

# RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

	<h2><i>Dette Publique &amp;</i></h2>	
<h1>2 0 0 5</h1>		<h1>2 0 0 5</h1>
	<h2><i>Développement Humain</i></h2>	

<b>AVANT PROPOS</b>	<b>09</b>
<b>Remerciements</b>	<b>10</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE :</b>	
<b><i>La problématique de la dette publique</i></b>	<b>11</b>
<b>1. Contexte et justification du Rapport</b>	<b>11</b>
<b>2. Objectifs et approche stratégique</b>	<b>15</b>
<b>3. Principes d'élaboration</b>	<b>18</b>
<hr/>	
<b>CHAPITRE I : La situation du développement humain au Gabon</b>	<b>21</b>
<b>1.1- Dimension sociopolitique du développement humain</b>	<b>23</b>
<b>1.1.1- L'accès aux biens et services essentiels</b>	<b>23</b>
1.1.1.1- L'accès à l'eau potable et à l'électricité	23
1.1.1.2- L'habitat et assainissement	25
<b>1.1.2- Le développement des ressources humaines</b>	<b>26</b>
1.1.2.1- L'éducation	26
1.1.2.2- La santé	28
1.1.2.3- La lutte contre le VIH/SIDA	30
<b>1.1.3- L'environnement</b>	<b>32</b>
<b>1.1.4- La promotion de l'égalité des sexes</b>	<b>34</b>
<b>1.1.5- La promotion de la bonne gouvernance</b>	<b>36</b>
<b>1.2 - Dimension socio-économique</b>	<b>38</b>
<b>1.2.1- La pauvreté au sens monétaire</b>	<b>38</b>
1.2.1.1.- Les lignes de pauvreté	38
1.2.1.2.- L'incidence et profondeur de la pauvreté	39
1.2.1.3.- Les déterminants de la pauvreté	40
<b>1.2.2- Inégalité des revenus</b>	<b>42</b>
<b>1.2.3- Le niveau d'emploi, la masse salariale et le profil de l'emploi</b>	<b>43</b>
<b>1.3 – Les indicateurs synthétiques du développement humain</b>	<b>45</b>
<b>1.3.1- L'indicateur du développement humain</b>	<b>45</b>
<b>1.3.2- L'Indicateur sexo-spécifique du Développement Humain</b>	
(ISDH) et l'Indicateur de Participation des Femmes (IPF)	<b>46</b>
<b>1.3.3 - L'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH)</b>	<b>48</b>
<b>CHAPITRE 2 : La dette publique au Gabon : facteurs explicatifs,</b>	
<b><i>impact et perspectives</i></b>	<b>51</b>
<b>2.1 – L'importance de la dette publique gabonaise</b>	<b>52</b>

<b>2.1.1 – L'évolution et la structure de la dette publique du Gabon</b>	<b>52</b>
<b>2.1.1.1- L'évolution de la dette extérieure</b>	<b>54</b>
<b>2.1.1.1.1 – La dette extérieure bilatérale</b>	<b>54</b>
<b>2.1.1.1.2 – La dette extérieure multilatérale</b>	<b>56</b>
<b>2.1.1.2- L'évolution de la dette intérieure</b>	<b>57</b>
<b>2.1.1.3- Stock des arriérés et service de la dette</b>	<b>59</b>
<b>2.2 - Les facteurs explicatifs de la dette publique du Gabon</b>	<b>61</b>
<b>2.2.1- Les facteurs endogènes</b>	<b>61</b>
2.1.1.1- L'étroitesse de l'assiette fiscale	61
2.1.1.2- La mauvaise gouvernance	62
<b>2.2.2- Les facteurs exogènes</b>	<b>67</b>
2.1.2.1- La détérioration des termes de l'échange	67
2.1.2.2- La dévaluation des francs CFA	68
<b>2.3 - L'impact socio-économique de la dette publique au Gabon</b>	<b>68</b>
<b>2.3.1- La vérification empirique</b>	<b>76</b>
<b>2.3.2- La modélisation</b>	<b>77</b>
<b>2.3.3- Les résultats du modèle et commentaires</b>	<b>78</b>
<b>2.4.- Perspectives de la dette publique gabonaise en termes d'analyse de soutenabilité et de solvabilité</b>	<b>81</b>
<b>2.4.1 - Postulats et hypothèses</b>	<b>81</b>
<b>2.4.2 – Résultats</b>	<b>84</b>
<hr/>	
<b>CHAPITRE 3 : Réponses nationales et internationales au problème de la dette publique du Gabon</b>	<b>91</b>
<b>3.1 – L'inventaire des solutions au problème de la dette publique au Gabon</b>	<b>92</b>
<b>3.1.1 – Les réponses nationales</b>	<b>92</b>
3.1.1.1.- Les engagements dans le cadre du Club de Libreville	93
3.1.1.2.- Le règlement de la dette intérieure	94
<b>3.1.2 – Les réponses internationales</b>	<b>94</b>
3.1.2.1.- Le Club de Paris	94
3.1.2.2.- Initiatives africaines	99
<b>3.2 – L'examen critique des solutions jusque là proposées</b>	<b>100</b>
<b>3.2.1 –L'examen critique des réponses nationales</b>	<b>100</b>
<b>3.2.2 – L'examen critique des réponses internationales</b>	<b>100</b>
<hr/>	
<b>CHAPITRE 4 : Options pour une gestion et une négociation efficaces de la dette publique au Gabon</b>	<b>103</b>
<b>4.1 – Les actions sur les facteurs de la dette</b>	<b>105</b>

<b>4.1.1- Sur les facteurs directs de l'endettement</b>	<b>105</b>
<b>4.1.2 – Sur les facteurs indirects</b>	<b>107</b>
<b>4.2 – Faciliter le service de la dette</b>	<b>109</b>
<b>4.2.1 – Réduire les taux d'intérêt</b>	<b>109</b>
<b>4.2.2 – Plafonner les paiements au titre du service de la dette</b>	<b>109</b>
<b>4.2.3 – Rembourser en monnaie locale</b>	<b>109</b>
<b>4.2.4 – Effectuer les paiements anticipés</b>	<b>109</b>
<b>4.3 – La conversion des créances</b>	<b>110</b>
<b>4.3.1- Financer le développement des secteurs productifs et rentables</b>	<b>111</b>
<b>4.3.2 – Convertir la dette en projets sociaux</b>	<b>112</b>
<b>4.4 – Reforme le système de gestion de la dette publique au Gabon</b>	<b>113</b>
<b>4.4.1 – La création d'une Agence de Gestion de la Dette Publique</b>	<b>113</b>
<b>4.4.2 - Les modalités de fonctionnement de l'AGDP</b>	<b>114</b>
<b>4.4.3- Le cadre juridique de l'AGDP</b>	<b>116</b>
4.4.3.1 – Fixation des objectifs généraux	117
4.4.3.2 – Définition claire des responsabilités et des rôles	117
4.4.3.3 – Limitation et contrôle des responsabilités	118
4.4.3.4 – Flux d'information	118
4.4.3.5 – Exhaustivité	118
4.4.3.6 – Transparence et disponibilité de l'information	118
4.4.3.7 – Evaluation et contrôle	120
 <b>CONCLUSION GENERALE</b>	 <b>123</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>125</b>
<hr/>	
<b>ANNEXES</b>	<b>127</b>
 <b>LISTE DES ENCADRES</b>	
1 Evolution économique et endettement public du Gabon .....	14
2 Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) .....	23
3 Logement dans l'Enquête de Perception de la Pauvreté 2004 .....	26
4 Perception du système éducatif et dépenses des ménages .....	27
5 Santé dans l'Enquête de Perception de la Pauvreté 2004 .....	28
6 Participation du Gabon à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives .....	37
7 Le réaménagement de la dette gabonaise.....	60
8 Structure de gestion de la dette publique au Gabon .....	92
<hr/>	

9 Conditions d'adhésion au Club de Libreville .....	92
10 Fonctionnement du Club de Paris .....	96
11 Modalité de rééchelonnement de la dette publique gabonaise au Club de Paris.....	121

### **LISTE DES GRAPHIQUES**

1 Evolution de l'Indicateur sexospécifique de développement.....	48
2 Evolution de l'Indicateur de la participation des femmes .....	49
3 Dynamique de la dette .....	52
4 Taux de croissance de la dette .....	53
5 Dette totale en 2005 .....	53
6 Evolution de l'encours dette extérieure 1995 – 2005 .....	54
7 Principaux créanciers bilatéraux du Gabon .....	56
8 Evolution de la dette intérieure de 1995 à 2006 .....	58
9 Structure de la dette intérieure en 2005 .....	59
10 Règlements et arriérés de la dette bilatérale de 1995 à 2005 en 10 <sup>9</sup> FCFA.....	60
11 Evolution : Règlement de la dette et de l'IDH .....	67
12 Evolution de l'IDH et du revenu disponible .....	79
13 Evolution concomitante de l'IDH, l'IPUD et REGDET .....	80
14 Evolution de l'encours de la dette sur le PIB .....	85
15 Evolution des ratios de l'endettement du Gabon .....	86

### **Annexes**

16 Scénario 2 de Soutenabilité de la dette dit Scénario des OMD (Evolution du ratio de la dette et service de la dette) ....	
17 Scénario 3 de Soutenabilité de la dette dit Scénario tendanciel (Evolution des autres ratios) .....	

---

### **LISTE DES TABLEAUX dans le texte**

1- Lignes de pauvreté par région en 2005.....	39
2- Indicateur de la pauvreté au Gabon en 2005.....	40
3- Dépense moyenne par tête et indice d'inégalité par région.....	42
4- Evolution de l'emploi au Gabon de 2001 à 2005.....	43
5- Evolution de la masse salariale du Gabon de 2001-2005 .....	44
6- Rapprochement IDH et PIB par habitant du Gabon.....	46
7- Tendances de l'ISDH et de l'IPF du Gabon.....	48
8- Tendances de l'IPH du Gabon.....	50

9- Dette bilatérale par principaux créanciers .....	56
10- Dette multilatérale (services et encours) de 1995 à 2005 .....	57
11- Part des recettes fiscales dans le PIB.....	61
12- Recettes budgétaires et investissements publics .....	63
13- Evolution du stock de la dette .....	66
14- Financement extérieur par secteur de 2001 à 2005 en % .....	70
15- Indicateur de liquidité .....	71
16- Indicateur de solvabilité .....	73
17- Evolution de l' ICOR .....	73
18- L'encours de la dette.....	79
19- Ratio du service de la dette .....	85
20- Critères de classification utilisés par la Banque Mondiale .....	87
21- Conditions générales des rééchelonnements de la dette du Gabon au Club de Paris .....	96
22- Accords de restructuration de la dette du Gabon dans le cadre du Club de Paris.....	97
23- Evolution de la dette pendant le premier PAS .....	98
24- Evolution de la dette pendant le deuxième PAS .....	98
25- Evolution de la dette pendant le troisième PAS .....	98

### **Tableaux en Annexe**

- 1** Dette publique - règlements 1995-2005
- 2** Dette publique - arriérés cumulés 95-05
- 3** Dette publique - service de la dette 95-05
- 4** Dette publique – tirages réels 95-05
- 5** Dette publique – encours de la dette 95-05
- 6** Service de la dette (en millions de dollars US)
- 7** Répartition des ménages selon le mode d'éclairage
- 8** Répartition des ménages selon le mode de cuisson
- 9** Tendance de l'ISDH
- 10** Capacité de suivi et de compte-rendu concernant les progrès accomplis dans la réalisation des OMD
- 11** Structure et évolution de la dette extérieure de 1995 à 2005
- 12** Dette publique du Gabon – Encours de 1995 à 2005
- 13** Ratio de la dette extérieure
- 14** Composition de la dette extérieure par secteur d'activité de 1985 à 1999
- 15** Financement par secteur de 2001 à 2005

16 Structure de la dette publique intérieure de 1995 à 2005

17 Test de co-intégration de Johansen

18 Résultats du modèle à correction d'erreur (VAR)

19 Scénario 1 de Soutenabilité de la dette dit Scénario DSCR

20 Ratio de variabilité de la dette sur 20 ans (2003-2023).

---

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AGDP</b>	Agence de Gestion de la Dette Publique
<b>APIP</b>	Agence de Promotion des Investissements Privés
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BADEA</b>	Banque Africaine de Développement des Etats Arabes
<b>BEI</b>	Banque Européenne d'Investissements
<b>BGD</b>	Banque Gabonaise de Développement
<b>BGFI</b>	Banque Gabonaise de Financement Internationale
<b>BIAO</b>	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale
<b>BICIG</b>	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon
<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement
<b>BIRD</b>	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
<b>BNP</b>	Banque Nationale de Paris
<b>BVMAC</b>	Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CFD</b>	Caisse Française de Développement
<b>CID</b>	Centre Interafricain de Développement
<b>CIRMF</b>	Centre International de Recherche Médicale de Franceville
<b>CNSS</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CP</b>	Club de Paris
<b>DGCP</b>	Direction Générale de la Comptabilité Publique
<b>DSCR</b>	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>EGEP</b>	Enquête Gabonaise pour le suivi et l'Évaluation de la Pauvreté
<b>EITI</b>	Extractive Industry Transparency Initiative
<b>EPP</b>	Enquête sur la Perception de la Pauvreté
<b>FED</b>	Fonds Européen pour le Développement
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FIAS</b>	Etude sur le Climat des Affaires au Gabon
<b>FINEX</b>	Financement Extérieur
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>ICOR</b>	Incremental Capital Output Ratio
<b>IDH</b>	Indicateur de Développement Humain
<b>LODES</b>	Loi d'Orientation sur le Développement Economique et Social Ministère de la Planification et de la Programmation du
<b>MPPD</b>	Développement

<b>OCTRA</b>	Office du Chemin de fer Transgabonais
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>OPEP</b>	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
<b>OPT</b>	Office des Postes et Télécommunication
<b>OUA</b>	Organisation de l'Unité Africaine
<b>PARR</b>	Programme d'Aménagement du Réseau Routier
<b>PAS</b>	Programme d'Ajustement Structurel
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PMI</b>	Petite et Moyenne Industrie
<b>PNAE</b>	Plan National d'Action Environnementale
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPA</b>	Parité de Pouvoir d'Achat
<b>PPTE</b>	Pays Pauvre Très Endetté
<b>PVVIH</b>	Personne Vivant avec le VIH
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RMDH</b>	Rapport Mondial pour le Développement Humain
<b>RNDH</b>	Rapport National pour le Développement Humain
<b>SAF</b>	Société Nationale Immobilière
<b>SEEG</b>	Société d'Eau et d'Energie du Gabon
<b>SNI</b>	Société Nationale Immobilière
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
<b>UGB</b>	Union Gabonaise des Banques



## **AVANT-PROPOS**

***(à signer par le Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement et le Représentant Résident du PNUD)***

## ***REMERCIEMENTS***

## Introduction Générale

### **La problématique de la dette publique du Gabon**

**S**ept ans après la production du dernier Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) du Gabon en 1998, le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et les partenaires au développement ont adhéré en 2005 à l'idée du PNUD de produire un nouveau RNDH du Gabon. A cet effet, un processus participatif bénéficiant de l'appui du PNUD a abouti au choix du thème du RNDH 2005 qui est « **Dette Publique et Développement Humain du Gabon** ».

#### **1. Contexte et justification**

Le choix du présent thème n'est pas fortuit. En effet, au cours des deux dernières décennies, le contexte économique de l'ensemble des pays en développement a été marqué par un endettement sans précédent. Cette crise de la dette dans les pays en développement est si persistante que les différents sommets des chefs d'Etat des pays les plus industrialisés au monde et les consultations des bailleurs de fonds en ont fait une préoccupation majeure. De même, les gouvernements et la communauté

financière internationale font face à un environnement hostile au processus de développement économique et social: déficits budgétaires publics insupportables, accumulation d'importants arriérés de paiement et faibles taux de croissance. L'aggravation de cette crise est imputable tant au contexte économique international qu'aux politiques internes.

S'agissant du contexte économique international, son effet est important dans la mesure où il est lié aux fluctuations des taux de change, à la baisse du prix des matières premières et à la détérioration des termes de l'échange, à la hausse des taux d'intérêt ainsi qu'à la baisse des prêts assortis de conditions concessionnelles.

Pour ce qui est des politiques internes, leurs responsabilités s'expriment principalement par la gouvernance (la mauvaise gestion de la dette publique, la mauvaise allocation des ressources, l'absence de discipline financière rigoureuse, etc.).

Cette faiblesse économique et financière a suscité, à long terme un excès de l'endettement par rapport à

la capacité des pays en développement d'honorer le service de la dette. Ainsi, entre 1970 et 1979, leur dette totale se chiffrait à plus de 31 milliards de dollars US, représentant à peu près 80 % des exportations et 23 % du produit national brut. C'est à partir de 1980 que les principaux indicateurs de la dette vont se détériorer. A cette période, la dette totale de l'ensemble des pays en développement est établie à près de 150 milliards de dollars soit 196 % et 24 %, représentant respectivement les ratios de la dette et du service de la dette par rapport aux exportations.

Le Gabon n'échappe pas à cette crise de l'endettement public. Malgré une croissance soutenue due à la hausse des recettes d'exportation du pétrole, le pays va connaître une conjoncture économique et financière difficile. La connaissance du profil socio-économique du Gabon permet de mieux comprendre sa crise de l'endettement public.

En effet, pays faiblement peuplé avec une population estimée à 1,5 million d'habitants en 2005 et fortement urbanisée (presque 80 % de la population vit en milieu urbain), le Gabon est un pays riche. Sur la base de son PIB par habitant (estimé à 5439 US\$ en 2004), il est classé parmi

les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

L'économie gabonaise est largement dominée par le secteur primaire qui représente en moyenne 40 % du PIB depuis les années 1960. Or, ledit secteur est caractérisé par la prépondérance des activités extractives (l'activité pétrolière en l'occurrence) et une marginalisation des activités de production dont l'agriculture.

Mais quoi que fortement vulnérable aux fluctuations du prix du pétrole et à la production pétrolière nationale, l'environnement macroéconomique global du Gabon apparaît stable depuis le début des années 2000. En effet, ce pays a retrouvé en 2002 un taux de croissance positif du PIB réel bien que modeste (1,5 % en moyenne). Le Gabon essaie de maîtriser les tensions inflationnistes avec un niveau d'inflation évoluant autour de 1 à 2 %. La conduite de la politique fiscale semble cohérente avec les objectifs macroéconomiques de son programme économique. C'est ainsi que le déficit budgétaire primaire hors pétrole est passé de 16,8 % du PIB non pétrolier en 2002 à 8,2 % en 2003. La balance courante des paiements s'est améliorée en 2003 avec un surplus de 10,5 % du PIB contre 5,2 % du PIB en 2002. De

même, l'évolution de la situation monétaire du pays a été caractérisée en 2003 par un fort fléchissement des crédits à l'économie représentant 7 % de la masse monétaire en début de période.

Mais, ces quelques résultats qui indiquent des évolutions plutôt favorables restent encore insuffisants dans la mesure où ils ne se font pas sentir sur le plan social où les indicateurs sont comparables à ceux des pays à faible revenu. En effet, un déficit de 8,2 % reste encore très élevé.

Par ailleurs, les données publiées en 2005 de l'Enquête Gabonaise pour l'Évaluation et le suivi de la Pauvreté (EGEP) révèlent que 33 % de la population gabonaise vit encore en dessous du seuil de pauvreté. Et avec un taux de prévalence de 8,1 % en 2004, la tendance à la propagation du VIH/SIDA se confirme. L'Indicateur de Développement Humain (IDH) de 2003 (0,635) classe le pays au 123<sup>ème</sup> rang mondial, soit un décalage de 43 places par rapport à son classement mondial basé sur le PIB par habitant en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA). Ce décalage entre l'IDH et le PIB par habitant est devenu récurrent au Gabon depuis plusieurs années.

De plus, le niveau de la dette publique demeure préoccupant avec un volume considérable de la dette extérieure.

Celle-ci a représenté en 2003 environ 56 % du PIB, 13,7 % des recettes d'exportation et 23,4 % des recettes budgétaires de l'Etat.

En fait, le scénario de soutenabilité de la dette pour la période 2004-2006 révèle que le poids du service de la dette devrait augmenter par rapport aux recettes d'exportation de 17,2 % en 2004 à 21,2 % en 2006, et par rapport aux recettes budgétaires de l'Etat, de 32,4 % en 2004 à 35,5 % en 2006.

Autant dire que malgré la bouffée d'oxygène de 2004 qui résulte de l'accord de rééchelonnement obtenu au Club de Paris, le Gabon continue à faire face à un poids élevé de la dette extérieure dont le règlement du service exerce un effet d'éviction important sur les investissements publics en faveur des secteurs sociaux de base limitant ainsi la marge de manœuvre du Gouvernement à promouvoir le développement humain et à faire des progrès significatifs vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, on peut voir que le rééchelonnement n'est pas une panacée. Et loin de traiter le problème de la dette, il allège et retarde simplement sa pression sur les finances publiques.

En fait, depuis la deuxième moitié des années 1980, la crise d'endettement a

ainsi conduit le Gabon à la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels (PAS) avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) (voir encadré 1). Si ces assistances ont atténué, à court terme, les problèmes de la liquidité liés au service de la

dette, elles ont toutefois connu dans leur ensemble des résultats mitigés. Pire, le fardeau de la dette demeure encore lourd et continue de croître, de sorte que le Gabon en particulier et certains autres pays en sont arrivés à une dette dont ils ne peuvent aujourd'hui assurer le service.

**Encadré 1: Evolution économique et endettement public du Gabon**

Au début des années 1980, les pays africains ont été affectés par une série de chocs extérieurs dus à l'effet conjugué de la chute du prix du pétrole et de la baisse du dollar américain. Le prix officiel a baissé de dix dollars en juillet 1986. Après la réunion de l'OPEP du 05 août de la même année, le cours s'est stabilisé à 15 dollars le baril. Ces faiblesses économique et financière ont suscité à long terme un excès d'endettement qui a eu pour conséquence immédiate, une forte absorption des ressources par le service de la dette.

Le Gabon n'a pas échappé à cette situation. En 1985, sous l'essoufflement de l'activité pétrolière, le PIB en francs courants a chuté de 29.7%. Le déficit budgétaire s'est accru en 1986. Au cours des années 1987 et 1988, fut mis en œuvre un programme de stabilisation avec le concours du FMI, la discussion avec la Banque Mondiale d'un PAS et le rééchelonnement de la dette. La baisse du PIB observée en 1986 s'est poursuivie jusqu'en 1998 avec une légère amélioration de 1989 à 1995.

En 1995, après la mise en place par le Gouvernement d'un plan triennal d'ajustement économique et financier allant du 1<sup>er</sup> juillet 1995 au 30 juin 1998, l'économie gabonaise a enregistré une évolution relativement satisfaisante malgré l'effritement du dollar américain tout au long de l'année 1995.

Toutefois, on a constaté des accumulations d'arriérés de la dette, tant intérieure qu'extérieure. Les indicateurs sociaux sont restés médiocres en dépit non seulement de ses potentialités économiques, mais aussi des améliorations économiques enregistrées. Les créanciers multilatéraux et bilatéraux s'accordent à reconnaître la position du Gabon comme pays à revenu intermédiaire au regard de son PIB par tête estimé à 5439 US\$ en 2004. Cette médiocrité des indicateurs économiques semble liée en grande partie à la production pétrolière. En effet, depuis 1997, la production pétrolière a diminué de plus d'un tiers, car les gisements sont arrivés à maturité, malgré les progrès de la technologie d'extraction.

Face à la dégradation des perspectives du secteur pétrolier, les autorités ont mis en place un vaste programme de réforme économique en 2003. Ce programme est axé, d'une part sur l'assainissement des finances publiques, notamment un contrôle rigoureux de la masse salariale, et d'autre part sur les réformes structurelles ambitieuses visant à stimuler la croissance du secteur non pétrolier. Les développements récents de la situation économique révèlent que cette démarche a été soutenue par le FMI sous la forme d'un programme suivi par ses services pour la période allant de septembre à décembre 2003 et dans le cadre d'un accord de confirmation de 14 mois, d'un montant de 69,4 millions de DTS, approuvé en mai 2004. Les créanciers bilatéraux officiels ont consenti à rééchelonner l'encours des arriérés ainsi que la dette arrivant à échéance pendant la période couverte par l'accord avec le FMI, soit un total de 849 millions de dollars EU d'allègement de la dette au Club de Paris.

Les nouvelles réformes économiques remettant en cause l'intervention de

l'Etat dans les domaines clés de l'économie à travers la régulation

structurelle et la libéralisation de l'économie, s'efforcent de rechercher une politique de stabilisation macroéconomique optimale et une gestion efficiente des finances publiques. Ces réformes visent à engendrer une nouvelle dynamique susceptible de réduire la dépendance économique et financière vis-à-vis de l'extérieur.

Le présent rapport qui doit permettre de relancer la problématique du développement humain du Gabon et constituer un outil de plaidoyer en vue d'une solution durable au problème de l'endettement de ce pays, vise également à faciliter l'exécution du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR). En effet, les ressources financières qui résulteraient de la solution au problème de la dette serviront entre autres à financer les programmes/projets à caractère social contenus dans le DSCR.

En tant que pays à revenu intermédiaire, le Gabon n'est éligible ni à l'allègement de la dette sous l'Initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) des Institutions de Bretton Woods ni à diverses autres facilités de la communauté internationale dans ce domaine. Le plaidoyer qui sera fait à partir du présent Rapport pourra

aboutir à un traitement de faveur du problème de l'endettement du Gabon.

## **2. Objectifs et approche stratégique**

Le présent RNDH 2005 poursuit les quatre objectifs suivants:

- faire une évaluation de l'état du développement humain du pays au cours des dix dernières années ;
- montrer que le poids de la dette extérieure limite les perspectives de promotion du développement humain au Gabon ;
- analyser la nature de la dette gabonaise et percevoir les causes réelles de l'endettement excessif de ce pays ;
- proposer des options de politiques concrètes visant à sortir le Gabon du cercle vicieux de déficits/poids de la dette/faibles indicateurs sociaux.

Le présent Rapport, à travers la réalisation de ses objectifs, se positionne véritablement comme un complément aux RMDH. En effet, l'atteinte de ces objectifs permettra au présent RNDH de refléter au mieux et bien renseigner sur la situation du Gabon par rapport au développement humain. De plus, en tant qu'outil de plaidoyer et de dialogue politique, il facilitera la mobilisation politique et sociale autour du développement humain.

Enfin, ces objectifs restituent l'intérêt du présent rapport. En effet, alors que le PIB du Gabon croît depuis 2002, le RMDH 2004 constate un recul du pays dans son classement établi suivant le critère de l'IDH. C'est dire que les performances économiques ne sont pas positivement corrélées avec le développement humain au Gabon. La persistance des inégalités dans le pays explique partiellement cette situation. La pauvreté gagne alors du terrain au Gabon en dépit de la croissance économique.

Elle sévit en effet sous plusieurs formes avec des intensités variables. Le sentiment d'être frappé par la pauvreté est très répandu au sein de la population. En effet, l'Enquête sur la Perception de la Pauvreté (EPP) révèle que 81,4 % des répondants considèrent leurs conditions de vie comme celles des personnes pauvres.

L'EGEP 2005 indique que près de deux cinquièmes de la population (43 %) vivent dans les ménages où l'on se sent pauvre.

Pour faire face à cette situation, le DSCRP préconise une stratégie de lutte contre la pauvreté basée sur la mise en place d'une véritable politique de redistribution des fruits de la croissance, avec des programmes visant à améliorer l'accessibilité des populations aux services sociaux de

base, notamment dans les domaines de l'eau, de l'habitat, du logement, de l'éducation de base et des soins de santé primaire, qui constituent les vitrines importantes du développement humain.

Toutefois, la concrétisation de cette stratégie ne s'avère pas aisée. En effet, le profil socio-économique du Gabon est assez particulier. L'EGEP 2005 révèle que la population gabonaise composée de 50,8% de femmes est extrêmement jeune. Près de deux personnes sur cinq ont moins de 15 ans et près de la moitié, moins de 19 ans. Cette jeunesse de la population exerce une pression sur l'offre des infrastructures scolaires.

Contrairement aux autres pays d'Afrique subsaharienne, cette population vit majoritairement dans les villes et a des niveaux de revenus moyennement élevés. Près de 80 % de la population réside en milieu urbain et la seule ville de Libreville abrite plus de deux personnes sur cinq, ce qui pose les problèmes de gestion urbaine, à savoir notamment l'émergence des bidonvilles, l'insalubrité, l'habitat spontané, etc...

Cette population est également inégalement répartie sur le territoire national. Avec les deux plus grandes villes du pays, à savoir Libreville et Port-Gentil, les Provinces de l'Estuaire



et de l'Ogooué-Maritime ont la plus forte concentration de ladite population, abritant plus des deux tiers de celle-ci.

La prise en compte de ces spécificités démographiques dans la stratégie de lutte contre la pauvreté fait que les remèdes proposés dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne ne sont pas immédiatement applicables au Gabon, et ce d'autant plus que l'Etat gabonais est obligé de recourir aux ressources extra-budgétaires. Dès lors, l'on peut alors s'interroger sur les origines possibles de ces ressources qui alimentent généralement les déficits publics.

D'une manière générale, il existe trois modalités de financement des déficits publics: le financement par l'impôt, le financement par la création monétaire et le financement par la dette.

Pour ce qui concerne le financement par l'impôt, il est encore limité dans les pays en développement. Trois raisons peuvent être évoquées à cet égard : le niveau relativement faible de la base imposable, la fraude fiscale et le développement de l'économie informelle.

S'agissant du financement par création monétaire, il devient de plus en plus prohibé, compte tenu de la volonté d'indépendance affichée par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

(BEAC). A cet effet, la BEAC mène depuis une bonne quinzaine d'années, des politiques de stabilisation des prix qui la conduisent à limiter ses avances aux Trésors publics des pays membres.

Il ne reste plus que la troisième modalité de financement, c'est-à-dire le recours à l'endettement public.

Le problème de la dette publique peut être envisagé au moins sous deux angles différents :

- celui de la productivité de la dette publique par l'intermédiaire de l'investissement ;

- celui des trajectoires d'endettement et de développement humain. C'est précisément ce second volet qui nous intéresse ici.

En effet, si l'endettement permet de dégager un surplus, cela peut signifier qu'il augmente le revenu permanent du pays et de fait, sa croissance économique. Le fait de s'endetter maintenant et de rembourser plus tard peut permettre aux agents économiques de consommer dans l'immédiat. De même, prêter aujourd'hui pour être remboursé demain permet de contraindre la consommation présente pour une consommation future. Ce qui conduit à soutenir que la théorie du cycle de vie (Modigliani et Brumberg, 1954) et l'hypothèse du revenu permanent

(Friedman, 1957) apportent un autre regard sur la relation entre la dette publique et le développement économique durable.

En plus de ce qui vient d'être évoqué, l'étude de la relation entre la dette publique et le développement humain au Gabon se justifie pour au moins trois raisons suivantes.

➤ le niveau relativement élevé de l'encours de la dette extérieure (1770 milliards de francs CFA en 2005, soit 50,3 % du PIB);

➤ la faiblesse de l'épargne domestique dans un contexte de répression financière. En effet, l'effort interne de financement de l'investissement est indiqué par l'épargne domestique. Cet agrégat a connu une chute au début de la décennie 2000 passant ainsi de 56 % en 1997 à 35 % du PIB en 2004;

➤ le poids important des dépenses de fonctionnement dans le PIB (elles sont de 12,6 % alors que les dépenses d'investissement ne représentent que 4,2 % du PIB).

L'élaboration du présent rapport repose aussi sur des principes qui visent à garantir sa bonne qualité.

### **3. Principes d'élaboration du RNDH 2005**

De façon générale, un certain nombre de principes guident l'élaboration d'un Rapport National sur le

Développement Humain. Aussi, le processus de production du RNDH 2005 du Gabon a-t-il reposé sur les six (6) critères suivants qui assurent sa bonne qualité : la propriété nationale, l'autonomie d'analyse, la préparation participative et intégrale, la qualité d'analyse, la flexibilité et créativité de présentation et enfin le suivi soutenu.

S'agissant de la **Propriété nationale**, le présent RNDH s'est efforcé de conférer une propriété nationale puisque son élaboration a impliqué les acteurs nationaux. A cet égard, les capacités nationales ont été mises à contribution pendant tout le processus de préparation, à travers notamment les réunions du Comité de Pilotage, les contributions techniques des membres du Comité de Pilotage, et le recours aux consultants nationaux. On aboutit ainsi à un produit en phase avec la vision, les stratégies et les programmes de développement nationaux, à savoir notamment la vision Gabon 2025, la LODES, et le DSCR. A cet égard, le présent Rapport, enraciné dans les perspectives nationales, inspire confiance en tant que source d'options de politiques et de dialogue. Les nationaux s'y reconnaissent parfaitement.

Pour ce qui est de **l'Autonomie d'analyse**, le présent Rapport comporte des évaluations objectives et indépendantes des consultants qui ont été commis à son élaboration. De même, il a bénéficié des critiques et suggestions impartiales des structures du dispositif institutionnel de son processus d'élaboration, à savoir le Comité de supervision, le Comité de pilotage, l'Atelier national d'examen et de validation technique, et le Comité de relecture. Le présent Rapport constitue ainsi un document indépendant.

En ce qui concerne la **Préparation participative et intégrale**, le RNDH 2005 du Gabon a rassemblé divers acteurs en tant que partenaires actifs dans le processus de préparation. Ces partenaires provenant aussi bien du Gouvernement, de l'Administration, du Système des Nations Unies, des bailleurs de fonds, du milieu académique, du secteur privé et de la société civile, ont travaillé en harmonie dans le cadre des structures susmentionnées du dispositif institutionnel du processus d'élaboration dudit Rapport.

Concernant la **Qualité d'analyse**, l'on peut dire que l'analyse faite dans le présent Rapport se fonde sur les informations fiables issues des sources crédibles. Cette analyse a

ainsi abouti à la formulation de messages politiques solides et à des stratégies clairement définies pour la promotion du développement humain. La préparation de ce Rapport a donné lieu à un Atelier de renforcement des capacités nationales sur le concept de développement humain. Les capacités ainsi acquises ont permis d'améliorer la qualité d'analyse du présent rapport.

Quant à la **Flexibilité et créativité** de la présentation, ce Rapport utilise un langage fluide et un style créatif. Il a également recours à des visuels expressifs.

Le **Suivi soutenu** constitue un élément important du processus de production du présent RNDH dans la mesure où ce processus a reposé sur une stratégie de mobilisation des partenaires qui est de nature à générer une conscience et un dialogue, et à influencer les actions nationales de développement. Cette stratégie comprend la sensibilisation, la communication, le marketing, la programmation du suivi, le soutien aux politiques, le contrôle et l'évaluation des résultats.

L'élaboration de ce Rapport s'est appuyée essentiellement sur l'expertise nationale. Aussi, la rédaction a-t-elle été confiée à une équipe du Laboratoire d'Economie

Appliquée (LEA) de l'Université Omar Bongo (UOB) conduite par M. Jean-Sylvain Ndo Ndong. Le travail de cette équipe a été alimenté par deux Rapports thématiques sur les indicateurs du développement humain et sur l'analyse de la dette rédigés respectivement par MM. Victor Obame Emane et Urbain Eya'a Ngoua.

Supervisé par M. Casimir Oyé Mba, Ministre d'Etat, Ministre chargé de la Planification et de la Programmation du Développement (MPDD), Mme Bintou Djibo, Représentant Résident du PNUD, le processus de production du présent RNDH a été coordonné par M. Joseph Ibouili Maganga, Directeur de la Planification Générale du MPPD et M. Marcellin Ndong Ntah, Economiste du PNUD.

Le présent rapport est structuré autour de quatre chapitres. Le premier chapitre traite de la situation du développement humain au Gabon. Le deuxième est consacré aux facteurs explicatifs de la dette ainsi qu'à son impact sur les principaux indicateurs de développement humain. Le troisième recense les réponses nationales et internationales à la dette (encours et service) au Gabon. Enfin, le quatrième chapitre propose les options et mesures possibles en vue d'une gestion rigoureuse et efficiente de la dette gabonaise.

**[IMAGE à insérer ici]**

## **CHAPITRE I**

### **La Situation du Développement Humain au Gabon**

Le présent chapitre qui s'intéresse aux différentes dimensions du développement humain donne lieu à l'appréciation de l'état du développement humain au Gabon. Cette appréciation est basée sur les indicateurs appropriés. Pour ce faire, il importe au préalable de définir le concept de développement humain et de préciser les contours de sa mesure.

En effet, le développement humain est la processus d'élargissement des opportunités et choix des individus afin qu'ils mènent une vie meilleure. Le concept de développement humain met l'homme au cœur du développement en tant facteur moteur et principal bénéficiaire du développement. Autrement dit, le développement humain est le développement *des* individus, *pour* les individus et *par* les individus.

Le développement *des* individus signifie l'élargissement des capacités des êtres humains à travers l'éducation, la formation, une meilleure santé, l'habitat et la nutrition.

Le développement *pour* les individus signifie que le développement n'est pas poursuivi comme une fin en soi, les fruits de la croissance économique doivent avoir une traduction concrète dans la vie des individus.

Un tel processus n'est pas automatique, il requiert une gestion adéquate des politiques.

Le développement *par* les individus se réfère au processus par lequel les individus deviennent non seulement bénéficiaires du développement mais également les principaux acteurs. Ils participent ainsi activement aux décisions qui influencent leur vécu. C'est en cela que la notion de développement humain constitue un concept globalisant de développement.

Ce faisant, en élargissant l'ensemble des options et en améliorant les situations résultant de leurs conséquences, le développement humain, le développement humain vise à faire progresser l'exercice des libertés et des droits fondamentaux.

En mettant l'accent sur la notion de choix, le concept de développement humain implique que les individus doivent participer aux processus qui déterminent leur existence. Ils doivent aider à prendre et à appliquer les décisions et suivre leurs effets.

Ce concept se distingue de celui de la sécurité humaine même s'il y contribue pour beaucoup. En effet, la sécurité humaine se rapporte au fait d'être à l'abri

de la faim, de la maladie et de l'oppression chroniques. Cela signifie également être protégé des perturbations soudaines et néfastes des modes de vie quotidiens. Dans un contexte économique, il faut entendre par sécurité, la protection contre les menaces qui pèsent sur le revenu, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence.

Le concept de développement humain prend alors en compte tant les préoccupations liées à la pauvreté monétaire que celles qui s'intéressent à la pauvreté humaine. Il se rapporte au paradigme du Développement Humain Durable (DHD) qui intègre l'utilisation raisonnée et équitable des ressources entre générations, et l'élargissement des opportunités et des choix de la génération présente sans compromettre ceux des générations futures.

Plusieurs indices sont utilisés pour mesurer le développement humain et le plus usuel est l'Indicateur du Développement Humain (IDH) qui constitue un indicateur composite captant l'évolution d'un pays selon trois critères de base du développement humain, à savoir la santé et la longévité (mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance), l'instruction (mesurée par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné du primaire, du secondaire et du supérieur), et un niveau de vie décent (mesuré par le

PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat en dollars US –PPA). Bien que ne couvrant pas tous les aspects du développement humain, l'IDH propose une alternative pertinente de ce que serait un simple indicateur lié au revenu pour mesurer approximativement le bien-être humain. Parler du développement humain au Gabon renvoie à une évocation populaire bien connue sous l'expression de «**paradoxe gabonais**» pour illustrer le fait que le niveau et l'évolution de de l'IDH du Gabon ne reflètent pas son niveau de richesse. La troisième section de ce chapitre reviendra plus amplement sur les aspects conceptuels et pratiques de la mesure du développement humain.

Les deux premières sections de ce chapitre seront respectivement consacrées aux dimensions sociopolitiques et socioéconomiques du développement humain.

En appréciant l'état des différentes dimensions du développement humain au Gabon, ce chapitre fera également le point des progrès accomplis dans la réalisation des OMD se rapportant aux dimensions du développement humain. En effet, issus de la Déclaration du Millénaire adoptée lors du Sommet du Millénaire de Septembre 2000 à New-York, les OMD constituent un consensus historique de la communauté internationale dans le combat contre les

maux qui minent la dignité humaine. Leur réalisation contribue de manière significative à la promotion du développement humain. Au nombre de huit (8) et devant être atteints d'ici 2015, les OMD sont désagrégés en dix-huit (18) cibles assorties de 48 indicateurs de progrès.

**Encadré 1.1** – Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

### **1.1- Dimension sociopolitique du développement humain**

Cette dimension se rapporte aux aspects de la pauvreté humaine. Il s'agit de l'accès aux biens et services essentiels, du développement des ressources humaines, de la protection de l'environnement et de l'indépendance de la justice.

#### **1.1.1 - Accès aux biens et services essentiels**

Parmi les biens et services essentiels auxquels aspirent les gabonais, on peut évoquer l'eau potable et l'électricité, d'une part, l'habitat et l'assainissement, d'autre part.

#### **1.1.1.1 - Accès à l'eau potable et à l'électricité**

S'agissant de l'accès à l'eau potable, la préoccupation de la communauté internationale reprise par le Gabon est la cible 7 de l'OMD N°7 qui est de *réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population gabonaise qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.*

La logique OMD issue de la Déclaration du Millénaire permet de considérer comme eau potable, l'eau provenant soit d'un robinet individuel, soit d'une source publique d'approvisionnement (pompe publique) ou d'un forage localisé à moins de 30 minutes du logement. Dans cette logique, les eaux de surface (puits, cours d'eau, etc...) ne sont pas potables.

Avec un taux d'accès à l'eau potable de 82,5 % des ménages en 2005 contre 67 % en 1995, on peut dire que l'on assiste à une évolution positive. Mais on peut se demander pourquoi cette évolution positive n'est constatée qu'au bout de dix ans. Autrement dit, l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable de 15 points de pourcentage en dix ans est-elle suffisante pour un pays où a priori il ne se pose aucun problème d'eau ? Cela peut paraître effectivement faible compte tenu des potentialités du Gabon.

De plus, l'EGEP révèle qu'en 2005, les eaux de surface sont la principale source d'approvisionnement pour 17 % des

ménages sur le plan national contre 23 % en 2000. Il y aurait donc eu amélioration en approvisionnement en eau potable de 6 points de pourcentage en cinq ans. Dans les centres urbains, seulement 5 % des ménages sont approvisionnés par ces eaux de surface contre 7 % en 2000. En ce qui concerne les centres ruraux, 59 % des ménages sont approvisionnés par ces eaux pour l'année 2005 contre 66 % en 2000. Cette évolution positive par rapport à l'accès à l'eau potable peut être tributaire à la forte urbanisation de la population gabonaise qui favorise l'approvisionnement en eau potable et au programme d'hydraulique villageoise lancé en 2000 avec l'appui financier du FED (Fonds Européen de Développement).

En fait, si la tendance observée se poursuit, le Gabon est en mesure non seulement d'atteindre d'ici l'année 2015 la cible du millénaire N°7 mais aussi d'asseoir les bases solides de la promotion du développement humain au Gabon.

Toutefois, la concrétisation de cet objectif stratégique et l'amélioration durable du développement humain au Gabon, comme le souhaitent les autorités nationales, requièrent la mobilisation effective des ressources (humaines, financières et logistiques).

L'accès à l'électricité a également connu une évolution positive de 2000 à 2005.

En effet, plus de huit ménages sur dix (0,80 %) utilisent désormais l'électricité en 2005 contre trois sur quatre (0,75 %) en 2000. Soit 0,05 % d'accroissement de l'approvisionnement en énergie électrique en cinq ans. Cela peut paraître faible compte tenu des potentialités du pays. En fait, principale source d'éclairage, l'électricité est le mode d'approvisionnement le plus utilisé au niveau national, puisque près de 82 % des ménages l'utilisent contre 18 % pour le pétrole lampant. Et il n'est pas surprenant de constater de fortes inégalités entre le milieu urbain et le milieu rural.

En effet, l'électricité est utilisée par 93 % des ménages urbains en 2005 contre 90 % en 2000 et par 35 % des ménages ruraux en 2005 contre 30 % en 2000.

Par ailleurs, plus de la moitié des ménages (environ 3/5) sont directement connectés au réseau de la SEEG (Société d'Énergie et d'Eau du Gabon) et plus d'un ménage sur cinq a recours à la connexion d'un voisin, alors que 3 % utilisent leur propre source d'électricité (groupe électrogène, panneau solaire, etc...).

L'EGEP 2005 révèle toutefois que les ménages pauvres éprouvent plus de difficultés à accéder à l'électricité. Le Gouvernement entend relever ce défi et maintenir la tendance positive d'accès à l'électricité dans le cadre de la mise en



œuvre du DSCRП qui consacre un de ses quatre piliers à l'accès aux services et infrastructures de base.

#### **1.1.1.2 - Habitat et assainissement**

S'inspirant des préoccupations internationales traduites dans les OMD, les autorités gabonaises envisagent réaliser d'ici 2015 dans le secteur habitat/assainissement, les objectifs stratégiques suivants :

- *améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers sous-intégrés*
- *réduire le nombre de quartiers sous-intégrés*
- *assurer l'équipement en logements des villes de 5000 habitants et plus.*

La forte urbanisation du Gabon rend sensibles et cruciaux les objectifs susmentionnés car la grande majorité de la population en est directement concernée. En effet, la population urbaine au Gabon qui représente 80% de la population totale a cru à un rythme de 3,2 % en moyenne annuelle au cours de la période 1993-2002, passant de 742 000 à 1 014 000 habitants. Ce qui exerce une forte pression sur l'offre des services publics et des infrastructures collectives et sociales dans les villes.

S'agissant du cadre de vie, l'EGEP 2005 révèle que 46 % environ des ménages vivent dans les quartiers moins salubres et que les ménages résidant dans les quartiers salubres sont essentiellement en location tandis que la propriété

domine dans les quartiers moins salubres. L'on assiste ainsi dans les grands centres urbains à l'édification des bidonvilles dans lesquels les conditions sanitaires sont mauvaises. Ces bidonvilles sont souvent érigés dans les endroits impropres à l'habitat tels que les zones marécageuses.

L'assainissement quant à lui est bien en deçà des normes requises. En effet, moins de deux ménages sur cinq utilisent des sanitaires qualifiables d'hygiéniques c'est-à-dire disposant d'un WC avec chasse d'eau et latrines améliorées. L'utilisation de sanitaires hygiéniques reste faible pour toutes les couches de la population. Même parmi les ménages du quintile le plus riche, 47 % des ménages utilisent des toilettes non hygiéniques (latrines simples, fosses, etc...).

Les autorités nationales doivent consentir d'importants efforts pour inverser cette tendance et atteindre les cibles stratégiques d'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers sous-intégrés et de réduction du nombre de ces quartiers.

Par ailleurs, le Gabon connaît un déficit en logements et en terrains viabilisés. En 1983, le Plan national de l'habitat a estimé ce déficit à 60 000 logements. Dix ans plus tard, il est passé à 80 000 et au début de la décennie 2000, l'EGEP 2005 indique qu'il serait de l'ordre de 160 000.

Ce déficit se rapporte surtout à l'habitat social destiné aux couches les plus défavorisées.

Ce déficit qui devient chronique soulève la question de l'efficacité de la politique

de l'habitat, y compris la législation relative à l'accès à la propriété, la viabilisation des terrains et enfin le financement.

**Encadré 1.2 - Logement dans l'Enquête de Perception de la Pauvreté de 2004**

L'Enquête de perception de la pauvreté réalisée en 2004 avec l'appui du PNUD indique que de nombreux ménages, en proportion de 55,6% des répondants ne sont pas propriétaires de leur habitation ; ils sont soit locataires pour 40,4%, soit hébergés chez leur parent pour 15,2%. S'agissant de la qualité de l'habitat, le logement de 45,4% des ménages est fait de planches. Le logement est en semi dur pour 25,3% des ménages et en dur pour 21,9% des répondants. L'opinion des ménages sur la qualité du logement montre un niveau élevé d'insatisfaction : à peine un tiers du panel (29,5%) juge être bien logé. Plus de la moitié des autres répondants, soit 67,6% estiment mauvaises leurs conditions de logement. Plus que la qualité de l'habitat individuel, c'est dans l'ensemble la situation de l'habitat au Gabon qui est en cause : selon 89,1% des répondants, la situation du Gabon est jugée pas du tout satisfaisante ; à peine 10% du panel se disent satisfaits (2,1%) ou assez satisfaits (8,2%) de la situation générale du logement. Les mauvaises conditions de logement sont attribuées à trois principales causes, en tête desquelles se trouve la pauvreté, pour 56,5% des répondants. Les carences attribuées aux autorités et les difficultés matérielles et financières viennent à parité, au second rang pour 21,2% des ménages dans chaque cas.

**Source :** *Enquête de perception de la pauvreté, 2004*

En effet, face aux limites des politiques du logement menées jusqu'à récemment, les autorités nationales ont entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle politique de logements qui vise à : (i) augmenter l'offre de terrains viabilisés, (ii) recourir aux mécanismes rapides d'accès à la propriété foncière ; (iii) promouvoir l'utilisation de matériaux locaux ; et (iv) assainir les quartiers sous-intégrés.

Les cibles annuelles fixées sont de : (i) construire 16 000 logements en moyenne par an pendant dix ans ; et (ii) viabiliser quelque 4 500 parcelles par an pendant la même période. L'application rigoureuse et efficace de cette nouvelle politique de l'habitat pourrait conduire le Gabon à atteindre à l'horizon 2015 l'objectif stratégique

de la fourniture des logements sociaux en quantité suffisante dans les villes de 5000 habitants et plus.

**1.1.2 - Le développement des ressources humaines**

Le développement des ressources humaines comme facteur de promotion du développement humain peut être apprécié par la qualité de l'éducation, l'état de santé de la population ainsi que par la prévalence des pandémies telles que le VIH/SIDA et dans une moindre mesure le paludisme.

**1.1.2.1 - L'éducation**

La cible recherchée par le Gabon par rapport à l'OMD sur l'éducation est celle retenue par la communauté internationale, à savoir : *assurer l'éducation primaire pour tous avec pour cible de donner, d'ici à 2015, à*

*tous les enfants les moyens d'achever normalement un cycle complet d'études primaires.*

Avec un taux d'alphabétisation de 85,4% en 2005, l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne, et un taux net de scolarisation au primaire évalué à 92,44%, la population gabonaise est assez alphabétisée et scolarisée.

Toutefois, cette performance doit être relativisée du fait de la faible efficacité interne du système éducatif gabonais. En effet, ce système connaît de nombreux dysfonctionnements que traduisent les taux de redoublement considérables. Ils sont environ de 50 % en première année du primaire, 30 % la seconde année et sont accompagnés d'un grand nombre d'abandons en cours de scolarité. 25 % d'une classe d'âge n'achèvent pas le cycle primaire. Le phénomène de redoublement est imputé en partie aux effectifs pléthoriques dans les grands centres urbains tels que Libreville, au manque d'enseignants en milieu rural et dans certains centres urbains, à la qualité des enseignements et des enseignants.

Par ailleurs, on observe une disparité régionale assez importante dans l'alphabétisation (67,8% dans les régions du sud, 80,3% dans le Nord, et environ 91,4% dans les grandes

ville) telles Port-Gentil et Libreville). La scolarisation au primaire présente quant à elle, peu de disparité en fonction des régions, et même en fonction des sexes.

Pour maximiser les chances du pays d'atteindre la cible du millénaire de l'éducation primaire assurée pour tous les enfants d'ici à 2015, les pouvoirs publics ont initié une réforme du système éducatif primaire. Cette réforme s'articule autour des activités d'éveil au pré-primaire et de l'Approche par les Compétences de base (APC) appelées à ramener le cursus primaire des jeunes gabonais de 6 à 5 ans. Les effets escomptés de cette réforme sont:

- une augmentation sensible du nombre d'élèves ayant subi avec succès l'ensemble du cursus primaire ;
- une diminution significative de la déperdition scolaire, des redoublements et de l'analphabétisme.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la « Déclaration mondiale sur l'Éducation pour Tous », le Gouvernement a développé les sections préscolaires dans l'enseignement primaire afin de lutter contre l'échec scolaire. Il a en outre mis sur pied un dispositif juridico-fiscal susceptible de promouvoir l'offre privée de l'éducation et de s'attaquer

aux limites du système public d'enseignement.

**Encadré 1.3 – Perception du Système éducatif et dépenses des ménages**

Les résultats de l'EGEP 2005 indiquent que moins de la moitié des parents d'élèves sont satisfaits de la qualité du système éducatif. Les problèmes les plus saillants relevés à Libreville et dans d'autres régions du pays sont : le manque de livres/fournitures (31%), et les effectifs pléthoriques dans les salles de classes (30%).

L'EGEP révèle également que la dépense moyenne d'éducation par ménage est assez élevée. Elle représente environ 4,7% de la dépense totale des ménages. Le poids des dépenses privées d'éducation est plus élevé pour les pauvres. Les ménages les plus pauvres dépensent en effet 5,5% de leurs ressources pour l'éducation contre 3,8 % pour les ménages les plus riches.

**Sources:** EGEP, 2005 et Profil Pays publié par le PNUD Gabon en Janvier 2006.

### 1.1.2.2 – La santé

Comme dans les autres domaines des OMD, le Gabon a fait siennes les préoccupations de la communauté internationale dans le domaine de la santé. C'est ainsi que les objectifs stratégiques du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) ont été redéfinis comme suit:

➤ *réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infantile et créer un rapport avec les grands problèmes de santé y compris la morbidité et la mortalité liées aux maladies émergentes et ré-émergentes ;*

➤ *améliorer la disponibilité des services sanitaires de base et améliorer*

*l'offre et la qualité des prestations sanitaires essentielles ;*

➤ *améliorer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du système sanitaire national.*

Si l'on peut être optimiste quant à la réalisation d'ici 2015 de l'objectif de l'éducation primaire pour tous les enfants, il y a lieu de relativiser sérieusement l'atteinte d'ici 2015 des cibles du millénaire dans le secteur de la santé (hormis le VIH/SIDA). En effet, les indicateurs de santé du Gabon demeurent préoccupants malgré le niveau élevé de revenu du pays. Cette situation est due en grande partie à un déficit d'accès aux soins de santé, à une couverture vaccinale faible et inégale, et à une insuffisance en approvisionnement en médicaments.

La santé apparaît ainsi comme le secteur où le niveau de revenu du Gabon contraste le plus avec ses performances. En effet, le Gabon a des indicateurs de santé similaires à ceux des pays pauvres.

Le Document « Profil Pays du Gabon » publié par le PNUD Gabon en janvier 2006 mentionne que l'espérance de vie à la naissance au Gabon est estimée par le RMDH 2005 à 55,2 ans pour les femmes et à 53,7 ans pour les hommes contre 56,8 ans et 54,1 ans respectivement pour les femmes et les

hommes malgaches. Ce Document trouve ces chiffres assez révélateurs lorsque l'on se réfère au PIB/habitant en PPA de l'année 2003 qui est de 6.397 US\$ pour le Gabon et de 809 US\$ pour Madagascar.

De plus, l'EDS (Enquête Démographie Santé) 2000 estime le taux de mortalité infantilo-juvénile à 87 décès pour 1.000 habitants, ce qui est assez élevé pour un pays comme le Gabon compte tenu de son niveau de revenu. De même, avec un taux de 57 pour mille (EDS 2000), la mortalité infantile constitue une préoccupation au Gabon.

Les principales causes de mortalité infantile sont essentielles pour orienter la réponse nationale. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont respectivement de 61,1 pour mille et de 91,4 pour mille naissances vivantes. Le premier Rapport National de progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement du Gabon indique que la mortalité infantile est principalement due au faible poids à la naissance (11,8%) et à la prématurité (7,5%), à la diarrhée (5,3%), à l'anémie (2,19%), au paludisme (2,12%).

Chez les enfants de moins de 5 ans, la morbidité est dominée par les maladies infectieuses : paludisme et

maladies évitables par la vaccination (85,8%), maladies diarrhéiques (74,2%), infections respiratoires aiguës (21,1%) et parasitaires (amibiase, notamment).

La mortalité maternelle est également élevée avec un taux de 519 décès pour 100.000 naissances vivantes, soit 250 décès maternels par an (EDS 2000). En 2003, sur 19,101 accouchements enregistrés dans les structures sanitaires, l'on a dénombré 49 décès maternels et 156 décès de nouveaux nés au cours de la période néo-natale.

Chez la femme, les principales causes de mortalité sont liées à la reproduction, en particulier aux avortements, hémorragies et pathologies de la grossesse encore appelées «dysgravidies». La prévalence contraceptive reste faible (32,7%).

L'EGEP 2005 révèle que l'accès aux services de santé (entendu comme la probabilité de visiter les services de santé pendant les quatre dernières semaines) est inégal car les ménages pauvres recourent largement moins aux services de santé que les ménages riches, avec une probabilité de 8 % contre 16 %. Les ménages les plus pauvres comptent pour environ 14 % du total des visites aux centres de santé, contre 25 % pour les ménages plus riches. Cette disparité s'explique

partiellement par le coût élevé des consultations de santé et le manque de médicaments disponibles.

Pour faire face à ce profil sanitaire peu rassurant, mettre le pays sur la voie de la réalisation des cibles du millénaire relatives à la mortalité infantile et à la mortalité maternelle, et promouvoir de manière durable le développement humain au Gabon, le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2006–2010 en cours de finalisation

Comme le déclarait le Ministre d'Etat chargé de la santé publique, Madame

Paulette Missambo lors de son audition au C.E.S. en mars 2006 : « le financement de la mise en œuvre de ce Plan national de Développement Sanitaire permettra de relever les défis majeurs auxquels est confronté notre système de santé en lui donnant les moyens utiles et nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire tels que définis par la Communauté internationale avec comme résultat une adaptation qualitative de l'offre des prestations sanitaires essentielles de nos populations.

**Encadré 1.4 – Santé dans l'Enquête de la Perception de la Pauvreté**

L'Enquête de Perception de la Pauvreté révèle que dans le contexte de pauvreté ambiante, les conditions d'accès aux soins pèsent sur la santé ; 83,7% des répondants jugeant ces conditions plutôt difficiles contre 12,2% qui considèrent l'accès aux soins plutôt facile. Ces conditions d'accès difficiles sont dues : (i) pour 62,2% des ménages aux coûts élevés des soins de santé, (ii) pour 20,5% à la mauvaise qualité de l'accueil dans les structures sanitaires, et (iii) pour 15,4% à l'éloignement des structures sanitaires.

**Source:** Enquête de Perception de la Pauvreté, 2004

**[Image à insérer]**

**1.1.2.3 – Lutte contre le VIH/SIDA**

Véritable fléau mondial qui touche près de 40 millions d'adultes et d'enfants et qui prend chaque jour des proportions de plus en plus alarmantes, le VIH/SIDA constitue une préoccupation majeure de la communauté internationale qui lui a consacré une cible dans le cadre des OMD. Cette cible vise à **stopper, d'ici à 2015, la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle.**

Compte tenu du niveau élevé de la prévalence du VIH/SIDA au Gabon et de sa tendance à la propagation rapide, le Gouvernement gabonais qui cherche à asseoir les bases durables de la promotion du développement humain au Gabon, en a fait sienne la cible du millénaire susmentionnée sur le VIH/SIDA. En effet, d'après les travaux du PNLS, la prévalence du VIH/SIDA est passée de 1,8 % en 1986 à 8,1 % en 2004. Ce niveau de prévalence national masque de grandes disparités spatiales car les grandes métropoles du pays connaissent des niveaux de prévalence plus importants. Les données les plus récentes recueillies par l'ONUSIDA montrent que 4,2 % de la population âgée entre 15 et 49 ans est infectée du VIH/SIDA. Une étude réalisée en 2000 sur le nombre de tests positifs par sexe révèle qu'il y a deux fois plus de femmes séropositives que d'hommes séropositifs. Les déterminants majeurs de la vulnérabilité des femmes face au VIH sont leur statut social et la situation de précarité financière dans laquelle plusieurs d'entre elles se trouvent.

Pour faire face à l'ampleur et à la propagation de cette pandémie qui constitue une menace sérieuse de santé publique et de développement, les réponses nationales suivantes ont été apportées : mise en œuvre depuis

1993 du Programme National de Lutte contre le SIDA et les MST (PNLS/MST), création d'un Comité Consultatif pour la lutte contre le VIH/SIDA, mise en place d'un Fonds National de Solidarité Thérapeutique (1,5 million USD pour la PTME) et d'un Plan d'accès à ce Fonds, adoption et exécution d'un Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/SIDA 2001-2005, demande et obtention d'un financement du Fonds Mondial de lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose pour un montant de 3 154 500 US\$ sur deux ans, naissance de plusieurs associations nationales de prévention du VIH/SIDA et défense des droits des PVVIH, etc...

Le Plan Stratégique de lutte contre le VIH/SIDA pour la période 2000-2005 vise à : (i) assurer une surveillance épidémiologique effective du VIH/SIDA et des autres IST; (ii) prévenir la survenue de nouvelles infections par le VIH au sein de la population générale grâce à la réduction des facteurs favorisant la transmission sexuelle du VIH; (iii) développer la compétence sociale face au VIH/SIDA en vue de la constitution d'un «vaccin social» au sein de la population générale grâce à la mise en œuvre de l'approche «réponse locale»; (iv) réduire la vulnérabilité des groupes particulièrement exposés à l'infection par le VIH par la mise en œuvre de

plans d'action sectoriels de lutte contre le VIH/SIDA; (v) améliorer le bien-être des personnes vivant avec le VIH/SIDA grâce à la prise en charge médicale et psychosociale; (vi) réduire la transmission par les voies autres que sexuelles grâce à la sécurité transfusionnelle, en milieu de soins et en laboratoire, grâce à la prévention systématique de la transmission mère-enfant ; (vii) créer un environnement social, éthique et juridique favorable au respect de la dignité et des droits des personnes infectées ou affectées par le VIH ; et (viii) accroître les capacités de gestion et les performances du Programme National de Lutte contre le SIDA.

Par ailleurs, on observe une volonté politique au niveau le plus élevé dans la lutte contre le VIH/SIDA à travers notamment l'action de l'OPDAS (Organisation des Premières Dames Africaines pour la Lutte contre le VIH/SIDA) sous le leadership de l'Épouse du Chef de l'État et la création des Centres de Traitement Ambulatoires (CTA).

Toutefois, la lutte contre la propagation du VIH/SIDA est loin d'être gagnée car beaucoup reste à faire et les initiatives engagées doivent être renforcées. Ainsi, les pouvoirs publics doivent porter une attention particulière aux allocations

budgétaires consacrées à la lutte contre le VIH/SIDA qui demeurent marginales avec un pourcentage strictement inférieur à 0,15 % du budget total de l'État au cours de ces trois dernières années. Pire encore, cette allocation budgétaire connaît une tendance à la baisse sur la période susmentionnée. L'essentiel du financement actuel pour la lutte contre le VIH/SIDA provient des bailleurs de fonds. Compte tenu des ravages du VIH/SIDA et de son impact micro, méso et macro économique certain, les pouvoirs publics doivent relever significativement la budgétisation de la lutte contre le VIH/SIDA afin d'augmenter les chances du pays d'atteindre la cible du millénaire relative au VIH/SIDA, à savoir *stopper d'ici à 2015, la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle*. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion d'une part, et l'autonomisation des groupes vulnérables d'autre part, concourent également à mettre le pays sur la voie de la réalisation des OMD.

### **1.1.3 - L'environnement**

Avec une façade atlantique de 800 Km, une faune et une flore abondantes, de nombreuses espèces animales et végétales endémiques et une faune dense, le Gabon regorge de



nombreuses richesses naturelles dont l'exploitation ne va pas sans poser les problèmes d'ordre environnemental. Parmi ces problèmes, on peut citer: (i) une forte pression sur l'exploitation des ressources naturelles à forte valeur ajoutée (ressources ligneuses, faune et flore), (ii) la pollution au sein des agglomérations urbaines et rurales, en particulier des eaux de surfaces et des nappes phréatiques, (iii) l'intensification des activités extractives engendrée par les nécessités du développement et par la crise économique, (iv) le manque de moyens matériels et financiers pour exercer certaines activités relevant de la valorisation des produits forestiers non ligneux et du secteur de la pêche, etc...

Fort de ce qui précède, le Gabon adhère entièrement à la préoccupation de la communauté internationale dans le domaine de l'environnement, exprimée à travers l'OMD N°7 «Assurer un environnement durable». La cible du millénaire qui cadre avec cette sous-section est d'**intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.**

Pour s'attaquer aux problèmes susmentionnés, poser les bases d'un

environnement durable, et assurer ainsi la réalisation de l'OMD N°7, les pouvoirs publics gabonais ont entrepris plusieurs initiatives, souvent en partenariat avec les pays voisins car certaines ressources naturelles telles que les écosystèmes forestiers sont transfrontaliers. C'est ainsi que la loi d'orientation en matière des eaux et forêts a été votée en 1982 et le code de l'environnement en 1993. La gestion durable des forêts quant à elle s'articule autour :

- (i) des plans d'aménagement ;
- (ii) l'institution des forêts communautaires en zone rurale ;
- (iii) le suivi des exploitations forestières.

En outre, le Gouvernement a opté en début 2000 de consacrer 10,8% de son territoire national à la création d'un réseau d'aires protégées et de parcs nationaux, soit une superficie de 2.900.000 hectares. De même, il a envisagé d'inscrire 15 % de son territoire au compte du patrimoine mondial, soit 3.000.000 d'hectares. A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la protection de l'environnement de l'année 2006, le gouvernement s'est engagé à renforcer sa législation environnementale en adoptant le principe pollueur-payeur.

Afin de concrétiser la réalisation d'ici 2015 de la cible du millénaire consistant à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales, le gouvernement se doit de se donner davantage de moyens pour :

(i) faire respecter la législation en vigueur en matière de protection de l'environnement ;

(ii) assurer le suivi de la mise en œuvre effective des plans d'action nationaux du domaine environnemental (Plan d'action environnemental, Plan d'action pour la conservation de la biodiversité, Plan

d'action forestier national ou tropical, etc...);

(iii) renforcer sa coopération sous-régionale et mondiale dans le domaine environnemental ;

(iv) impliquer davantage les communautés locales dans la gestion environnementale.

**[Image à insérer]**

#### **1.1.4 – La promotion de l'égalité des sexes**

Conscientes du rôle crucial de la femme dans la construction de toute société humaine, les autorités gabonaises ont placé la femme au cœur du développement du Gabon. Elles ont matérialisé cette option sur les plans législatif, institutionnel et administratif. En effet, le Gabon dispose d'un important arsenal juridique (constitution, code civil, textes d'application) promouvant l'égalité homme-femme. Un département ministériel chargé de la

promotion de la femme a été créé. Une Journée nationale de la femme a été instituée et se célèbre chaque année en plus de la Journée internationale de la femme. Le Gabon a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui constitue une véritable charte sur les droits humains et juridiques des femmes. Les femmes gabonaises occupent de plus en plus des positions importantes dans l'Administration publique, le secteur privé, etc... On les retrouve également dans l'équipe gouvernementale, parmi les parlementaires et parmi les sénateurs.

Ce faisant, le Gabon confirme son adhésion à la préoccupation internationale consistant à *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*. Il s'agit de l'ODD N° 3 dont la cible est d'*atténuer, d'ici à 2015, les disparités entre les sexes*.

Pour autant, la situation actuelle de la femme gabonaise n'est pas des meilleures. Elle est même préoccupante pour certains sous-groupes tels que les jeunes filles-mères, les femmes veuves, femmes divorcées, etc... En effet, la femme gabonaise qui représente, selon l'EGEP 2005, 50,8% de la population n'est toujours pas privilégiée par rapport à l'accès à la santé et aux

postes importants de responsabilité. Le poids des traditions (ethniques, régionales ou sociologiques) empêche le respect scrupuleux de toutes les dispositions législatives en faveur des femmes. La femme au moment de son veuvage est régulièrement humiliée et spoliée par sa belle-famille, au mépris des lois et au mépris du devenir des enfants.

Par ailleurs, on rencontre de plus en plus de femmes célibataires qui sont chefs de famille et qui élèvent seules leurs enfants sans le soutien du père, ni même de celui de l'Etat. Le premier Rapport National de progrès des OMD indique un taux élevé de célibat de l'ordre de 45%. On note également une sous-représentativité des femmes à tous les niveaux de décisions (Gouvernement, Assemblée Nationale, Cour Constitutionnelle, Conseil National de la Communication, Conseil Economique et Social, etc...).

Pour inverser cette tendance et mettre le pays sur la voie de la réalisation de l'ODD N° 3, plusieurs mesures visant à autonomiser économiquement et politiquement la femme gabonaise doivent être prises. Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les dispositions législatives en faveur des femmes soient scrupuleusement respectées. A titre d'illustration, le droit des femmes devenues veuves

doit être impérativement protégé pour ce qui est notamment de la succession et de l'héritage. L'arsenal juridique en faveur des femmes doit s'étendre à la définition et à la reconnaissance du statut particulier des femmes chefs de famille avec très souvent des enfants à charge, dans beaucoup de cas de pères différents, qui constituent ce qu'on qualifie de «foyers monoparentaux». De même, le droit des femmes pour l'accès au monde du travail, sur la base de l'égalité femme-homme, doit être scrupuleusement observé.

Par ailleurs, le rôle et la place des femmes aux postes décisionnels dans la société gabonaise doivent être renforcés.

En outre, l'accès des femmes aux micro-crédits doit être amélioré et leurs capacités doivent être renforcées en vue de leur autonomisation financière et économique.

Enfin, l'approche genre doit être intégrée dans les politiques et les programmes de développement.

#### **1.1.5 – La promotion de la bonne gouvernance**

Les autorités gabonaises reconnaissent en la bonne gouvernance un socle important de réussite de toute action de développement économique et social,

et de promotion du développement humain. C'est pourquoi l'amélioration de la gouvernance a été retenue comme l'un des quatre (4) piliers du DSCR. A travers la mise en œuvre du plan d'action de ce pilier, le Gabon compte s'attaquer aux dysfonctionnements qui continuent à miner la gestion des affaires publiques malgré un certain nombre de réformes déjà initiées. En effet, le DSCR constate que malgré quelques avancées, la gouvernance dans sa triple dimension institutionnelle, politique et économique se caractérise actuellement au Gabon par une insuffisance de moyens pour les instances judiciaires en vue de leur permettre de remplir leurs missions en toute indépendance, une faible capacité d'intervention de la société civile dans la vie politique, un ralentissement des réformes de la fonction publique, un besoin d'une plus grande rigueur et transparence dans la gestion des ressources publiques, ainsi qu'une relative lenteur dans la mise en œuvre des réformes de libéralisation de l'économie. Ces dysfonctionnements concernent les fonctions de régulation des institutions étatiques, les structures de gestion de l'économie, et celles qui ont en charge le contrôle de la gestion des finances publiques.

Pour faire face à ces dysfonctionnements et asseoir les bases saines d'un développement humain, les autorités gabonaises ont retenu dans leur document de planification opérationnelle (le DSCR) les objectifs stratégiques suivants:

➤ la promotion de l'efficacité et la transparence dans la gestion de l'Etat par (i) la rationalisation des dépenses et l'optimisation des recettes publiques, (ii) la participation du pays à l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives (EITI), (iii) la réforme administrative, (iv) le renforcement des missions de l'Etat et des Institutions démocratiques, (v) la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite;

➤ la consolidation de l'état de droit par : (i) la réforme judiciaire et (ii) la réforme juridique;

➤ l'amélioration de l'environnement des affaires particulièrement par (i) le développement du secteur privé et (ii) l'amélioration de la gouvernance d'entreprises;

➤ la promotion de la participation des citoyens dans la gestion des affaires publiques par (i) la mise en œuvre de la décentralisation, (ii) le renforcement des capacités des autorités locales et (iii) le renforcement des capacités de la société civile et des acteurs communautaires.

#### **Encadré 1.5: Participation du Gabon à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives**

Au cours de l'année 2005, le Gabon a finalisé la mise en place technique de l'EITI. Lors d'une Conférence de presse conjointe des ministres en charge des finances et du pétrole organisée en Octobre 2005, les deux membres du Gouvernement ont fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre de l'EITI au Gabon et sur l'affectation de 170 milliards de francs CFA excédentaires de la rente pétrolière. A cette occasion, le Ministre en charge de l'Economie et des Finances a annoncé, pour octobre 2005, le lancement du processus de récupération des informations par l'administrateur indépendant, et ce dans la perspective de publier un premier rapport EITI sur les revenus pétroliers de 2004. Le ministre en charge de l'Economie et des Finances a également indiqué que la plus-value pétrolière de 170 milliards de FCFA, devrait servir, conformément aux instructions du chef de l'Etat, à poursuivre les objectifs d'assainissement des finances publiques et de maintien d'un équilibre budgétaire, à :

- augmenter les dépenses d'investissements dans certains secteurs spécifiques,
- soutenir la politique sociale du Gouvernement pour la lutte contre la pauvreté,
- poursuivre la politique d'apurement des arriérés intérieurs, et
- consolider la position du Trésor public à la Banque Centrale.

**Source:** PNUD Gabon (2006). – Profil Pays du Gabon – Janvier 2006, Département des Politiques et des Stratégies.

## 1.2 – Dimension socio-économique

Les indicateurs de cette dimension qui pourraient influencer de manière significative sur le développement humain sont: la pauvreté monétaire, les inégalités de revenus, et le niveau d'emploi et la masse salariale.

### 1.2.1 – La pauvreté au sens monétaire

Cette analyse de la pauvreté monétaire est extraite du DSCR et de l'EGEP 2005. Les mesures empiriques de la pauvreté les plus utilisées se fondent sur le bien-être matériel défini sur la base des quantités de biens et services consommés. Cette dimension de bien-être est dans cette approche, convenablement représentée par le revenu ou la dépense. Aussi, **la pauvreté peut-elle être définie comme une situation où un individu vit en dessous d'un minimum socialement acceptable, la ligne de pauvreté.** Les mesures (monétaires) de la pauvreté vont comparer le niveau de revenu ou de dépense (*mesures utilitaristes*) au standard de base ainsi retenu (mesure non utilitariste).

La persistance de la pauvreté monétaire constitue un frein important à la promotion du développement humain. Les indices les plus utilisés qui tentent de représenter l'ampleur de la pauvreté

sont : (i) l'incidence qui représente le nombre de pauvres dans la société, et (ii) la profondeur qui traduit l'effort financier nécessaire de la part de la société pour sortir tous les pauvres du dénuement. Ces différents concepts sont utilisés pour appréhender la pauvreté au sein de la population gabonaise.

#### 1.2.1.1 – Les lignes de pauvreté

Pour obtenir les indices de pauvreté, il faut d'abord déterminer une ligne de pauvreté. L'idée de base de la ligne de pauvreté est qu'elle soit conçue de manière à permettre aux personnes classées comme non pauvres de satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. Dans cette optique, il convient tout d'abord de déterminer s'il faut construire une ligne de pauvreté nationale ou alors des lignes spécifiques pour chaque région. Une ligne nationale a l'avantage de faciliter le dialogue avec les politiques qui n'ont pas à manipuler plusieurs lignes. En revanche, son utilisation oblige à construire des indices de coût de la vie afin de déflater les agrégats nominaux (revenus ou dépenses). Quant aux lignes régionales, du fait qu'elles reflètent les différences de coût de la vie, il n'est plus nécessaire de construire des indices de coût de la vie puisque le rapport entre deux lignes de deux régions reflète cette

différence de coût. Dans le cadre de l'EGEP, le principe retenu a été de construire une ligne spécifique pour chaque région, en tenant compte des milieux<sup>1</sup>. Pour les travaux d'analyse, la ligne de pauvreté de Libreville a été considérée comme la ligne nationale. Le rapport entre la ligne d'une région quelconque et celle de Libreville est le **déflateur de l'agrégat de dépense de cette région**. Les résultats des calculs sont présentés dans le tableau 1.1 suivant.

**Tableau 1.1** - Lignes de pauvreté par région en 2005

Région	Ligne (F CFA)
Libreville	429 336
Port-Gentil	707 587
Nord urbain	388 000
Sud urbain	355 503
Est urbain	353 443
Ouest urbain	448 930
Nord rural	373 796
Sud rural	374 579
Est rural	405 270
Ouest rural	390 826
National	429 336

**Source:** Extrait du DSCR (P. 19) et obtenus à partir des données de l'EGEP.

### 1.2.1.2 – Incidence et profondeur de la pauvreté

En retenant la ligne de Libreville comme ligne de pauvreté nationale, il est estimé que 33 % environ des gabonais sont considérés comme pauvres (Tableau 1.2).

Ce chiffre peut être rapproché avec le taux de pauvreté absolue estimé à 25% de la population par l'étude de la Banque Mondiale de 1994 bien que les méthodologies et les bases statistiques de ces travaux ne soient pas identiques et n'ont pas fait l'objet d'un rapprochement. Quoiqu'il en soit, les résultats de l'EGEP 2005 confirment non seulement le caractère prononcé de la pauvreté tant en milieu urbain qu'en milieu rural avec une forte concentration des pauvres en milieu urbain, mais également la persistance des inégalités verticales.

En effet, avec une incidence de la pauvreté d'environ 30%, le milieu urbain qui abrite 80% de la population compte près de 75% des pauvres tandis que le milieu rural avec 20% de la population et une incidence de pauvreté d'environ 45% compte un peu plus de 25% des pauvres. La profondeur de la pauvreté revêt les mêmes contours que l'incidence de la pauvreté. Elle est de 10% au niveau national dont 8,5% en milieu urbain et 16% dans les campagnes.

<sup>1</sup> Les 10 régions retenues pour cet exercice sont : Libreville, Port-Gentil, Nord urbain, Sud urbain, Est urbain, Ouest urbain, Nord rural, Sud rural, Est rural, Ouest rural.

**Tableau 1.2 – Indicateurs de la pauvreté au Gabon en 2005**

<b>Milieu de résidence</b>	Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté
Urbain	29.8	8.5
Rural	44.6	16.0
<b>Région de résidence</b>		
Libreville	22.8	5.8
Port Gentil	43.6	13.4
Nord	47.4	16.0
Sud	53.9	19.3
Est	37.2	11.6
Ouest/Centre	25.8	7.8
<b>Ensemble</b>	<b>32.7</b>	<b>10.0</b>

*Source : Extrait du DSCR (P. 20) et obtenu à partir des données de L'EGEP.*

### 1.2.1.3 – Les déterminants de la pauvreté

L'on peut distinguer les déterminants macroéconomiques des déterminants microéconomiques de la pauvreté. Faute d'informations actualisées, nous allons essentiellement développer ici les déterminants microéconomiques de la pauvreté. Mais, l'on peut relever à ce niveau que la persistance de la pauvreté au Gabon s'explique sur le plan macroéconomique par la structure de l'économie gabonaise. Cette dernière se définit généralement, en termes de dotations en ressources et de cadre institutionnel. La dotation en ressources détermine la capacité du pays à améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population. La nature et fonctionnement des institutions déterminent les différences existant au niveau du contrôle des ressources (matérielles et humaines) et le rendement de ces ressources. Par ailleurs, la pauvreté et

les inégalités au Gabon semblent liées aux facteurs interdépendants suivants<sup>2</sup>: (i) la répartition fonctionnels (entre le capital et la main-d'œuvre) des revenus; (ii) la répartition des revenus entre les quatre secteurs institutionnels de base que sont les ménages, les entreprises, l'Etat et le reste du monde; (iii) la répartition des ressources humaines et matérielles au sein de la société; et (iv) les liaisons entre les secteurs productifs.

A côté de ces déterminants macroéconomiques, l'analyse des déterminants ou corrélats de la consommation par personne des ménages menée dans le cadre de l'EGEP 2005 fait ressortir quatre (4) grandes familles de déterminants microéconomiques de la pauvreté au Gabon. Il s'agit de la structure du ménages et variables démographiques,

<sup>2</sup> Banque Mondiale (1997). – République Gabonaise: La pauvreté dans une économie de rente.



du niveau de l'éducation, de l'emploi, et du patrimoine foncier.

➤ Structure du ménage et variables démographiques: Les ménages ayant un grand nombre de personnes ont un niveau plus faible de consommation par tête, et par conséquent une plus grande probabilité d'être pauvres. A l'exception de la ville de Libreville, les ménages dirigés par une femme ont une plus grande probabilité d'être pauvres. Ceci s'explique par le fait que les femmes ont un potentiel plus faible qui se manifeste par des discriminations dont elles font l'objet sur le marché du travail en milieu urbain et dans l'accès au capital productif, et notamment aux terres en milieu rural. Par ailleurs, à l'exception de Libreville, la pauvreté est plus importante parmi les ménages dirigés par les Gabonais que parmi ceux dirigés par les non-gabonais.

➤ Education: La pauvreté au Gabon décroît lorsque le niveau d'étude du chef de ménage s'accroît. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est de 45% pour les ménages dont le chef n'a aucune instruction, 43% pour ceux qui ont un niveau primaire, et de 11% seulement dans les ménages dont le chef a atteint l'enseignement supérieur. En outre, à Libreville, l'écart de la dépense par tête, toutes choses égales par ailleurs, avec un

ménage dont le chef est sans niveau scolaire est respectivement de près de 9% pour le premier cycle du secondaire, 23% pour le second cycle du secondaire et 51% pour le supérieur.

➤ Emploi: Des différentes variables relatives au marché du travail, celles qui améliorent le plus le niveau de vie des ménages sont le secteur institutionnel et la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, le chef ou son conjoint a un emploi dans le secteur public ou le secteur privé formel, il a un niveau de dépense par tête plus important que le chef ou conjoint qui travaille dans le secteur informel. A Libreville, les ménages dont le chef travaille dans le secteur public ont un niveau de dépense par tête supérieur de 25 % à celui des ménages dont le chef est dans le privé informel ; l'écart entre le privé formel et le privé informel est de 6 % pour le premier.

➤ Patrimoine foncier: Un dernier résultat notable est relatif au patrimoine foncier, la possession de terres cultivées étant associée à un niveau de dépense par tête plus important. Par exemple, un ménage agricole qui augmente la superficie de ses exploitations de 1% arrive à accroître son niveau de vie de 3.1%.

En fait, la possession de terres est un facteur qui améliore le niveau de vie

des populations, même ceux des ménages des grandes villes, mais il est possible qu'il y ait un certain effet d'endogénéité dans ces résultats puisque les ménages les mieux nantis sont aussi ceux qui peuvent acheter des terres et propriétés.

### 1.2.2 – Inégalités des revenus

L'EGEP 2005 révèle d'importantes inégalités dans la distribution des revenus. Plus de 90 % du revenu total est accaparé par les non pauvres. Les ménages du quintile le plus riche concentrent la moitié du revenu total. Quel que soit le type de revenu, la part dans le revenu national total croît avec le quintile de niveau de vie. Même les transferts publics n'échappent pas à ce constat: le cinquième quintile le plus riche en

reçoit 33,5% contre 9,5% pour le quintile le plus pauvre. Le Document «Profil pays du Gabon – Janvier 2006» indique que Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) 2005 a montré que de telles inégalités diminuaient considérablement l'effet de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté et obstruaient ainsi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Par ailleurs, le revenu national moyen par tête (mesuré par la dépense totale par tête) atteint 799.903 Fcfa, soit 66.660 Fcfa par mois ainsi que l'indique le tableau 1.3 ci-dessous.

**Tableau 1.3** - Dépense moyenne par tête et indice d'inégalité par région

	Libreville	Port-Gentil	Nord	Sud	Est	Ouest	Ensemble
Moyenne	964 494	602 305	578 429	527 902	730 151	849 867	799 903
20% les plus riches (M1)	2 355 614	1 311 821	1 293 741	1 181 463	1 743 882	1 947 735	1 929 245
20% les plus pauvres (M5)	307 106	225 224	202 029	185 097	231 722	271 520	245 638
Indice de Gini	0,421	0,380	0,413	0,437	0,455	0,416	0,437
Rapport M5/M1	7,7	5,8	6,4	6,4	7,5	7,2	7,9

**Source:** Extrait du DSCR (P. 24) et obtenu à partir des résultats de l'EGEP

En effet, le niveau élevé apparent de ce revenu moyen masque en réalité de très fortes inégalités. L'écart de revenu entre les 20% les plus riches (1.929.245 FCFA) et les 20% les plus pauvres (245.638 FCFA), indique que le revenu moyen des plus démunis est huit fois inférieur à celui des

catégories aisées. L'indice de Gini d'environ 0,44 sur le plan national confirme cette disparité de revenus.

Le profil des revenus révèle aussi de fortes disparités régionales. Ces disparités tracent une ligne de clivage entre, d'un côté trois régions où le revenu moyen local gravite autour de

la moyenne nationale, à savoir Libreville (964.494 Fcfa), l'Ouest (849.867 Fcfa) et dans une moindre mesure, l'Est (730.151 Fcfa), et de l'autre côté une partie du pays où la moyenne du revenu local n'atteint pas la moyenne nationale: Port Gentil (602.305Fcfa), et surtout les régions du Nord (578.429) et du Sud (527.902 Fcfa).

### 1.2.3 - Le niveau d'emploi, la masse salariale et le profil de l'emploi

Depuis la mise en place de l'Office National de l'Emploi (ONE) en 1993

par l'Ordonnance 08/93/PR du 01/10/93, le Gabon dispose d'un outil lui permettant de faire une évaluation du niveau de l'emploi ainsi que de la masse salariale.

S'agissant du niveau de l'emploi, le tableau 1.4 suivant présente son évolution générale au cours des cinq dernières années.

**Tableau 1.4 - Evolution de l'emploi au Gabon de 2001 à 2005**

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004
Sociétés (parapubliques et privées)	58 061	57 266	56 125	54 897	53 802	-1,99 %
Secteur public	54 236	55 952	57 886	58 305	58 740	0,75 %
Total des salariés	108 407	109 328	110 121	109 331	102543	-6,2 %

**Source:** Direction Générale du Budget (DGB) – Ministère de l'Economie et des Finances

Il ressort de ce tableau que le niveau général de l'emploi salarié a enregistré une légère hausse de 2001 à 2003, atteignant 110.121 agents contre 109.328 et 108.407 respectivement en 2002 et 2001. Cette évolution résulte de la progression des effectifs du secteur public, alors que ceux des sociétés privées baissent.

En revanche, depuis 2003, le niveau de l'emploi global baisse chaque année, soit une chute de 6,2 % en

2005. Cette évolution est liée à la diminution des effectifs dans les sociétés malgré quelques recrutements dans la fonction publique (en 2005, l'effectif du secteur public a augmenté de 0,75 % par rapport à l'année 2004).

Mais on observe une baisse continue du niveau de l'emploi dans les sociétés privées et parapubliques. En effet, elle est de 1,99% entre 2004 et 2005.

**Tableau 1.5: Evolution de la masse salariale du Gabon de 2001 à 2005**

Entités	Années	2001	2002	2003	2004	2005	05/04
Sociétés (parapubliques et privées)		435,6	456,1	473,6	491,6	510,3	3,8 %
Secteur public		237,2	239,6	242,4	243,3	246,2	1,2%
Total des salaires		672,8	695,7	716,9	734,9	756,5	3 %

**Source:** Direction Générale du Budget (DGB) – Ministère de l'Economie et des Finances.

En ce qui concerne la masse salariale, son évolution est appréciée dans le tableau 1.5 ci-dessus pour la période 2001-2005. Le présent tableau indique d'année en année un accroissement de la masse salariale du Gabon tant dans le secteur public que privé. Toutefois, elle est plus importante dans le secteur privé et parapublic que dans le secteur public. Annuellement, celui-ci représente près de la moitié de la masse salariale du secteur privé, dans notamment les secteurs pétroliers, transports et télécommunications. Au cours de l'année 2005 par exemple, cette situation est imputable, en grande partie, au secteur privé dont la masse salariale a crû de 3,8% alors qu'elle était de 1,2% dans le secteur public. Ainsi, la masse salariale du Gabon avait augmenté de 3%, s'établissant à 756,5 milliards de Fcfa en 2005.

S'agissant du profil de l'emploi, l'EGEP 2005 révèle que près de 30% des travailleurs sont des employés ou des

ouvriers. La majorité de ceux-ci, soit près de 51%, réside à Libreville. Plus généralement, Libreville abrite plus de 42% de la force de travail gabonaise, suivi du reste de l'Ouest (excluant Libreville et Port Gentil) qui occupe 15% des travailleurs du pays. Port Gentil emploie 7% de la main d'œuvre totale du pays, et les régions du Nord, Sud et Est emploient respectivement 11,4%, 10,5% et 13,6% de la force de travail du pays.

Les employés et ouvriers sont majoritaires dans la plupart des régions du pays, à l'exception des régions du Nord et du Sud où respectivement 42,7% et 39,4% travaillent comme des indépendants agricoles. Le taux de chômage est de 5,3% et l'inactivité touche 13,1% des chefs de ménages. La plus grande proportion des chefs de ménage chômeurs est observée à Libreville, alors que la proportion de chefs de ménage inactifs est plus élevée dans la région de l'Est. Les chômeurs et les

inactifs représentent en moyenne 18.4% de la population des chefs de ménage. La proportion des sans-emploi (chômeurs et inactifs) est évidemment plus élevée au sein de la population totale (67% dans l'ensemble de la population, près de la moitié des personnes âgés de 15 ans et plus contre 18.4% pour les chefs de ménages). Ceci est principalement dû à un taux de dépendance élevé (en moyenne 3.5 inactifs par actif.)

### **1.3 – Les indicateurs synthétiques de développement humain**

Le PNUD a conçu quatre indicateurs synthétiques pour appréhender le niveau de développement humain atteint par les pays et les régions. Il s'agit de:

- l'indicateur du développement humain (IDH);
- l'indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH);
- l'indicateur de participation des femmes (IPF);
- l'indicateur de pauvreté humaine (IPH).

#### **1.3.1- L'Indicateur du Développement Humain**

L'indicateur du développement humain (IDH) se compose de l'espérance de vie à la naissance, du niveau d'instruction (calculé à partir du taux brut d'alphabétisation des adultes et du taux brut combiné de scolarisation) ainsi que du PIB par habitant (en PPA).

A la suite de Jahan (2001), on peut considérer que l'objet de cet indicateur est de mesurer en moyenne les progrès enregistrés dans une société en matière de développement humain.

La concentration se fonde sur trois dimensions clés de la vie humaine : la longévité et la qualité de la vie, la connaissance et un niveau de vie décent. L'IDH mesure les capacités humaines essentielles dans ces dimensions.

<b>Tableau N°1.6 – Rapprochement IDH et PIB par habitant du Gabon</b>				
	PIB réel par habitant, PPA	Rang PIB-IDH	Indice	Rang l'IDH
<b>ANNEE</b>	USD	Rang	Indice	Rang
1990	4735	-43	0,545	91
1991	4147	-65	0,503	109
1992	3498	-72	0,525	114
1993	3861	-46	0,557	120
1994	3641	-25	0,562	120
1995	3766	-26	0,568	120
1996	Nd	nd	nd	nd
1997	7550	-71	0,607	124
1998	6353	-60	0,592	123
1999	6024	-44	0,617	109
2000	6237	-44	0,637	117
2001	5990	-40	0,653	118
2002	6590	-50	0,648	122
2003	6397	-43	0,635	123

**Source:** PNUD, Rapports Mondiaux sur le Développement Humain de 1990 à 2005

La concentration de l'IDH, dans ces trois dimensions de la vie humaine, ne signifie pas que les autres aspects sont négligeables mais que ces capacités demeurent essentielles pour le bien-être de l'individu et lorsqu'elles sont atteintes, d'autres opportunités deviennent accessibles. Les aspects tels que la participation, l'équité et les droits de l'homme, même s'ils ne sont pas pris en compte dans l'IDH, restent significatifs.

Bien que le concept du développement humain soit bien plus vaste que ne pourrait le mesurer un simple indicateur composite, l'IDH propose une alternative fort utile à ce que serait un simple indicateur lié au revenu pour mesurer approximativement le bien-être humain.

Depuis 1990, première année de calcul de l'IDH, le Gabon connaît, comme l'atteste le tableau ci-après un décalage négatif chronique entre son

classement selon son PIB réel par habitant (en PPA) et celui selon le niveau de son IDH. C'est ce décalage qui traduit ce que nous avons qualifié à l'introduction de ce chapitre de «**paradoxe gabonais**» en matière de développement humain. Autrement dit, ce paradoxe traduit le décalage entre le niveau de richesses du pays exprimé par son PIB par habitant qui classe le pays parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et son niveau de l'IDH qui est comparable à celui des pays pauvres.

### **1.3.2 - L'Indicateur Sexo- Spécifique du Développement Humain (ISDH) et l'Indicateur de Participation des Femmes (IPF)**

Le RMDH 2005 précise que l'ISDH corrige le niveau de l'IDH de façon à refléter les inégalités sociologiques entre femmes et hommes sous les aspects suivants :

- Longévité et santé, exprimées par l'espérance de vie à la naissance

➤ Instruction et accès au savoir, exprimés par le taux d’alphabétisation des adultes, et le taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus

➤ Possibilité de bénéficier d’un niveau de vie décent, exprimée par le revenu estimé du travail (en PPA).

L’IPF quant à lui se concentre sur les opportunités ouvertes aux femmes, plutôt que sur les capacités qui sont les leurs. Il s’attache aux inégalités femmes-hommes dans trois domaines essentiels :

➤ Participation et pouvoir décisionnaire dans la sphère politique, exprimée par la répartition des sièges de parlementaires entre hommes et femmes

➤ Participation et pouvoir décisionnaire dans l’économie, exprimée par deux éléments : pourcentages respectifs d’hommes et de femmes occupant, d’une part des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d’encadrement supérieur, et d’autre part des postes d’encadrement et fonctions techniques ;

➤ Maîtrise des ressources économiques, mesurée par la part

masculine et féminine du revenu estimé du travail (en PPA).

Les RMDH ne renseignant pas suffisamment ou presque pas sur les l’ISDH et l’IPF du Gabon, le processus d’élaboration du présent RNDH a donné lieu à la construction de la série de ces indicateurs pour le Gabon en utilisant la méthode présentée à l’annexe 18. Les valeurs obtenues sont contenues dans le tableau 1.7 suivant.

Ces valeurs sont en phase avec le score et le classement du Gabon selon l’IDH.

L’évolution de l’ISDH laisse apparaître quelques progrès dans les efforts de réduction des disparités, en matière de développement, entre les hommes et les femmes: +0,49 par an d’accroissement. L’évolution de l’IPF révèle une participation de plus en plus active des femmes dans les décisions économiques et politiques avec un tournant majeur depuis 1996 comme le montre le graphique 1.1, une variation moyenne de l’IPF de l’ordre de +0,82 % par an; même si cette participation demeure insuffisante.

**Tableau 1.7: Tendances de l'ISDH et de l'IPF du Gabon**

Année	ISDH	IPF
1993	0,6403	0,4038
1994	0,6461	0,4044
1995	0,6515	0,4047
1996	0,6567	0,4054
1997	0,6622	0,4845
1998	0,6675	0,4858
1999	0,6701	0,4835
2000	0,6774	0,4856
2001	0,6803	0,4839
2002	0,6901	0,4902
2003	0,6928	0,5019
2004	0,6953	0,5019
2005	0,6990	0,5028

**Source: V. Obame Emame (2006).** - Rapport thématique sur les statistiques du développement humain, rédigé dans le cadre du processus de production du RNDH du Gabon

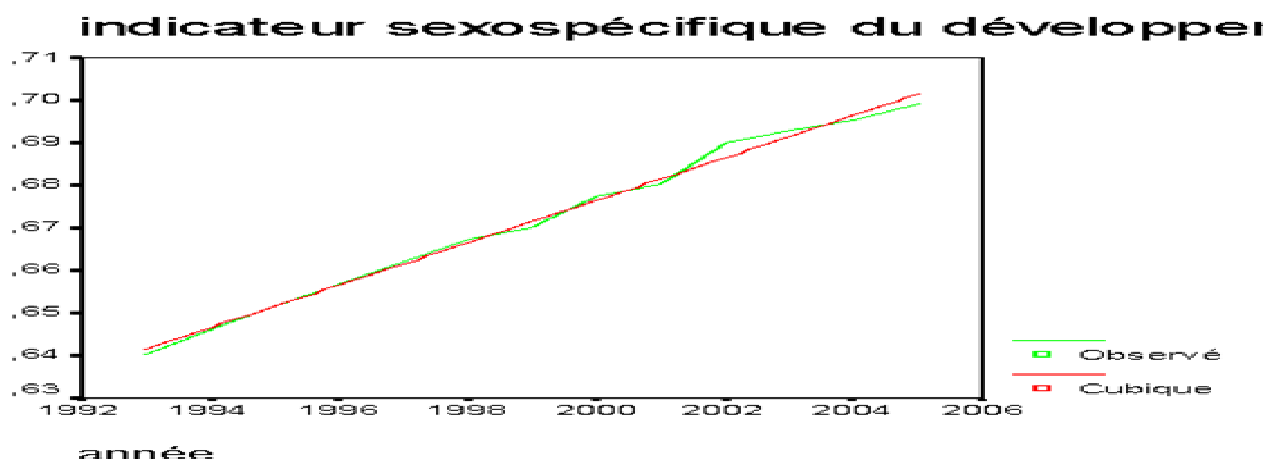
### 1.3.3 – L'Indicateur de la Pauvreté Humaine (IPH-1)

Le RMDH 2005 indique que l'IPH pour les pays en développement (IPH-1) mesure les carences ou manques observables dans les trois dimensions fondamentales envisagées par l'IDH.

- Longévité et santé : risque de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité, à la naissance, de ne pas atteindre 40 ans
- Instruction et accès au savoir : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'analphabétisme des adultes
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent : impossibilité

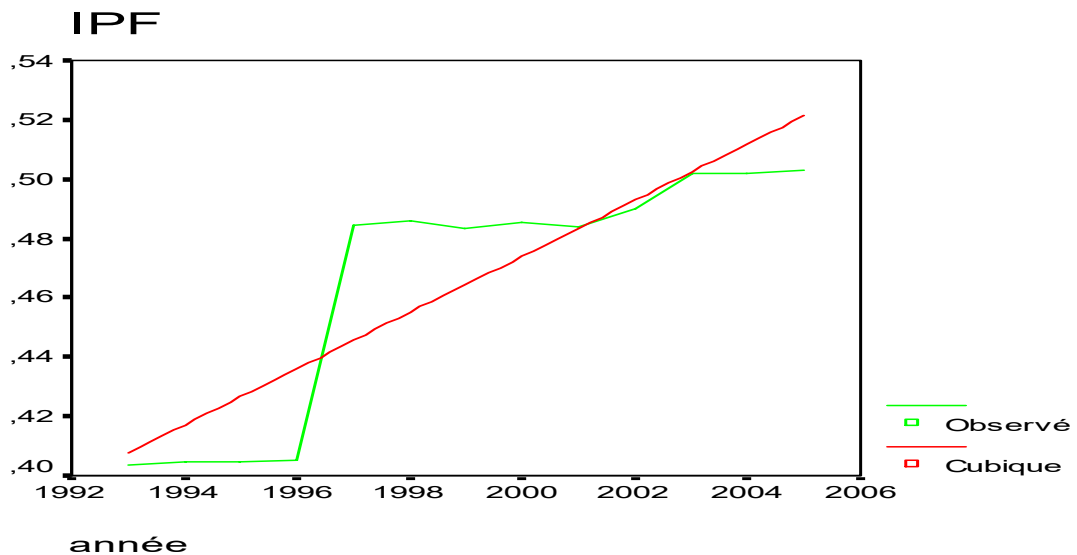
d'accéder à ce que procure l'économie dans son ensemble, exprimée par la moyenne non pondérée de deux indicateurs, soit le pourcentage de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés, et le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

**Graphique 1.1**





**Graphique 1.2**



Le calcul de l'IPH-1 est plus direct que celui de l'IDH. En effet, les critères utilisés pour mesurer ces carences sont déjà normalisés entre 0 et 100 (puisque'ils se présentent sous la forme de pourcentages). Il n'est par conséquent pas nécessaire de passer par les indices dimensionnels, comme dans le cas de l'IDH.

A l'origine, la mesure des manques en termes de niveau de vie comprenait également un indicateur d'accès aux services de santé. Dans le RMDH 2005, le manque de données récentes et fiables concernant cet aspect a contraint à réduire à deux les variables prises en compte à cet égard:

pourcentage de la population privée d'accès durable à des points d'eau aménagés, et pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

Comme dans les cas de l'ISDH et de l'IPF, les RMDH ne renseignent pas suffisamment ou presque pas sur les l'IPH-1 du Gabon. Aussi, le processus d'élaboration du présent RNDH a-t-il donné lieu à la construction de la série de ces indicateurs pour le Gabon en utilisant la méthode présentée à l'annexe 18 du présent RNDH.

Les valeurs obtenues sont contenues dans le tableau 1.8 ci-dessous.

**Tableau 1.8** – Tendances de l'Indicateur de la Pauvreté Humaine du Gabon

Années	Indicateur de la pauvreté humaine (en %)
1993	22,3833
1994	22,2000
1995	22,0333
1996	21,8683
1997	21,7350
1998	20,6617
1999	20,4950
2000	20,3467
2001	20,2633
2002	20,1800
2003	20,1383
2004	19,5767
2005	19,5183

**Source :** V. Obame Emame (2006). – *Rapport thématique sur les statistiques du développement humain, rédigé dans le cadre du processus de production du RNDH du Gabon.*

Le niveau moyen atteint par le Gabon par rapport à l'IHP-1 (20,8769 %) le situe au milieu du tableau du classement des pays en développement. Les pays en développement enregistrant les bons scores en 2003 par rapport à cet indicateur tels que l'Uruguay, le Chili et le Costa Rica ont respectivement les performances de 3,6%, 3,7%, et 4,0%. Cette contre-performance du Gabon par rapport à l'IPH-1 met en relief des lacunes non négligeables dans les politiques sociales, notamment dans la réduction de la mortalité générale, l'alphabétisation des adultes et dans la protection de l'enfance.

En somme, les lents progrès enregistrés par le pays en matière de développement humain en dépit d'importantes potentialités économiques révèlent un modèle de développement peu redistributif vers le plus grand nombre, des fruits de la croissance économique.

## **CHAPITRE 2**

### ***Dette publique au Gabon : Facteurs explicatifs, Impact et Perspectives***

Lorsqu'il est constaté un déséquilibre entre l'épargne et l'investissement, celui-ci nécessite des mesures de politique économique interne pour le résorber. Et quand les ressources financières propres ne suffisent pas à le faire, un pays peut recourir à l'emprunt.

Ceci a été le cas du Gabon dès son accession à l'indépendance en août 1960. Ce pays était confronté en effet, à des déséquilibres budgétaires qui l'ont conduit à avoir recours à l'aide internationale et à l'emprunt. Le taux d'endettement (encours de la dette sur le PIB) du Gabon est ainsi passé de 0,3% en 1960 à 90,0% en 1998. Et malgré les efforts de remboursement entrepris par l'Etat, ce ratio demeure élevé de nos jours, se situant à 64,2% en 2004.

Le niveau d'endettement du pays et la récession économique contraignent ainsi les autorités gabonaises à mettre en place dès 1986<sup>3</sup>, des plans d'ajustement structurels (PAS). A cet

---

<sup>3</sup> Il est à noter que le Gabon a connu une détérioration de sa situation économique et financière en 1977. Cette première récession s'est soldée, dès 1978 par la mise en place d'un programme d'ajustement.

effet, en 1987, il rééchelonne sa dette bilatérale au Club de Paris et refinance sa dette commerciale au Club de Londres. Dans le même temps, la dette intérieure est également restructurée. De 1988 à 2000, le Gabon entreprend d'autres restructurations de sa dette publique.

L'important encours de la dette du Gabon a pour effet d'alourdir le service de la dette extérieure, réduisant les ressources pouvant servir au développement des secteurs de base et des infrastructures sociales.

On peut donc établir un lien entre la dette publique et le développement humain du Gabon.

Le présent chapitre, qui doit vérifier empiriquement cette relation, s'intéressera tout d'abord à l'importance de la dette publique du Gabon. Les principaux facteurs de ladite dette seront ensuite analysés.

La troisième section du présent chapitre étudiera l'impact socioéconomique de la dette publique du Gabon. Enfin, en termes de perspectives, une analyse de

la soutenabilité et de la solvabilité de cette dette sera faite.

## **2.1 - L'importance de la dette publique du Gabon**

L'importance de la dette peut être évaluée non seulement à travers son évolution mais surtout par le stock de ses arriérés.

### **2.1.1 - L'évolution et la structure de la dette publique**

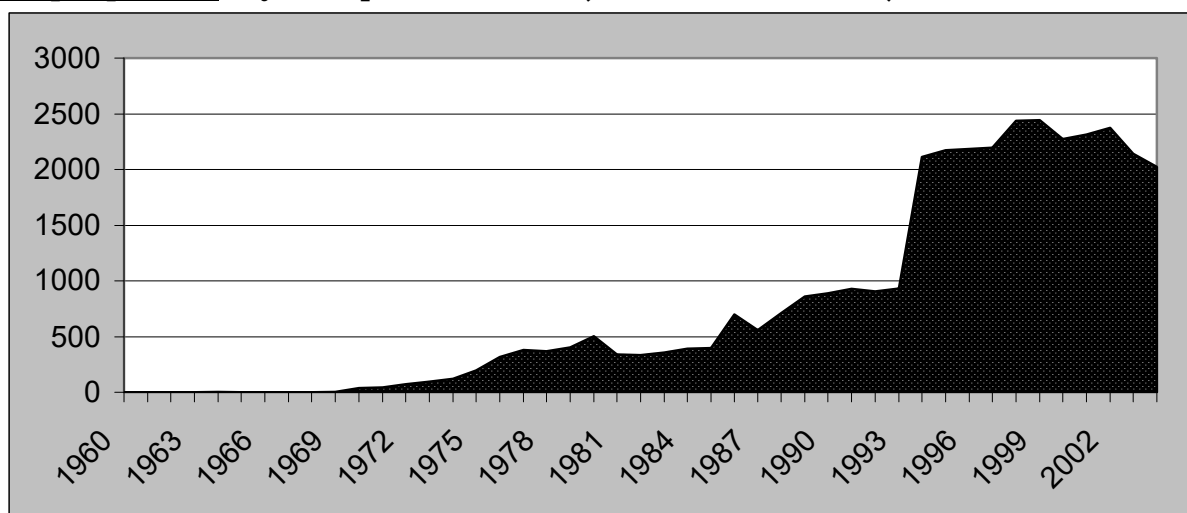
Une grande partie de la dette gabonaise a été contractée pour le financement des grands travaux dans différents secteurs de l'économie, notamment lors de la construction du Transgabonais. La dévaluation du franc CFA en janvier 1994 a entraîné ensuite un

accroissement automatique de l'encours libellé en devises. De plus, les rééchelonnements récurrents ont également eu un impact non négligeable sur l'évolution de l'encours de la dette gabonaise.

L'analyse de la dette publique gabonaise conduit à distinguer ainsi deux périodes dans son évolution.

La première période s'étend de 1969 à 1993. Durant celle-ci, le ratio de la dette sur PIB se situe en deçà de 60% (voir Graphique 2.4) et l'encours de la dette ne franchit pas le cap 1 000 milliards de FCFA par an comme l'indique le graphique 2.1 ci-dessous.

**Graphique 2.1 : Dynamique de la dette (en milliards de FCFA)**



De façon générale, au cours de cette période, l'encours total de la dette est passé de 95,59 milliards de francs CFA à plus de 500 milliards de francs,

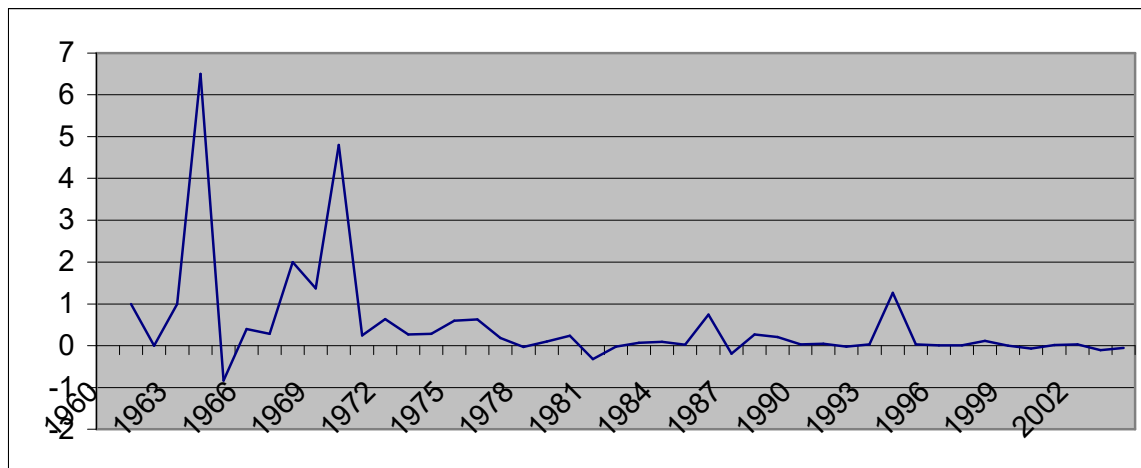
croissant au rythme d'un taux moyen de 37%.

Dans la seconde période qui va de 1994 à 2005, l'encours de la dette croît

significativement, puisqu'il passe à plus de 60 % du PIB (voir graphique 2.4) et dépasse largement le cap de 1 000

milliards de FCFA. Cette situation réduit considérablement les marges de manœuvre budgétaire du pays.

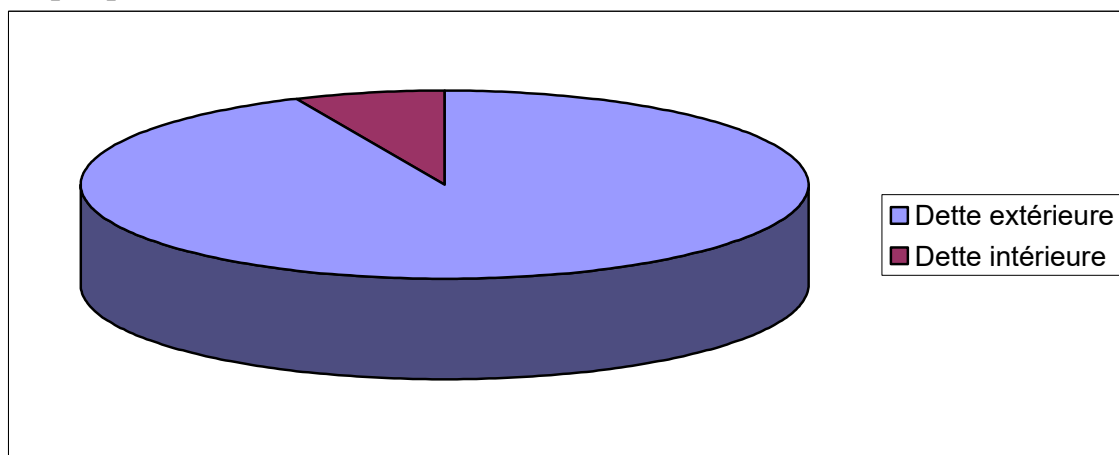
**Graphique 2.2 : Taux de croissance de la dette**



La dette publique gabonaise a sans cesse évolué passant de 37,1 milliards en 1970 à plus de 2000 milliards en

2005, représentant ainsi plus de 50 fois le niveau de départ.

**Graphique 2.3 : dette totale en 2005**



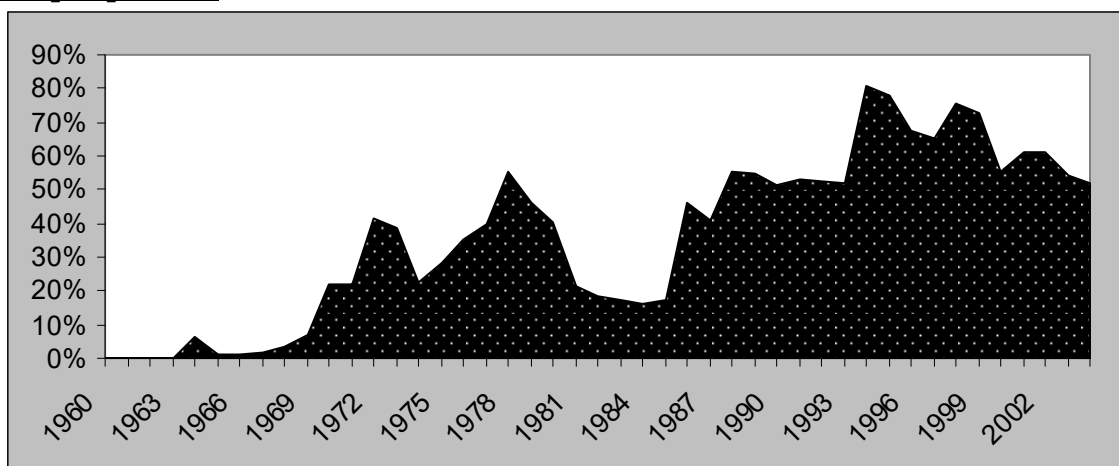
A partir de l'année de la dévaluation (1994), l'encours de la dette a doublé, passant ainsi à 2110,7 milliards sous l'effet de cette mesure. La dette a

crû ainsi autour de 11% au cours de ladite période.

La dette extérieure constitue l'essentiel de la dette publique du Gabon. A titre d'illustration, elle représente en 2005,

93% de la dette totale, se situant ainsi à l'indique le graphique 2.3 ci-dessus. 1770,1 milliards de FCFA comme

**Graphique 2.4 : Dette en % du PIB**



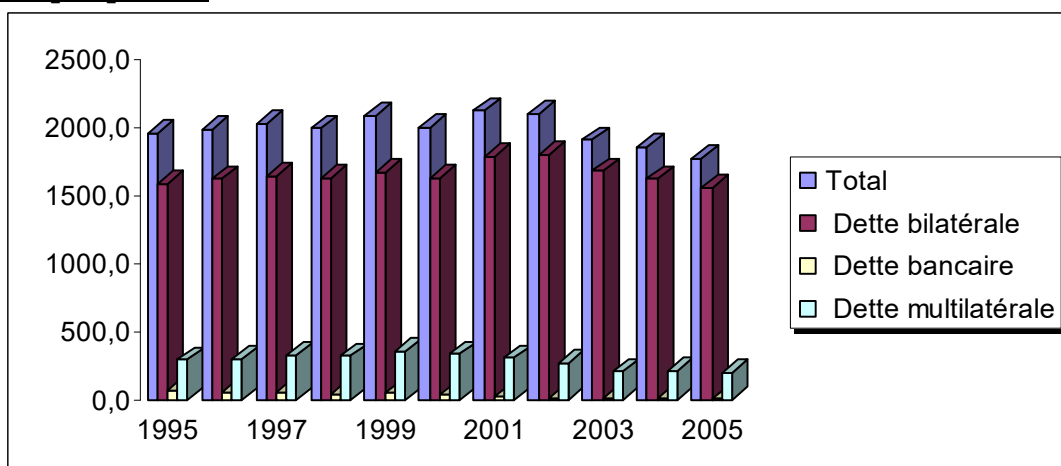
On peut également observer l'évolution de la dette extérieure, d'une part, et celle de la dette intérieure, d'autre part.

**2.1.1.1 - L'évolution de la dette extérieure**

La dette extérieure est composée de la dette multilatérale, de la dette bilatérale

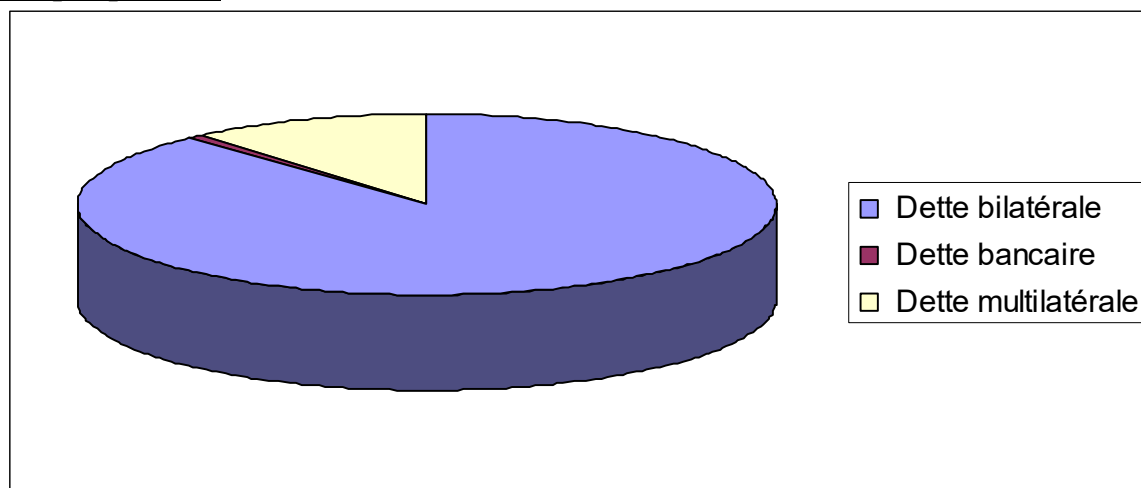
et d'une infime partie de la dette bancaire. Le graphique 2.5 ci-dessous retrace l'évolution de son encours durant les dix dernières années.

**Graphique 2.5 : Evolution de l'encours dette extérieure 1995-2005**



La composition de la dette extérieure en 2005 révèle un partage inégal entre la dette bilatérale (88%), la dette multilatérale (11%) et la dette bancaire (à 1%) ainsi que le montre le graphique 2.6 ci-dessous.

**Graphique 2.6 : Structure de la dette extérieure en 2005**



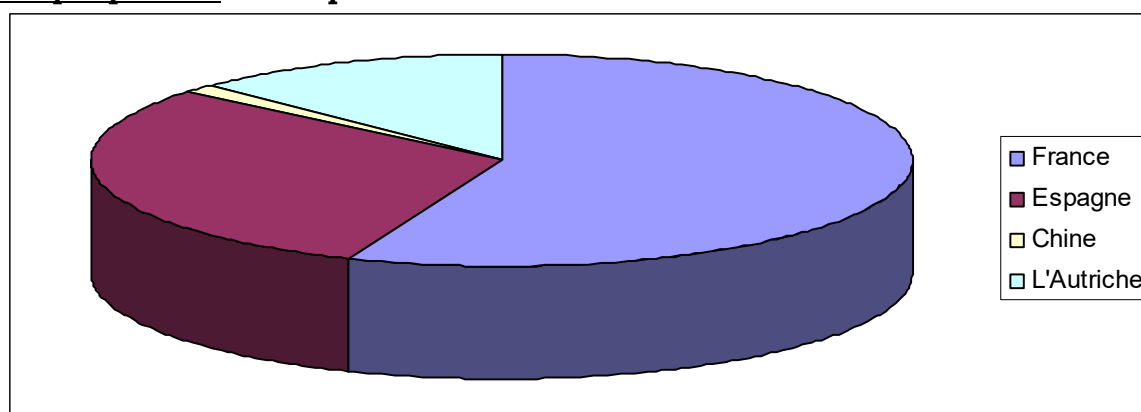
En janvier 1994 avec la dévaluation des francs CFA, le stock de la dette publique atteint 2110,7 milliards de franc CFA, soit un taux de croissance de 126,4% par rapport à l'année précédente.

#### **2.1.1.1.1 - La dette extérieure bilatérale**

Les principaux créanciers bilatéraux du Gabon de 2001 à 2005 sont : la France

(56,16%) ; l'Espagne (29,8%); l'Autriche (12,5%) et la Chine (1,5%). Le graphique 2.7 et le tableau 2.1 révèlent que la France reste le créancier privilégié du Gabon.

**Graphique 2.7 : Principaux créanciers bilatéraux du Gabon**



La France reste certes le principal créancier du Gabon, mais son aide tend à diminuer au fil des ans depuis 2002. On peut également observer que la coopération entre le Gabon et l'Espagne se confirme. Celle-ci se traduit effectivement par un accroissement des

appuis que l'Espagne accorde au Gabon. Ces appuis ont supplanté ceux de la France en 2004. Au cours de cette année 2004, ces appuis ont compté pour 7.342 contre 6.793 millions de francs CFA pour la France.

**Tableau 2.1 : Dette bilatérale par principaux créanciers**

Années et %	Années					Total	%	
	2 001	2 002	2 003	2 004	2005*		Total	% Catég
<b>Dette bilatérale (en 10<sup>6</sup>)</b>	<b>7 699</b>	<b>14 871</b>	<b>6 775</b>	<b>14 135</b>	<b>3 151</b>	<b>46 631</b>	<b>42,69</b>	<b>100,00</b>
<i>France</i>	0	9 768	6 474	6 793	3 151	26 186	23,97	56,16
<i>Espagne</i>	1 580	4 983	0	7 342	0	13 905	12,73	29,82
<i>Autriche</i>	5 840	0	0	0	0	5 840	5,35	12,52
<i>Chine</i>	279	120	301	0	0	700	0,64	1,50

Source : DGCP

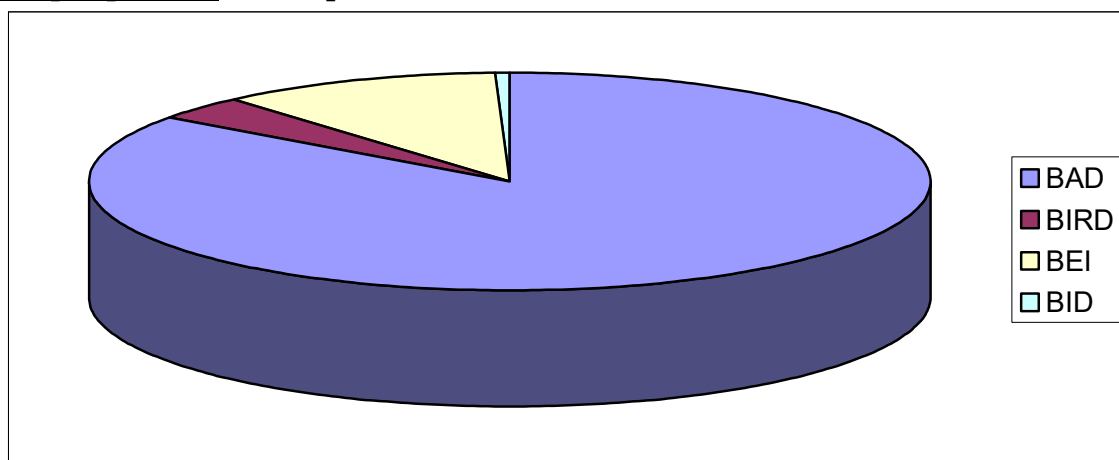
#### **2.1.1.1.2 - La dette extérieure multilatérale**

La dette multilatérale représente la dette envers les organisations internationales telles que le FMI, La Banque Mondiale, la BAD.

Les principaux créanciers de 2001 à 2005 sont : la BAD (85,15%), BIRD (3,57%), la BEI (10,81%) et la BID (0,49%) comme l'atteste le graphique 2.8 ci-dessous.



**Graphique 2.8 : Principaux créanciers multilatéraux en 2005**



L'encours de la dette multilatérale ne représente en moyenne, entre 1995 et 2005, que 12,9% de l'encours total extérieur de la dette. Il a atteint un montant record en 1999 (357,0 milliards de francs CFA). Grâce à

l'accord de confirmation en 2004 entre le Gabon et le FMI, il n'a cessé de baisser depuis lors. Il était respectivement 214,0 milliards de francs CFA et 199,0 milliards FCFA en 2004 et 2005.

**Tableau 2.2 : Dette multilatérale (Service et encours) de 1995 à 2005**  
(en milliards de francs CFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Service</b>	<b>38,8</b>	<b>37,4</b>	<b>40,1</b>	<b>49,2</b>	<b>49,4</b>	<b>57,7</b>	<b>88,7</b>	<b>51,8</b>	<b>49,0</b>	<b>46,3</b>	<b>42,1</b>
Principal	15,5	15,5	17,1	23,5	23,7	30,7	51,2	31,8	31,8	31,4	30,2
Intérêt	23,3	21,9	23,0	25,7	25,7	27,1	37,5	20,0	17,2	14,8	11,9
<b>Encours</b>	<b>293,2</b>	<b>306,3</b>	<b>333,2</b>	<b>321,8</b>	<b>357,0</b>	<b>336,4</b>	<b>308,5</b>	<b>276,2</b>	<b>210,6</b>	<b>214,0</b>	<b>199,0</b>

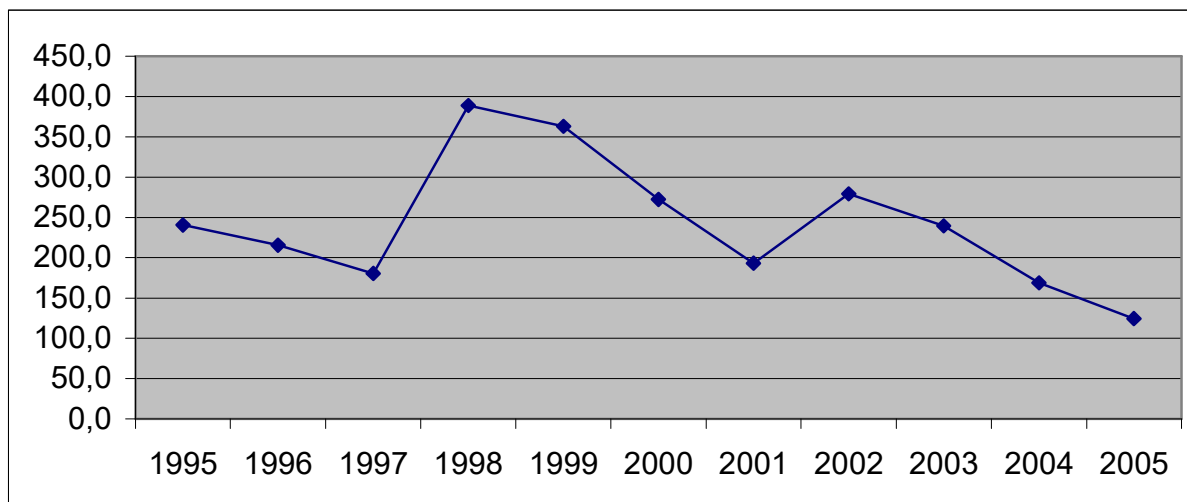
Source : DGCP (Sauf indication contraire)

### 2.1.1.2 - L'évolution de la dette intérieure

La dette intérieure a évolué en dents de scie durant ces dernières années avec des pics en 1998 et 2002 où elle a augmenté respectivement de 116% et

44%. Elle a cependant considérablement baissé de l'ordre de 22 % en moyenne sur les trois dernières années montrant ainsi la volonté de l'Etat à honorer ses engagements envers le secteur privé national.

**Graphique 2.9 : Evolution de la dette intérieure de 1995 à 2005**



La dette bancaire est essentiellement composée des concours financiers des banques telles que la BICIG, la BGFI, l'UGB, la CITI BANK, et la BGD. Ces banques soutiennent l'Etat gabonais, soit directement pour renflouer sa trésorerie, soit pour garantir leurs prêts aux entreprises publiques et parapubliques.

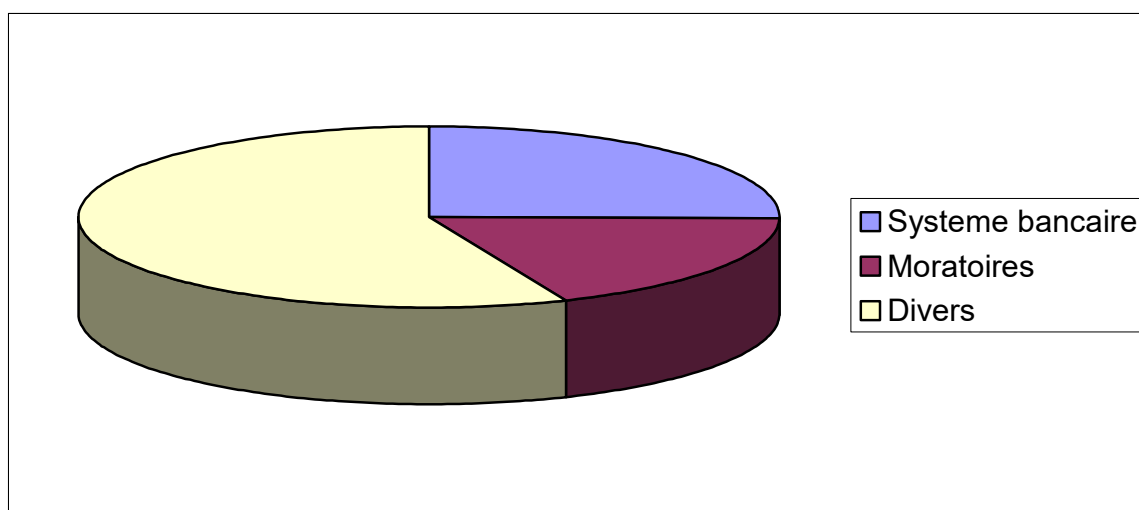
A cela s'ajoute **la dette moratoriée** qui prend en compte les arriérés de paiement de l'Etat vis-à-vis des

entreprises privées et la **dette diverse** qui retrace l'accumulation des arriérés de consommations de l'Etat envers Air-Gabon, la SEEG et Gabon TELECOM.

En 2005, l'encours de la dette intérieure est estimé à 124,5 Milliards de Fcfa. Elle est structurée de la manière suivante:

- Système bancaire: 31,3 Milliards de FCFA soit 25 %;
- Moratoires: 23 Milliards de FCFA, soit 18%;
- Divers: 70,1 Milliards de FCFA, soit 56%.

**Graphique 2.10 : Structure de la dette intérieure en 2005**

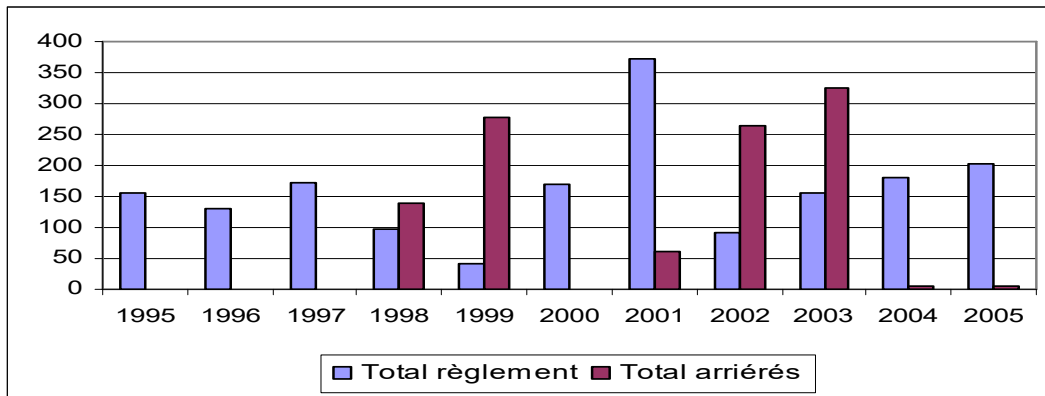


### **2.1.1.3 - Stock des arriérés et service de la dette**

L'accumulation des arriérés résulte du fait que l'Etat n'a pas pu honorer à échéance ses engagements au titre du service de la dette. Ainsi, le règlement total de la dette a atteint presque 375 milliards de FCFA en 2001 et les

arriérés ont atteint leur point culminant en 2003 ainsi que le montre le graphique 2.11 ci-après. Ce graphique révèle également que, le Gabon fait globalement des efforts pour le règlement des arriérés de sa dette.

**Graphique 2.11 : Règlements et arriérés de la dette bilatérale de 1995 à 2005 en milliards de francs CFA**



Face à certaines difficultés de trésorerie, le Gabon a dû en effet réaménager sa dette, créant ainsi une accumulation des arriérés. Celle-ci a donné lieu au gel de la coopération<sup>4</sup> avec certains partenaires extérieurs. Ce gel s'est traduit instantanément par des décisions de suspension de décaissements de fonds provoquant ainsi des interruptions des projets<sup>5</sup> en cours.

**Encadré 2.1 : Le réaménagement de la dette gabonaise**

*De 1987 à 2004, le Gabon a bénéficié de huit accords de restructuration de sa dette extérieure dans le cadre du Club de Paris (1987, 1988, 1989, 1991, 1994, 1995, 2000, 2004). Soit en moyenne un accord tous les deux ans. A titre d'illustration les rééchelonnements effectués en 1994 et 2000 représentent respectivement 37,9 % et 28,6 % de l'encours de ces années..*

*Afin d'atténuer les effets de la dévaluation et dans le cadre d'un nouveau programme d'ajustement conclu avec le FMI, un réaménagement de la dette a été accordé au Gabon le 15 avril 1994 par le club de Paris. Dans ce cadre, la France a fait un geste non*

*négligeable en annulant 166,5 milliards de francs CFA de dette.*

*Les années d'après (1995, 2000, et 2004) dans le cadre de programmes pluriannuels ou de stand by, le Gabon a vu sa dette réaménagée. En 1998, le non-respect des engagements relatifs au procès verbal agréé du Club de Paris de 1995 a entraîné une déconsolidation d'une partie de l'assiette rééchelonnée (Échéance 1998).*

*De 2000 à 2005, l'encours de la dette intérieure n'a cessé de diminuer malgré une légère hausse observée en 2002. Cette situation est liée au protocole d'accord signé entre le gouvernement gabonais et le club de Libreville portant convention par laquelle l'Etat s'engage à payer, via le trésor public, les dettes dues à ses principaux créanciers intérieurs membres du club.*

*Malgré les réformes économiques et financières soutenues par les institutions financières internationales, le Gabon n'a pu retrouver sa stabilité financière. C'est ainsi qu'après avoir signé le 28 mai 2004, un accord stand-by de 14 mois avec le Fonds Monétaire International (FMI), un huitième rééchelonnement de sa dette est conclu avec les créanciers membres du Club de Paris le 11 juin 2004.*

A titre d'illustration, dans le Rapport dévaluation du 3<sup>ème</sup> prêt d'ajustement structurel de la BAD<sup>6</sup>, les accumulations d'arriérés au titre de la dette extérieure et intérieure

<sup>4</sup> L'AFD, par exemple, a repris ses activités avec le Gabon en 2001 après deux ans d'interruption.

<sup>5</sup> Il faut noter que les arrêts de projets font peser sur l'Etat des charges supplémentaires : le paiement d'indemnités contractuelles de l'ordre de 500 millions par mois à l'entreprise propriétaire du marché.

<sup>6</sup> Rapport d'évaluation du troisième prêt d'ajustement structurel (PAS III) de la République gabonaise, téléchargeable sur le site de la BAD : [www.adb.org](http://www.adb.org).

représentent respectivement 14% et 9% du PIB en 1998 et 2002.

## 2.2 - Les facteurs explicatifs de la dette publique du Gabon

En plus des facteurs explicatifs internes de la dette publique, le caractère extraverti de l'économie gabonaise conduit également à rechercher les causes externes de la dette publique du Gabon. Le phénomène d'endettement extérieur apparaît au Gabon au lendemain de son indépendance du fait de la nécessité de financer le développement. Il s'est accéléré au cours de la décennie 70. Le poids de la dette extérieure gabonaise s'explique

par les facteurs endogènes et exogènes.

### 2.2.1- Les facteurs endogènes de la dette gabonaise

Les principaux facteurs endogènes de la dette gabonaise sont l'étroitesse de l'assiette fiscale et la gouvernance.

#### 2.2.1.1- L'étroitesse de l'assiette fiscale

Le financement de la dette par l'impôt est limité au Gabon à cause notamment de l'étroitesse de l'assiette fiscale. En effet, ainsi que le montre le tableau 2.3 suivant, la part de la fiscalité dans le PIB est insignifiante.

**Tableau 2.3 : Part des recettes fiscales dans le PIB\* (en milliards de F cfa)**

	2002	2003	2004	2005
<i>Recettes pétrolières</i>	609	570,2	600	608,9
<i>Recettes hors pétrole</i>	480,9	480	513	535,3
<i>PIB (au prix du marché)</i>	3437,3	3519	3792,1	3890,69
Part des recettes pétrolières/PIB (%)	17,72	16,2	15,82	15,65
Part des recettes hors pétrole/PIB (%)	13,99	13,64	13,54	13,76
Total Recettes / PIB (%)	31,71	29,64	29,36	29,41

**Sources :** Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation

\* Il ne s'agit pas de la pression fiscale, mais bien de la part des recettes fiscales dans le PIB.

Le tableau 2.3 révèle que les recettes fiscales ne représentent globalement que moins du tiers du Produit Intérieur brut (PIB). En 2002, elles représentent de 31,71%. Cette proportion a diminué légèrement l'année suivante (29,8 %) jusqu'à atteindre 29,3 % en 2004 et 2005. La part des recettes fiscales non pétrolières est encore plus faible. Elle

n'atteint pas 14 % du PIB pendant la période 2002 – 2005.

Une telle situation n'est pas de nature à favoriser un financement suffisant de tous les besoins qu'éprouve l'économie gabonaise. Mieux encore, on peut comprendre pourquoi les autorités budgétaires ne comptent pas uniquement sur ce moyen de financement pour couvrir leurs dépenses publiques.

En fait, depuis son indépendance, l'économie gabonaise n'est pas dotée de structures de production adéquates et d'un dynamisme tourné vers les affaires et la technique. Elle est très peu diversifiée et fondée essentiellement sur l'exploitation des matières premières (le pétrole, le bois et quelques minerais).

C'est donc encore une économie de rente. De ce point de vue, sa base productive n'est pas importante. Elle ne fournit pas suffisamment des produits à forte valeur ajoutée, gage de ressources budgétaires suffisantes pour le financement du développement économique.

Par ailleurs, l'essoufflement de la production pétrolière induit une baisse des revenus fiscaux. Ce qui met en relief les problèmes auxquels l'administration fiscale est confrontée.

Les autorités gabonaises sont alors contraintes, pour faire face aux multiples besoins qu'elles éprouvent pour soutenir la croissance, de recourir aux ressources extra-budgétaires comme moyen alternatif.

En l'absence d'un financement des déficits par l'impôt, il est possible d'utiliser les avances de la Banque Centrale. C'est le financement par la création monétaire. Or, cette source de financement semble limitée au sein de la CEMAC par les critères de convergence institués par l'Union Economique et Monétaire (UEM). Dans ces conditions, l'endettement est la solution envisageable.

L'autre facteur explicatif de la dette au Gabon est la mauvaise gouvernance.

#### **2.2.1.2- La mauvaise gouvernance**

##### **➤ Allocation inefficace des ressources budgétaires**

La dette publique gabonaise n'est pas le résultat d'un effort structuré pour la croissance et la préparation de l'avenir ces 25 dernières années. L'effort en matière de promotion de la santé et de l'éducation reste encore timide et les investissements publics demeurent faibles comme le montre le tableau 2.4 ci-dessous.

**Tableau 2.4: Recettes budgétaires et investissements publics** (en milliards de Fcfa)

Année	Recettes budgétaires (1)	Investissements publics (2)	(2/1) %
1995	730,6	136	18,6
1996	755,1	147,9	19,6
1997	1030,1	349,6	33,9
1998	912,2	362,8	39,8
1999	789,7	118,9	15,1
2000	1207,6	105,1	8,7
2001	1173,6	163,6	13,9
2002	1018,2	136,6	13,4
2003	1050,3	130,7	12,4
2004	1006,8	160	15,9
<b>Total</b>	<b>9674,2</b>	<b>1811,2</b>	<b>18,7</b>

Source : Gouvernement du Gabon. – Lois des Finances de 1994 à 2004

On peut alors dire que la dette n'a pas financé un effort structuré en faveur des dépenses les plus utiles à la croissance et à la préparation de l'avenir. En effet, une grande partie de l'augmentation de la dette a été utilisée pour financer les dépenses courantes de l'État. Elle a également permis de maintenir certaines dépenses dont l'efficacité affichée n'est pas avérée.

L'investissement public représente 18,7% des recettes budgétaires au cours de la période 1995-2004. En fait, la part du budget allouée aux investissements est relativement faible et varie de 8,7% à 39,8%. L'année 2000 a été une année particulièrement

indicative car le niveau des investissements publics a été dérisoire par rapport au montant des recettes dégagées (soit 8,7% des 1 207 milliards FCFA encaissés). En revanche, les investissements publics ont été importants en 1997 et 1998 où ils ont représentés respectivement 33,9% et 39,8%.

Les lourdeurs et les incohérences de l'appareil administratif gabonais sont une première explication de l'allocation peu efficiente des ressources. L'organisation de cet appareil administratif est en effet la source d'incitations permanentes à la dépense publique et aux coûts injustifiés. Les procédures budgétaires

et financières, ne permettent pas encore de s'attaquer à ce problème de manière définitivement satisfaisante. Elles aboutissent trop souvent à financer les dépenses sans en examiner la légitimité des objectifs et la pertinence des instruments utilisés.

En effet, depuis plus de vingt cinq ans, les cours du pétrole n'ont cessé de fluctuer. On aurait pu penser que l'incapacité du Gabon à jeter les bases de son développement humain durable tient essentiellement au manque des capitaux. Or, après les hausses successives des prix du baril de pétrole, le Gabon a bénéficié des flux de capitaux importants. Et pourtant, cette masse des capitaux, loin d'avoir impulsé un véritable dynamisme économique, a en réalité accru la dépendance de l'économie à l'égard d'une seule ressource, le pétrole. Cette situation a provoqué un profond déclin de l'agriculture, attisant ainsi l'exode rural. **Toute chose qui accroît la pauvreté et entretient l'endettement.**

➤ **Suivi insatisfaisant des finances publiques**

L'on peut également apprécier la situation des finances publiques du Gabon à partir du budget de l'Etat et du volume de la dette publique. A cet égard, le Document «Profil pays du

Gabon – Janvier 2006» indique que le budget de l'Etat pour l'année 2005 a été fixé à 1 184,2 milliards de FCFA, soit une hausse de 6,39 % par rapport au budget 2004 qui était établi à 1 113 milliards de FCFA et qui était également en progression de 6,2 % par rapport au budget 2003. Les grandes masses de dépenses du budget de l'Etat sont: le service de la dette publique (44,2 % en 2005), les dépenses de fonctionnement (41,6% en 2005) et les dépenses d'investissement (14,2% en 2005). Le budget d'investissement représente une proportion très faible des allocations budgétaires, et ce depuis plusieurs années. Le budget de l'Etat est essentiellement financé par les ressources propres de l'Etat (97% en 2005 et près de 70% en 2004). La contribution du pétrole dans ces ressources propres étant en moyenne de l'ordre de 50% pour les années 2004 et 2005. Ce qui confirme la forte dépendance du pays vis-à-vis du pétrole.

Le solde primaire quant à lui a connu une baisse : - 34,43 % en 2001 et - 34,71 % en 2002 avant de se relever en 2003 et 2004, respectivement de 48,45 % et de 8,61 %.

Le solde budgétaire base engagement a également connu un fléchissement de - 26,62 % en 2002, avant de se



relever en 2003 et 2004 (11,66% et 9,56%). Les prévisions 2005 du Ministère de l'Economie et des Finances tablent pour 230 milliards de FCFA contre 92,8 en 2004.

Quant au solde budgétaire base caisse, il a connu sur la même période une baisse en 2001 (-73,50%) et 2004 (-44,16%).

Rapporté au PIB, le solde primaire s'est sensiblement amélioré en 2003 et 2004, il est passé de 7,89 % en 2002 à 11,44 % en 2003 et 11,53 % en 2004. Il en est de même pour le solde base engagement rapporté au PIB, qui est passé de 3,51 % en 2002 à 7,43 % en 2003 pour atteindre 7,55 % en 2004. Cependant, le solde base caisse rapporté au PIB a chuté en 2004, après s'être légèrement accru en 2002 et 2003.

D'une manière générale, l'examen minutieux de la situation financière du Gabon est révélateur d'une situation préoccupante qui a conduit les autorités à solliciter le concours du Fonds Monétaire International (FMI), à cause notamment de :

- \_ la diminution tendancielle des recettes budgétaires du fait notamment de la tendance baissière de la production pétrolière ;
- \_ l'accroissement sensible des dépenses, principalement les charges

d'intérêts et accessoires au titre du paiement de la dette extérieure.

Concernant le deuxième point, il apparaît que le déficit budgétaire a été accentué par le niveau élevé des taux d'intérêt réels, à cause précisément du paiement des intérêts de la dette.

A cet égard, un certain nombre d'études faites sur les finances publiques gabonaises (notamment celle du FMI en 1994) ont révélé une relation forte entre le déficit budgétaire et la dette publique, parce que l'excès des dépenses sur les recettes a souvent été financé par un accroissement de l'encours de la dette.

L'endettement constitue ainsi depuis quelques années l'un des problèmes majeurs de l'économie gabonaise, bien que l'amélioration des recettes budgétaires ait permis à l'Etat d'honorer ses engagements vis-à-vis des créanciers (extérieurs et intérieurs) à hauteur de 306,3 milliards de francs CFA en 2004 contre 305,9 milliards en 2003. Les règlements sur la dette extérieure ont augmenté de 2,9 % entre 2003 et 2004 tandis que ceux de la dette intérieure ont diminué de 6,8 % sur la période.

**Tableau 2.5 : Evolution du stock de la dette**

(en milliards de Fcfa)	2000	2001	2002	2003	2004
Dette extérieure	2001,8	2117	2095	1906,1	1851,0
Multilatérale	336,4	308,5	276,2	193,6	198,6
Bilatérale	1627,2	1782	1798	1693,9	1634,5
Bancaire	38,2	26,7	21,1	18,6	17,9
Dette intérieure	272,5	193,3	279,2	239,3	168,9
<b>Total</b>	<b>2274,3</b>	<b>2310</b>	<b>2375</b>	<b>2145,4</b>	<b>2019,9</b>
<b>Ratio Dette/PIB</b>	<b>63,06</b>	<b>66,8</b>	<b>69,10</b>	<b>60,96</b>	<b>53,26</b>
<b>Ratio dette/Exportations</b>	<b>96,20</b>	<b>110,80</b>	<b>133,33</b>	<b>116,14</b>	<b>90,30</b>

*Source: Ministère de l'Economie et des Finances. - Tableaux de bord de l'économie, 2002, 2003 et 2004.*

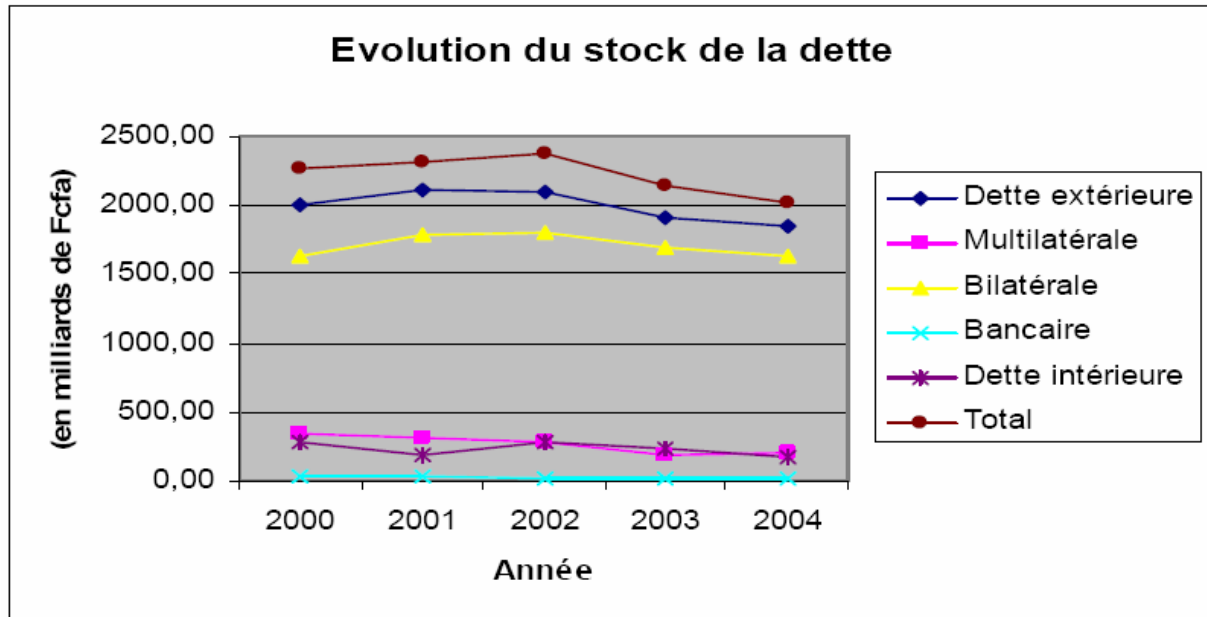
Comme l'indiquent le tableau 2.5 ci-dessus et le graphique ci-après, la dette totale du Gabon est en baisse depuis 2003 (-9,66 % en 2003 et -5,84 % en 2004), en raison de la tendance à la baisse amorcée depuis 2001 par

la dette extérieure, qui représente plus de 90 % de la dette totale.

Le ratio dette totale/PIB s'est sensiblement amélioré par rapport aux

périodes précédentes, puisqu'il se situe depuis 2003 en dessous du seuil acceptable par la CEMAC dans le cadre de la surveillance multilatérale (70 %) et même en dessous du seuil acceptable au sein de l'Union Européenne (60 %), alors qu'il était supérieur à 73 % au cours des années 90.

**Graphique 2.12 :**



Selon une analyse du FMI sur la soutenabilité de la dette, ce ratio qui représente 43 % en 2005, devrait diminuer jusqu'à 32,7 % en 2008, et à 16,6 % en 2013. Ce qui rendrait la dette publique du Gabon soutenable. Toutefois, malgré l'effort de désendettement entrepris par l'Etat, qui s'est traduit en 2004 par une réduction de 5,8 % du stock de la dette publique, l'encours de la dette publique demeure encore élevé. Il en est de même du service de la dette qui représente en 2005 environ 44% du budget de l'Etat.

### **2.2.2 - Les facteurs exogènes expliquant la dette publique gabonaise**

Les facteurs explicatifs exogènes de la dette gabonaise sont principalement la détérioration des termes de l'échange

due aux fluctuations défavorables des cours des principales matières premières et la dévaluation de franc CFA.

#### **2.2.2.1 - La détérioration des termes de l'échange**

La concentration de l'économie gabonaise sur l'exploitation des matières premières (pétrole, mine, etc.) rend cette économie tributaire des fluctuations du prix de ces dernières. Une des causes de l'endettement du Gabon réside dans la détérioration des termes de l'échange. En effet, les prix des principaux produits d'exportation subissent des variations importantes suite au mouvement des prix mondiaux. Ces prix sont déterminés au niveau mondial par des bourses de matières premières de Londres et de Chicago. Ils reflètent l'offre et la demande

globale. Malheureusement, le Gabon établit ses plans de développement en se fondant généralement sur des prévisions basées sur le comportement des exportations des matières premières. Or, ces prévisions peuvent s'avérer, et très souvent le cas, caduques à la suite d'un effondrement des cours. Il s'en suit un accroissement des déficits financés par l'endettement.

#### **2.2.2.2 - La dévaluation du franc CFA**

La dévaluation du franc CFA a été déterminante pour l'aggravation de l'endettement extérieur du Gabon. En effet, l'encours de ladite dette est passé de 932,5 milliards Francs CFA en 1993 à 2110,7 milliards Francs CFA en 1994 soit une augmentation de 55,8%. Cette augmentation est accentuée en vertu de la clause de parité qui fait subir au pays débiteur la charge de la baisse.

Afin d'atténuer les effets de la dévaluation et dans le cadre d'un nouveau programme d'ajustement conclu avec le FMI, un réaménagement de dette est accordé au Gabon le 15 avril 1994 par le club de Paris. Dans ce cadre, la France devrait faire un geste non négligeable, en annulant un montant de dette de 166,5 milliards de francs CFA. Les années suivantes (1995, 2000, et 2004) dans le cadre de programmes

pluriannuels ou de stand by, le Gabon devrait voir sa dette réaménagée. En 1998, le non-respect des engagements relatifs au procès verbal agréé du Club de Paris de 1995 devrait entraîner une dé-consolidation d'une partie de l'assiette rééchelonnée (Échéance 1998). Outre l'impact de la dévaluation du franc CFA, ces différents rééchelonnements ont pour effet d'accroître l'encours de la dette. Toutefois, le respect rigoureux des engagements vis-à-vis des créanciers membres du club de Paris à partir de 2000 réduira progressivement l'encours de la dette après 2002. Celui-ci passe alors de 2374,6 milliards de francs CFA en 2002 à 2075 milliards de francs CFA en 2003 et à 2064,2 milliards de francs CFA en 2004.

#### **2.3 - L'impact socio-économique de la dette publique au Gabon**

La présente sous-section permet d'observer la relation entre l'endettement public du Gabon et les principaux indicateurs de développement humain (IDH). En fait, les indicateurs sociaux (re-levant des secteurs de la santé, l'éducation, l'habitat, etc.) accusent au Gabon un retard important par rapport au niveau de revenu du pays. Ainsi, sur le plan de l'éducation, bien que les taux de scolarisation soient élevés, le

système éducatif souffre d'une grande inefficacité, avec des taux d'échec, de redoublement et de déperdition très élevés, des classes surpeuplées et une inadéquation aux besoins du marché du travail.

➤ **Allocation des FINEX**

Entre 2001 et 2005, la situation des financements extérieurs a évolué positivement en accordant toujours la priorité aux infrastructures de base (Equipements et construction, routes, ...)

Les tirages sur financements extérieurs (FINEX) ont atteint 109,2 milliards de francs CFA. Cet apport de ressources qui concerne aussi bien des prêts-projets que les crédits-fournisseurs témoigne de l'important déficit des engagements extérieurs nets de l'Etat au regard de la masse importante des remboursements de dette effectués chaque année.

Les approches en terme d'affectation et d'utilisation essayent d'analyser l'impact de la dette à travers les facteurs qui peuvent influencer la croissance, ces approches permettent de savoir si la dette extérieure est orientée vers les projets rentables ou non.

Au regard du tableau 2.6, sur la période indiquée (2001-2005), la dette bilatérale a d'abord servi à financer les infrastructures à hauteur de plus de 48 % (la route et le Transgabonais, notamment).

On comprend alors au regard de ces affectations, le niveau actuel de certains indicateurs de développement du pays

La santé représente 9% du total contrairement à l'éducation (0.5%) et l'agriculture (1,7%). En dehors des secteurs mentionnés, le financement extérieur va aussi à d'autres secteurs à concurrence de 38,6%.

Une plus grande importance est accordée au secteur des infrastructures de base où 53,1 milliards de Fcfa (soit 48,6% des ressources mobilisées sur la période) ont été alloués. Les routes ont consommé 4,1 milliards de francs CFA, soit 77,2% du secteur et 37,6% du total. Tandis que les travaux d'aviation civile et la Défense nationale ont bénéficié respectivement de 6,2% et 4,0%. Les finances extérieures allouées à la défense sont liées à la construction de l'hôpital militaire de Melen.

**Tableau 2.6 : Financement extérieur par secteur de 2001 à 2005 en pourcentage (sauf indication contraire)**

	2001	2002	2003	2004	2005	Ensemble
<b>Secteur productif</b>	<b>15,7</b>	<b>1,3</b>	<b>6,9</b>	<b>0,5</b>	<b>8,3</b>	<b>3,3</b>
<i>Agriculture</i>	0,0	0,0	6,6	0,4	8,3	1,7
<i>Economie forestière</i>	15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3
<i>Privatisations</i>	0,0	1,3	0,0	0,1	0,0	0,3
<i>Economie</i>	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
<b>Secteur Socio-Educatifs</b>	<b>31,5</b>	<b>37,9</b>	<b>2,9</b>	<b>0,6</b>	<b>2,1</b>	<b>9,5</b>
<i>Education Nationale</i>	0,0	0,0	1,5	0,6	0,0	0,5
<i>Santé</i>	31,5	37,9	1,4	0,0	2,1	9,0
<b>Secteur des infrastructures de base</b>	<b>52,8</b>	<b>60,9</b>	<b>90,2</b>	<b>29,1</b>	<b>89,6</b>	<b>48,6</b>
<i>Equipements &amp; constructions</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Assemblée Nationale</i>	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
<i>SENAT</i>	0,0	0,7	2,0	0,0	0,0	0,4
<i>Routes</i>	2,8	59,1	43,4	29,1	89,6	37,6
<i>Transport et aviation civile</i>	0,0	0,0	44,1	0,0	0,0	6,2
<i>Défense Nationale</i>	47,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0
<i>Télécommunication</i>	0,0	1,1	0,8	0,0	0,0	0,3
<b>Autres Secteurs</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>69,8</b>	<b>0,0</b>	<b>38,6</b>
<i>PAS</i>	0,0	0,0	0,0	69,8	0,0	38,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source: DGCP (Sauf indication contraire)

Le financement des programmes d'ajustement structurel (PAS) absorbe lui aussi une part importante (38,6%) alors que le financement des secteurs socio-éducatif et de productions ne représente que respectivement 9,5% et 3,3%.

La prédominance du secteur des infrastructures, notamment la route qui représente 48,6 % de l'ensemble, témoigne de la volonté du Gouvernement de développer le socle de l'activité de production. En revanche, l'importance des FINEX au titre des PAS, assimilable à une aide budgétaire directe, équivaut à un recours au financement extérieur à des fins de consommation publique. En outre, la faiblesse constatée dans

les secteurs socio-éducatifs et de production ne rassure pas quant à la perspective de la réalisation des OMD qui exige entre autres de :

- faire participer l'extérieur à la dynamisation du secteur productif; et
- orienter la contribution des financements extérieurs aux secteurs sociaux relevant des OMD.

La quasi-totalité des tirages sur FINEX ont été faits sur deux devises principales, à savoir le dollar et l'euro qui, avec respectivement 48 et 44 %, ces deux monnaies comptent pour 92% des devises pour les nouveaux emprunts.

En dépit du poids presque équivalent de ces deux monnaies, cette répartition contribue néanmoins à

renforcer l'homogénéité de la composition en devises du portefeuille de la dette gabonaise.

➤ **Analyse des indicateurs d'endettement**

Quels que soient les indicateurs considérés, leur analyse permet de conclure à une aggravation de la charge d'endettement du Gabon.

En effet, pour apprécier la charge de la dette d'un pays, on utilise généralement un certain nombre de ratios notamment le ratio service de la dette sur les recettes d'exportation (dette/recettes d'exportations). Ce ratio permet de déterminer l'importance des recettes d'exportation nécessaires pour assurer le remboursement du principal et des intérêts. L'intérêt principal de cet indicateur est qu'il constitue un indice

de rigidité de la balance des paiements d'un pays en courte période. Plus ce ratio est élevé, plus l'ajustement est nécessaire pour compenser l'évolution défavorable. Le seuil de 20% est considéré comme fatidique et traduit une situation potentiellement dangereuse. Etant donné qu'il s'agit simplement d'un ratio de liquidité, sa valeur à elle seule ne permet pas d'apprécier le poids de la charge de la dette pour l'emprunteur.

Il devient utile de lui adjoindre d'autres ratios.

Les données statistiques du tableau 2.7 ci-dessous permettent d'observer de façon générale que les indicateurs de liquidité de la dette extérieure atteignent des seuils intolérables de 1995 à 2005.

**Tableau 2.7 : Indicateurs de liquidité**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Service de la dette extérieure (en % PIB)	12,7	10,5	6,3	10,3	11,0	9,4	15,1	10,5	8,8	6,0
Service de la dette extérieure (en % PIB hors pétrole)	20,8	18,7	10,7	14,1	17,3	17,7	25,2	17,4	14,8	10,5
Service de la dette extérieure (en % Exportation)	23,0	17,9	11,0	24,1	20,5	14,3	27,1	19,2	16,4	12,1
Service de la dette extérieure (en % des recettes budgétaires)	42,9	40,4	19,0	29,8	39,9	28,0	44,4	35,5	29,5	22,3

**Source: U. Eya'a Ngoua (2006).** – Rapport thématique provisoire sur l'analyse de la dette, rédigé dans le cadre du processus de production du RNDH du Gabon

Le ratio « service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires » est globalement au-dessus de la normale (15 %). Le tableau 2.7 renseigne que la situation de la dette extérieure du Gabon peut être qualifié de

catastrophique comme en 2001 avec les ratios Service de la dette extérieure / recettes d'exportation et Service de la dette extérieure / recettes budgétaires représentant respectivement 27,1% et 44,4%.

Ces difficultés d'assurer le service de la dette extérieure sont plus marquées en 1995, 1998, et 2001. Le ratio Service de la dette extérieure / recettes d'exportation est de 23,0% en 1995, 24,1% en 1998, et 27,1% en 2001.

Les indicateurs de solvabilité viennent confirmer cette situation. Ainsi, on observe des proportions très élevées des ratios encours de la dette extérieure sur recettes budgétaires, encours de la dette extérieure sur exportations etc. Toutefois le ratio encours de la dette extérieure en pourcentage du PIB nous renseigne que malgré cette situation, les critères de convergence et de surveillance multilatérale au sein de la CEMAC sont respectés<sup>7</sup> depuis 2000.

L'encours dette extérieure/PIB dépasse le seuil d'intolérance de 50 % durant la période de 1995 à 2004 et connaît des niveaux élevés se situant au-dessus de 70 % pour les années 1995, 1996, 1997 et 1998 cette situation est imputable à la dévaluation du franc CFA par rapport au franc français. L'ampleur de ce ratio démontre que la productivité moyenne des investissements financés sur fonds d'emprunt extérieur est inférieure au taux d'intérêt des prêts contractés. Dans ces conditions, tout

porte à croire que le processus d'endettement du Gabon conduit paradoxalement à la réduction du revenu national réel. Cette assertion n'enlève en rien le rôle de la dette dans le processus de la croissance, mais indique tout simplement qu'il n'existe pas de liaisons fixes entre la croissance du Produit Intérieur Brut et de l'investissement.

Les ratios d'endettement, bien que régulièrement en baisse depuis les négociations avec les organismes multilatéraux, révèlent que le poids de la dette reste encore élevé. Ce fardeau continuera d'être un handicap sérieux aux efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir le développement économique en général et pour lutter contre la pauvreté en particulier. L'examen de tous les indicateurs passés en revue débouche sur la conclusion d'une aggravation de la charge d'endettement au Gabon.

Il convient donc de voir si les investissements réalisés par la dette extérieure ont été profitables ou utilisés avec efficacité.

➤ **Efficacité des investissements financés par les ressources empruntées**

Pour cela, nous utilisons le coefficient marginal du capital, désigné en anglais par Incremental Capital Output Ratio (ICOR). Il mesure le

<sup>7</sup> Encours sur PIB doit être inférieur à 70%



rapport entre l'investissement et résulte, sur une même période. l'augmentation de la production qui en

**Tableau 2.8: Indicateurs de solvabilité**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Encours de la dette extérieure (en % PIB) .....	78,0	67,4	65,3	75,4	72,4	55,5	61,3	61,0	54,2	48,8
Encours de la dette extérieure (en % PIB pétrole).....	199,0	153,6	159,3	279,2	198,2	117,6	152,2	153,7	133,5	111,8
Encours de la dette extérieure (en % PIB hors pétrole).....	128,2	120,2	110,7	103,2	114,2	105,1	102,6	101,0	91,2	86,7
Encours de la dette extérieure (en % des exportations).....	141,7	115,2	114,7	177,1	135,2	84,7	110,3	111,6	100,7	99,8
Investissements publics/Encours de la dette extérieure.....	7,0	7,5	17,2	18,2	5,7	5,3	7,7	6,3	6,9	8,6
Encours de la dette extérieure (en % Recette budgétaire).....	264,2	260,2	197,1	218,5	263,4	165,8	180,4	205,8	181,5	184,0

**Source:** Données DGCP et Calculs du Consultant Dette U. Eya'a Ngoua (2006).

Nous définissons l'ICOR ici par le rapport  $ICOR = \Delta K / \Delta Y = I / \Delta Y$ , avec K qui désigne le stock de capital, Y, le revenu, I, l'investissement,  $\Delta K$  et  $\Delta Y$  indiquant respectivement les accroissements du capital technique et du revenu entre deux périodes. Un ICOR négatif ou plus élevé reflète l'utilisation improductive ou inefficace des ressources. Cela suggère donc une faible productivité des investissements et un gaspillage des ressources. Par contre, un ICOR faible suggère une productivité élevée, une utilisation plus efficace du capital, puisqu'il faut investir moins pour obtenir une

production supplémentaire équivalente. Ne disposant pas des statistiques sur les investissements publics financés sur financements extérieurs, nous utilisons le total des investissements publics rapporté à l'accroissement du Produit Intérieur Brut (PIB).

L'observation du tableau 2.9 révèle une utilisation inefficace des ressources affectées à la réalisation des investissements publics, partant de l'affectation des ressources empruntées aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.

**Tableau 2.9 : Evolution de l'ICOR de 1990 à 2002**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PIB	1477,4	1524,2	1480,3	1530,8	2326,8	2475,2	2912,8	3109,1	2645	2871	3606,3	3454,1	3438,6
Investissements publics (I)	68,4	79,8	83,3	138,3	135,5	136	147,9	349,6	362,8	118,9	105,1	163,6	131,8
$I / \Delta PIB$	6,4	25,2	-28,92	40,5	2,6	21,3	8,4	51,9	-24,3	13,9	4,1	-38,8	-293,7

**Sources:** - Ministère de l'Economie et des Finances. – Divers tableaux de Bord de l'Economie.

- U. Eya'a Ngoua (2006). – Rapport thématique provisoire sur l'analyse de la dette, rédigé dans le cadre du processus de production du RNDH du Gabon

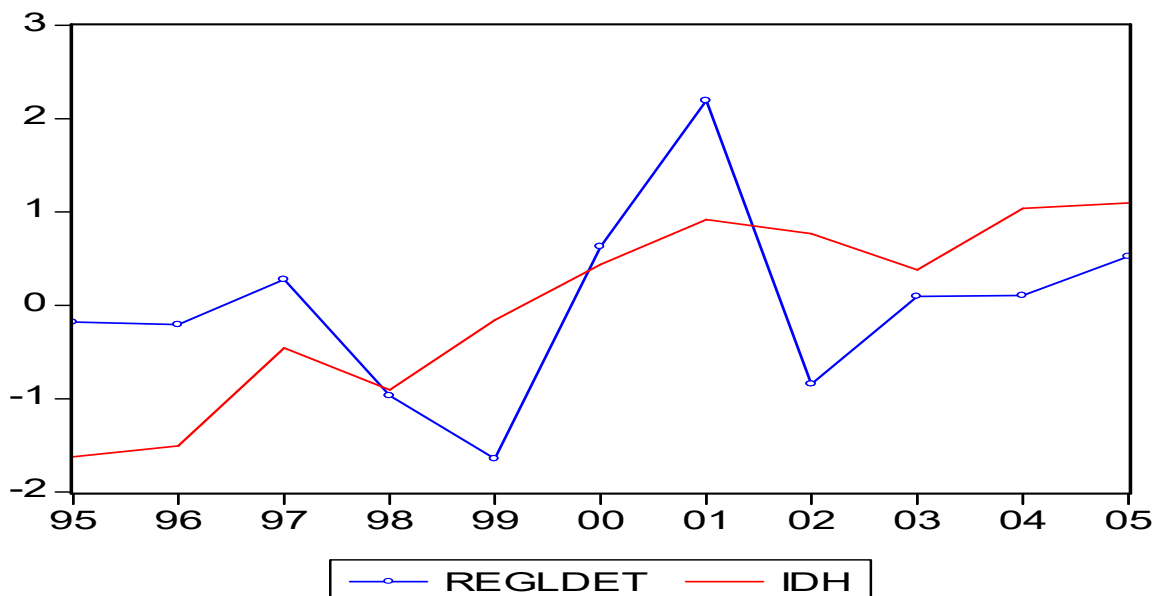
Sans compter que les prêts ont financé des projets qui ne sont jamais arrivés à terme. L'Etat s'est endetté pour réaliser des infrastructures économiques et sociales dont la rentabilité sociale n'est pas avérée, d'une part, et ces investissements ne génèrent pas des recettes publiques en tant que telles, d'autre part. Par ailleurs, l'inefficacité de l'emploi de la dette se traduit également par des taux d'absorption de nouveaux financements peu élevés et par la faible part réservée aux projets dans l'encours total de la dette. En 1985 et en 1999, les projets représentaient en moyenne respectivement 37,7% et 42,8%. Or, l'affectation accrue de la dette dans les domaines des infrastructures, de la valorisation des ressources humaines par les dépenses

de santé et d'éducation et d'amélioration des services publics lorsqu'elles sont bien conçues et affectées de façon rationnelle, peuvent augmenter la productivité, créer les externalités positives du secteur privé et favoriser la croissance.

A la lumière de l'analyse qui vient d'être faite, il ressort que l'endettement du Gabon a atteint un niveau insupportable. Dans la suite, il sera intéressant d'examiner l'impact de la dette extérieure sur l'économie gabonaise.

L'évolution des ratios du service de la dette sur PIB réel et de l'investissement public sur PIB réel est assez indicative.

**Graphique 2.13: Evolutions : Règlement de la dette et l'IDH**



En effet, le graphique révèle une évolution en forme de ciseau entre 1995 et 2001. A partir de 2002, les deux grandeurs évoluent dans le même sens.

Mais, le ratio investissement sur PIB réel se situe en deçà du niveau de celui du service de la dette. Cela peut vouloir dire que lorsque le service de la dette diminue comme entre 1995 et 1997, l'investissement public a tendance à augmenter. Et une augmentation de ratio du service de la dette sur PIB réel entraîne une diminution de l'investissement public, traduisant de fait **un effet d'éviction**.

De façon générale, les dépenses d'investissement public dépassent rarement 14% du PIB. En effet, elles varient entre 2,9% et 13,7% du PIB alors que les achats de biens et services sont plus élevés entre 1995 et 2004 (variant de 5,5% à 19,4%). Les variations des dépenses d'investissement les plus importantes sont observées en 1997 et 1998 où leur part dans le PIB est plus élevée, soit respectivement 11,2% et 13,7%. Dans les années 1995 et 1996, les investissements publics représentaient respectivement 5,5% et 5,1% du PIB.

De même, les dépenses courantes couvrent 16% à 20% des recettes en

termes de PIB sur la période 1995-2004. Elles sont de loin supérieures aux dépenses d'investissement.

Les dépenses hors intérêts représentent en moyenne les trois quarts de l'ensemble des dépenses consenties sur la période 1995-2004. Elles couvrent une part non négligeable dans le PIB, oscillant entre 15,9 % et 40,8 %.

Les traitements et salaires qui expliquent en partie le niveau des dépenses de fonctionnement couvrent en moyenne 6% du PIB. Ce faible niveau de dépenses de fonctionnement répond au souci des institutions de Bretton Woods qui est de restructurer le budget de l'Etat et d'assainir les dépenses publiques.

Dans le même temps, le remboursement du service de la dette est faible puisque le gouvernement gabonais ne s'acquitte que d'un peu plus de la moitié de ce service. Entre 1995 et 1997, le gouvernement règle sa dette intérieure et extérieure à concurrence d'environ 34 % malgré l'accroissement des recettes effectives (36,4 %) passant de 755,1 milliards Fcfa en 1995 à 1030,1 milliards de Fcfa en 1997. Après l'année 2000, les recettes budgétaires s'améliorent, mais le règlement effectif du service de la dette décroît. D'où une

accumulation des arriérés créant ainsi un **effet d'éviction**.

L'économie gabonaise semble également traduire un effet de levier. En effet, on constate que les recettes supplémentaires dues au mouvement des cours mondiaux ont augmenté et que l'endettement extérieur s'est accru. Cela favorise alors des dépenses considérables qui ne sont pas souvent essentielles pour le développement social.

### **2.3.1 – La vérification empirique**

Au regard des développements précédents, il convient de vérifier par un modèle simple à correction d'erreur l'effet de la dette sur les indicateurs de développement humain.

Les travaux à ce sujet ont abouti pour la plupart, à la conclusion selon laquelle lorsque la dette publique atteint des proportions énormes, elle a un effet négatif sur l'activité économique. Cela amène deux résultats importants. D'une part, la dette publique n'est pas neutre et d'autre part, elle occasionne un effet d'éviction sur l'épargne publique et privée et par conséquent sur l'investissement public.

Pour ce qui est de la non neutralité de la dette publique au Gabon, on peut prévoir qu'elle influence l'activité économique.

A cet égard, il y a deux phases dans l'impact de la dette publique sur l'activité économique. La phase de la **complémentarité**, d'une part, et la phase de **substituabilité**, d'autre part.

S'agissant de la complémentarité, la dette a favorisé la croissance. Elle a servi notamment à la construction du chemin de fer considéré comme un investissement public important. (période 1974-1985). La dette a ainsi soutenu l'activité et favorisé un certain niveau de croissance.

En effet, dans cette première phase, pour permettre à l'Etat de réaliser les investissements publics importants, la dette a complété les ressources financières de l'Etat. C'est ainsi que le Gabon s'est engagé dans un cycle de déficit public financé principalement par la dette. Il s'agissait surtout de soulager la contrainte budgétaire des administrations publiques.

Mais les autorités publiques gabonaises semblent avoir perdu de vue le fait que s'il est possible de financer à court terme un écart entre les dépenses et les recettes par émission de la dette, les emprunts contractés doivent pouvoir être remboursée par des surplus futurs. On peut alors évoquer la **soutenabilité** de la dette si l'apparition de ces surplus ne nécessite aucun changement

important dans l'évolution des recettes ou des dépenses. Cette situation n'a pas été garantie au Gabon puisque la dette est devenue petit à petit une charge occasionnant un **effet d'éviction**.

On en arrive ainsi à la deuxième phase qui est celle de la substituabilité. Cette thèse de la substituabilité développée par Haavelmo (1963), montre ainsi que l'aide extérieure contribue généralement à la baisse de l'épargne intérieure.

D'après cette théorie, **l'éviction de l'épargne domestique** résulte du fait que les capitaux importés ne sont pas nécessairement investis. Une bonne partie, souvent la plus importante, est généralement affectée aux dépenses courantes (traitements des fonctionnaires, fournitures de bureau, etc.). Dans ces conditions, la dette extérieure peut permettre de relâcher la contrainte budgétaire et ce faisant, inciter l'Etat à adopter une politique peu rigoureuse en matière des finances publiques.

Cette hypothèse de substituabilité a été raffinée par Rhaman (1968) et Griffin (1991). D'après ces derniers, la modification des structures, provoquée par les ressources extérieures, explique l'absence de complémentarité dans la deuxième

phase. Il se pose alors un problème d'affectation des ressources importées. Les approches en termes d'affectation partagent l'hypothèse selon laquelle si le financement extérieur est mal utilisé, son impact sur la croissance du pays bénéficiaire peut être négatif.

### **2.3.2 – La modélisation**

Nous présentons un modèle inspiré de Modigliani (1990) et Chambas (1994) (*voir annexe 18*).

Les indicateurs de développement humain sont pris en compte. A cet effet, nous considérons un indicateur synthétique de développement humain (IDH). La relation spécifiée prend en compte l'IDH considérée comme une variable endogène. Nous faisons dépendre principalement l'indicateur de développement humain de la dette publique extérieure. Cette relation nous permet de situer véritablement le lien qui est établi entre dette publique et le développement humain au Gabon.

Sans négliger l'impact des autres variables du modèle sur l'IDH, on constate que la dette publique et plus précisément son remboursement a un effet négatif sur l'indicateur de développement humain.

Faute de pouvoir disposer d'une série assez longue sur l'indicateur de développement au Gabon, nous

l'avons utilisé à la place le niveau de consommation privée des ménages gabonais et ce pour deux raisons au moins.

La première est que la consommation privée est un bon indicateur de développement humain dans la mesure où les ménages incluent dans leur panier de consommation, la possibilité d'avoir un accès à l'eau potable et à l'électricité. C'est-à-dire avoir la possibilité de souscrire à un abonnement à la SEEG.

La deuxième raison est que les ménages qui consacrent une part importante de leur revenu à la santé de leurs membres, et à l'éducation des enfants, deux composantes essentielles du développement humain.

De ce point de vue, on peut aisément mesurer le niveau de développement humain par la capacité de l'individu à consommer et donc à satisfaire ses besoins élémentaires.

L'estimation de ce modèle se fait sur des données annuelles couvrant la période 1970-2005, soit 36 observations.

Toutes les variables ont subi avec succès les tests de racine unitaire et le test de co-intégration montre qu'il existe une relation de long terme entre les variables retenues dans le modèle.

### **2.3.3 – Les résultats du modèle et commentaires**

Tous les résultats du modèle ainsi estimé par la méthode de co-intégration sont disponibles en annexes 18, 19 et 20.

Ces résultats sont enregistrés dans la dynamique de court terme ainsi que dans la relation de long terme. Ce qui tient compte des deux phases dans l'évolution de la dette publique gabonaise. Les résultats obtenus dans le long terme révèlent que toutes les variables ont le signe attendu et expliquent à plus de 70% l'évolution des indicateurs de développement humain du Gabon.

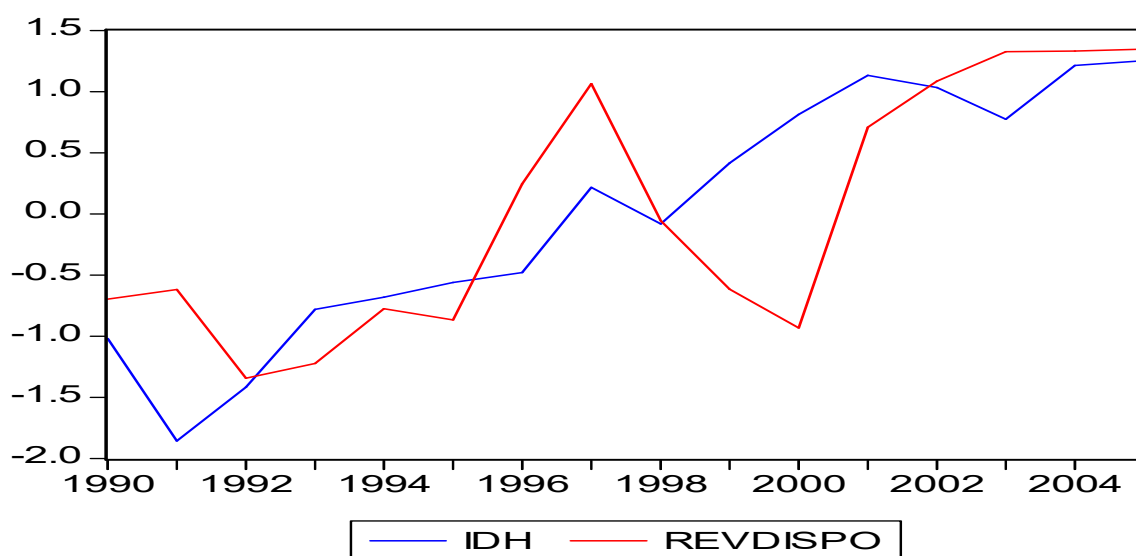
La variable dette publique est significative et son influence sur les indicateurs de développement humain mesurés ici par la consommation privée dans la période 1970-2005 est positive conformément à la prédiction théorique. En fait, la dette qui constitue un afflux de capitaux est considérée comme une richesse. Ce qui pousse les agents privés non informés à augmenter leur niveau de consommation. Puisque le financement des déficits publics ne se fait pas sur accroissement des impôts, les agents ayant une illusion fiscale ne constituent pas de réserves pour maintenir leur niveau de consommation future, pas plus qu'ils n'épargnent pour assurer le niveau de

vie futur de leur progéniture. Cette influence positive de la dette publique sur la consommation nous autorise à penser que la dette publique peut contribuer à remédier aux contraintes de liquidité que subissent les consommateurs gabonais, d'une part, à développer les capacités d'intermédiation financière de l'économie gabonaise (St. Paul, 1993), d'autre part.

Ces résultats confirment bien que le Gabon est une économie d'endettement au sens de Hicks. Ainsi, l'augmentation des crédits accordés aux particuliers constitue une cause de déséquilibre, car elle donne lieu à une augmentation de la consommation qui entraîne elle-même une augmentation de la demande interne et donc des importations.

La dépense publique agit positivement sur la consommation privée et, par ce biais, sur l'accessibilité aux services sociaux de base (eau, électricité, santé, éducation,...). Mais si cette variable explique significativement l'accès aux biens sociaux, on peut cependant penser que son influence est faible dans la mesure où une augmentation de 1% de la dépense publique n'entraîne qu'une hausse de 0,39% des indicateurs de développement humain. La dépense publique n'est donc pas un élément du patrimoine des agents économiques gabonais. Le revenu disponible est une variable très significative et a une influence positive sur l'accès aux services sociaux de base au Gabon ainsi que l'on peut le voir sur le graphique 2.14 suivant.

**Graphique 2.14 : Evolutions de l'IDH et du revenu disponible**



En effet, une hausse du revenu disponible courant peut contribuer à

assouplir la contrainte de liquidité que subissent les consommateurs

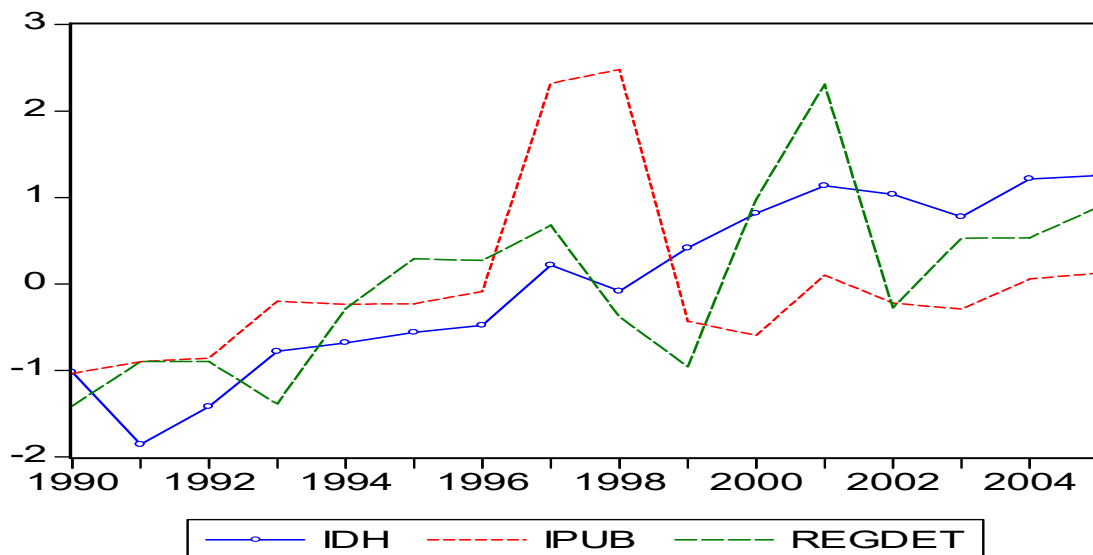
gabonais. Elle entraîne une augmentation de l'accès aux services sociaux de base. Ceci se traduit alors par une évolution positive entre le revenu disponible (REVDISPO) et les indicateurs de développement humain (IDH). De façon générale, une hausse du revenu disponible conduit à une hausse de l'IDH. Les agents gabonais peuvent donc améliorer leurs conditions de vie si on accroît leur revenu disponible.

Autrement dit, ils pourront disposer d'un accès à toutes les commodités, c'est-à-dire à l'eau, l'électricité et assurer l'éducation de leurs enfants. En fait, pour peu qu'on leur en donne

les moyens, ils peuvent avoir un accès aux systèmes sanitaires les plus performants.

Dans le court terme, le raisonnement se fait en terme de remboursement effectif de la dette. En effet, ce remboursement a un effet négatif sur la consommation privée et par conséquent sur le développement des indicateurs de développement humain. On se rend donc compte que plus le Gabon rembourse sa dette, plus il néglige les investissements publics (IPUB). Et cette relation entre IDH et le règlement de la dette est visible sur le graphique 2.15 suivant.

**Graphique 2.15 : évolution concomitante IDH, IPUB et REGDET**



On peut voir en effet une évolution assez contrastée entre les deux grandeurs.

La première constatation est qu'entre 1990 et 2005, chaque fois que le règlement de la dette croît, cela se traduit systématiquement par une stagnation ou un léger fléchissement



de l'IDH. En effet, on peut voir que l'accroissement du remboursement de la dette entre 1990 et 1991 correspond à la baisse de l'IDH dans la même période. Et lorsque le remboursement de la dette diminue (1990-1993), l'IDH a tendance à augmenter puisque l'investissement public (IPUB) augmente<sup>8</sup>.

Un accroissement de REGDET à partir de 1993 se traduit jusqu'en 1996 par un accroissement moins important de l'indice de développement humain ainsi que de l'IPUB. De même, la chute de REGDET (1997-1999) occasionne une baisse de l'IDH

jusqu'en 1998 puis un accroissement timide jusqu'en 2001, l'année où le REGDET atteint son niveau le plus élevé. Ce qui se traduit par une véritable **éviction de l'investissement public** (IPUB) de 1998 à 2005 en même temps que l'IDH évolue faiblement.

## **2.4 - Perspectives de la dette publique du Gabon en termes de l'analyse de soutenabilité et de solvabilité**

### **2.4.1 - Postulats et hypothèses**

Les crises financières internationales de la fin des années 90 ont mis en évidence l'importance d'établir des

scénarios de soutenabilité de dette qui sont un élément essentiel pour déceler à temps la vulnérabilité extérieure d'un pays. Aussi, la nécessité de détenir des informations complètes, comparables et fiables sur la dette extérieure pour les décideurs, les marchés financiers et autres utilisateurs de statistiques est reconnue de longue date et a été renforcée par les crises financières internationales des années 90.

Les développements précédents indiquent que le Gabon peut assurer le service de sa dette extérieure sans trop de difficulté. Les passages plusieurs fois devant le Club de Paris lui permettent de réaménager ses dettes.

Toutefois les rééchelonnements deviennent naturellement des obligations pour l'avenir.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la possibilité d'une amélioration de la situation telle que le Gabon puisse assurer le service de la dette prévu par les projections et garantir en même temps l'amélioration des indicateurs de base?

A cet égard, on peut remarquer tout d'abord que l'évolution future de la dette extérieure va dépendre essentiellement :

---

<sup>8</sup> Une hypothèse forte de ce modèle est qu'il suppose que les dépenses publiques sont efficaces. Or, ceci n'est pas toujours le cas dans le contexte gabonais comme l'a prouvé la revue des dépenses publiques réalisée en 2005 au Gabon.

➤ des prêts dont les accords sont signés et bien souvent des premiers tirages effectués ;

➤ des nouveaux prêts qui pourront être consentis dans le cadre de la Facilité pour la mise en place du DSCRCP ;

➤ des autres prêts non liés à des projets ou programmes.

Ainsi, dans le cadre de cette analyse et pour l'élaboration des scénarios de soutenabilité, nous utilisons, d'une part, les projections de la dette publique effectuées par le Fonds Monétaire International, dans la revue de Mai 2005 (notamment, le Rapport corrigé des services du FMI sur les économies nationales n°05/149)<sup>9</sup>, suivant trois scénarios et, d'autre part, le rapport des simulations réalisées dans le DSCRCP sur **l'endettement public gabonais**.

Trois scénarios sont retenus ici: (i) le scénario DSCRCP, (ii) le scénario OMD, et (iii) le scénario tendanciel.

Le **scénario 1** ou « **scénario DSCRCP**<sup>10</sup> » ou encore **scénario de référence** adopte sans commune mesure le PIB nominal, les recettes

courantes et les exportations telles que projeté dans le DSCRCP bien sûr avec les mêmes hypothèses comme nous l'avons déjà mentionné.

En fait, ces hypothèses de croissance sectorielle se présentent comme suit :

- *Agriculture* : 4 % chaque année sur la période de référence, sur la base d'une relance de la production des cultures d'exportation (café, cacao, caoutchouc, noix de palme) et d'un développement des petites structures de production maraîchère ;
- *Mines* : la très probable mise en exploitation des gisements de fer de BELINGA devrait avoir un effet d'entraînement dans l'activité de la branche. Associé au dynamisme actuel de l'activité de la COMILOG, ceci pourrait conduire à une croissance soutenue de 5 % l'an ;
- *Bois* : l'hypothèse d'un marché plus favorable et l'amélioration probable du réseau routier devrait donner une croissance de l'ordre de 7 % sur la période ;
- *Industries Agroalimentaires* : ce secteur doit pouvoir bénéficier des mesures inhérentes en faveur de la transformation des produits de la pêche et de la relance de l'activité d'Agrogabon, ce qui pourrait faire espérer une croissance de 9 %;
- *Industrie du bois* : cette branche dégage un potentiel tel qu'elle donne

<sup>9</sup> Gabon : Consultations de 2005 au titre de l'article IV, troisième revue de l'accord de confirmation et examen des assurances de financement — Rapport des services du FMI, note d'information au public et communiqué de presse sur la réunion du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour le Gabon APPENDICE IV Gabon — Évaluation de la viabilité de la dette extérieure et de la dette du secteur public.

<sup>10</sup>Ce scénario est conforme avec les objectifs du DSCRCP.

depuis près de trois ans des taux de croissance à deux chiffres, de l'ordre de 13 % ;

- *BTP* : si les mesures prévues en terme d'infrastructures se réalisent, ce secteur devrait pouvoir largement en bénéficier et réaliser une croissance de 10,5 % sur la période ;

- *Énergie* : les performances actuelles de la SEEG et les perspectives d'élargissement de son marché pourraient conduire à un taux de l'ordre de 8 % ;

- *Raffinage* : le taux de croissance enregistré dans un passé récent est de l'ordre de 5 % ;

- *Autres industries* : secteur en expansion qui devrait pouvoir maintenir et/ou améliorer les performances des années précédentes (8 %) ;

- *Transport et télécommunications* : secteur en expansion dont on peut espérer une croissance de 9 % ;

- *Services* : c'est un secteur qui apparaît comme le véritable substitut du secteur pétrolier et qui permet d'envisager des perspectives positives (11%) ;

- *Commerce* : ce secteur pourrait bénéficier de la croissance soutenue de la consommation et de la bonne tenue des autres secteurs (7%) ;

- *Services non marchands* : les mesures sociales qui pourraient être

prises dans le cadre du DSCRP permettent d'envisager sur la période cible une croissance de l'ordre de 3 %.

Le **scénario 2 ou scénario OMD** qui est un scénario optimiste prévoyant une croissance forte et soutenue de l'ordre de 7% en moyenne annuelle, qui proviendrait à la fois :

- du secteur tertiaire, substitut du secteur pétrolier en tant que moteur de la croissance, sur la base d'une évolution moyenne de 12% l'an ;

- du secteur secondaire, dont le potentiel de développement encore intact devrait permettre une croissance minimale annuelle moyenne de 8 % ;

- du secteur primaire (3 % l'an), dans une moindre mesure grâce au dynamisme de l'activité minière et forestière, d'une inflation modérée de l'ordre de 2 % l'an,

**Le scénario 3 ou scénario tendanciel** correspond à l'évolution de la situation actuelle sans mesures correctives, autrement dit découlant d'une absence totale de politiques à même de modifier la tendance actuelle de l'économie. Il repose sur la stabilisation de la production pétrolière et les faibles performances du secteur hors pétrole. L'inflation reste stabilisée en deçà des critères de convergence de la CEMAC.

Il s'agit plus précisément de:

- maintenir des taux de croissance de l'ordre de 1% sur la période de projection;
- stabiliser la croissance du secteur pétrole;
- limiter les exportations et les importations à leur niveau traditionnel par rapport au PIB.

#### 2.4.2 - Résultats

Les résultats, dont les détails sont en annexe, fournissent les indicateurs de solvabilité selon l'encours, le service de la dette ainsi que l'encours du PIB, tels que présentés dans les tableaux et graphique qui suivent.

Suivant le premier de ces tableaux (tableau n°2.10), la solvabilité du Gabon s'améliore quelque soit le scénario considéré. Toutefois, on peut se rendre compte que la solvabilité se rétablit plus efficacement et rapidement avec le scénario OMD qu'avec les scénarios DSCRCP et tendanciel. En effet, le scénario OMD amène le ratio encours de la dette/PIB à descendre à 4,9% à l'horizon 2015, niveau plus bas que les scénarios DSCRCP et tendanciel où ce ratio se situe respectivement à 5,9% et 8,5%. De même, le ratio encours de la dette/recettes baisse plus vite à l'horizon 2015 grâce au scénario OMD (15,5%) qu'aux scénarios DSCRCP (17,8 %) et tendanciel (25%).

**Tableau 2.10:** l'encours de la dette

Ratios Scénarii	Encours totale/PIB			Encours totale/export.			Encours totale/recettes		
	S1 DSCRCP	S2 OMD	S3 Tendanciel	S1 DSCRCP	S2 OMD	S3 Tendanciel	S1 DSCRCP	S2 OMD	S3 Tendanciel
<b>2003</b>	56,0	56,0	56,0	103,3	103,3	103,3	187,7	187,7	187,7
<b>2004</b>	49,6	49,6	49,6	82,2	82,2	82,2	170,4	170,4	170,4
<b>2005</b>	43,0	43,0	43,0	68,3	68,3	68,3	142,0	142,0	142,0
<b>2006</b>	40,1	40,1	40,1	67,1	67,1	67,1	133,6	133,6	133,6
<b>2007</b>	31,1	29,6	32,7	43,4	53,0	41,2	97,3	94,8	103,6
<b>2008</b>	25,4	23,6	27,5	34,8	43,1	33,9	79,1	75,3	86,7
<b>2009</b>	20,1	18,2	22,6	27,1	34,1	26,8	62,4	58,2	70,7
<b>2010</b>	16,1	14,5	18,9	21,2	27,1	21,7	50,0	46,0	58,6
<b>2011</b>	12,9	11,4	15,7	16,4	20,9	17,4	39,8	36,1	48,4
<b>2012</b>	11,2	9,7	14,2	14,1	17,6	15,1	34,5	30,9	43,4
<b>2013</b>	9,1	7,8	12,0	11,3	14,0	12,1	27,9	24,7	36,4
<b>2014</b>	7,3	6,2	10,1	9,0	11,1	9,5	22,2	19,5	30,2
<b>2015</b>	5,9	4,9	8,5	7,2	8,8	7,6	17,8	15,5	25,0

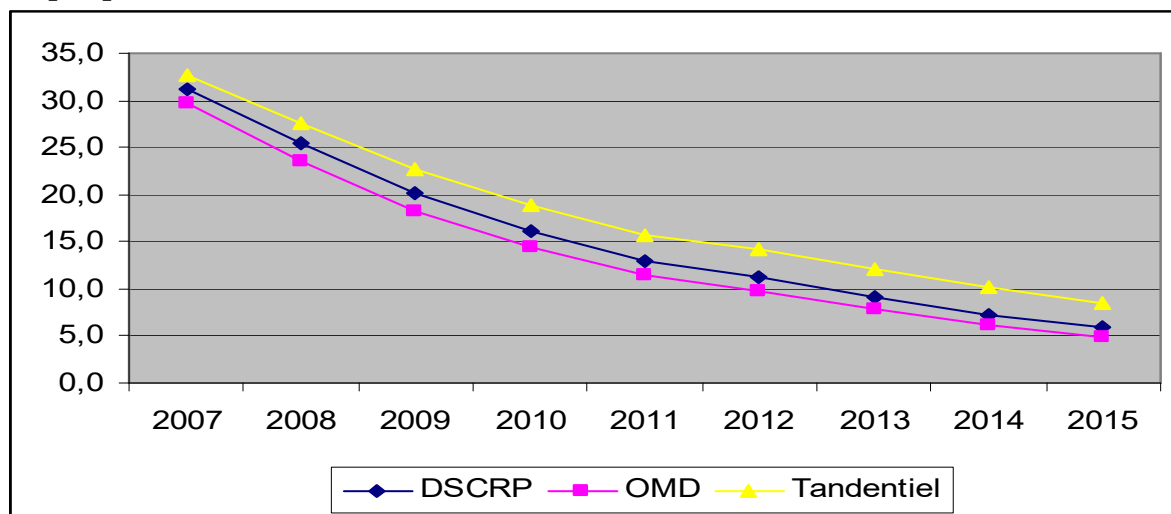
**Source :** Extrait du DSCRCP et développé par U. Eya'a Ngoua (2006)

Ce résultat ne doit pas paraître surprenant dans la mesure où le scénario OMD est toujours très

optimiste puisqu'il est fondé sur une hypothèse de 7% de croissance. Il en

est ainsi dans le graphique 2.16 suivant.

**Graphique 2.16 :** Evolution de l'encours de la dette sur le PIB



Mais le tableau 2.11 ci-dessous, qui concerne le ratio du service de la dette, montre plutôt que c'est le scénario DSCR qui devient plus optimiste à l'horizon 2015 (1,6 %) que les deux autres même si la différence est très insignifiante pour ce qui

concerne le ratio service total/exportations. Mais, le scénario OMD est plus efficace avec le ratio service/recettes avec 3,4% contre 3,9% et 5,4% respectivement pour les scénarios DSCR et tendancy.

**Tableau 2.11 :** Ratio du service de la dette

Année Scénarii	Service total dette /exportations			Service total dette /recettes		
	S1 DSCR	S2 OMD	S3 TEND	S1 DSCR	S2 OMD	S3 TEND
2003	16,7	16,7	16,7	30,4	30,4	30,4
2004	15,1	15,1	15,1	31,3	31,3	31,3
2005	12,4	12,4	12,4	25,9	25,9	25,9
2006	13,3	13,3	13,3	26,5	26,5	26,5
2007	9,6	11,8	9,2	21,6	21,0	23,0
2008	9,4	11,6	9,1	21,3	20,2	23,3
2009	8,7	11,0	8,6	20,1	18,7	22,8
2010	5,3	6,7	5,4	12,4	11,4	14,5
2011	5,0	6,3	5,2	12,0	10,9	14,6
2012	4,4	5,5	4,7	10,7	9,6	13,5
2013	2,0	2,5	2,2	5,0	4,4	6,5
2014	1,7	2,1	1,8	4,2	3,7	5,7
2015	1,6	1,9	1,7	3,9	3,4	5,4

**Source :** Extrait du DSCR et développé par U. Eya'a Ngoua (2006)

Une politique budgétaire est soutenable si elle assure à terme la solvabilité de l'Etat, c'est-à-dire si elle garantit que la dette ne croîtra pas dans des proportions excessives (telles

que l'Etat ne puisse plus assurer son remboursement). Cette définition admet donc des déséquilibres importants du solde budgétaire, mais à condition qu'ils ne soient pas systématiques ou qu'ils soient alors compensés par des excédents futurs

suffisants. Lorsqu'une politique budgétaire n'est pas soutenable, elle apparaît alors comme un signal, auprès des prêteurs potentiels, selon lequel l'Etat ne sera pas apte à rembourser sa dette jusqu'au bout.

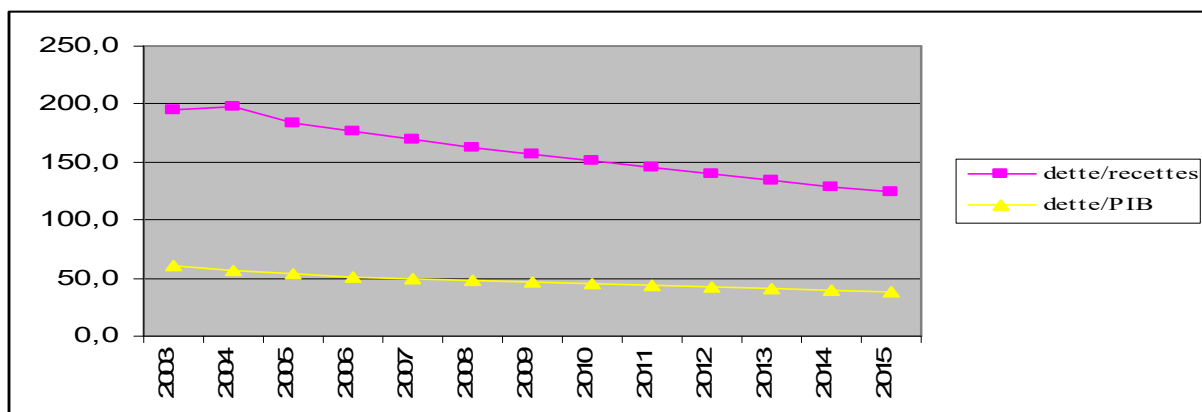
**En toute rigueur, il n'y a pas de définition universellement acceptée du concept de soutenabilité de la dette.** Dans la pratique, les études considèrent habituellement que la dette est soutenable lorsque son ratio par rapport au PIB ou aux exportations tend vers une limite finie. Dans les modèles théoriques, on considère en général que ce critère est suffisant: le fait que les ratios d'endettement ne connaissent pas de tendance explosive suffirait à assurer la possibilité de continuer à s'endetter (Moisseron et Raffinot, 1999).

Dans ce cas, les créanciers ont l'assurance que le pays aura des ressources pour leur rembourser, et que cela suffit pour que les créanciers

continuent à prêter. Du côté du gouvernement débiteur, l'incitation à rembourser sa dette n'est pas abordée dans ce travail. On considère donc implicitement que la pénalité qui menace un gouvernement en cas de non remboursement (l'arrêt des prêts par exemple) est supérieure au bénéfice associé à une telle décision (dégager des ressources budgétaires), si bien que le pays continue à rembourser ses créanciers et ceux-ci continuent à prêter.

La question est donc de savoir jusqu'à quelle limite les créanciers peuvent-ils continuer à prêter ? On considère qu'ils continuent à prêter lorsque le ratio d'endettement retenu est maintenu en dessous d'un certain seuil, c'est-à-dire lorsque la dette est soutenable. Dans le cas contraire, l'endettement est considéré comme insoutenable, et sachant cela, les créanciers cesseront de prêter.

**Graphique 2.17 – Evolution des ratios de l'endettement du Gabon**



Deux critères de soutenabilité retiennent notre attention ici: celui de la valeur actualisée nette sur exportations (ou VAND/X) et celui du service de la dette sur recettes budgétaires (ou SD/RB). Le niveau et l'évolution de ces ratios vont dépendre de plusieurs éléments au premier titre desquels: la progression de la

croissance et des exportations et donc celle des recettes budgétaires, l'évolution de la pression fiscale, le degré de concessionnalité des nouvelles dettes. Toutefois, nous présentons différents ratios utilisés pour l'analyse de la soutenabilité de la dette dans le tableau 2.12 ci-après.

**Tableau 2.12 : Critères de classification utilisés par la banque mondiale (en pourcentage)**

	$\frac{Dette}{PIB}$	$\frac{Dette}{Exportations}$	$\frac{Service}{Exportations}$	$\frac{Intérêts}{Exportations}$
Lourdement endettés	> 50	> 275	> 20 à 25	> 20
Modérément endetté	30 à 50	165 à 275	18 à 30	12 à 20
Peu ou pas endetté	<30	19 < 165	< 18	< 12

**Source : U. Eya'a Ngoua (2006).** – Rapport thématique provisoire sur l'analyse de la dette, rédigé dans le cadre du processus de production du RNDH du Gabon

Les engagements au titre de la dette extérieure étant assortis d'une obligation de paiements ultérieurs. Ils peuvent créer des situations qui rendent une économie vulnérable et conduisent à des problèmes d'insolvabilité et de liquidité. De plus, l'expérience montre que la vulnérabilité extérieure peut avoir des répercussions économiques généralisées, et pas seulement sur l'économie initialement touchée. D'où la nécessité de quantifier et de suivre l'endettement extérieur.

Dans une perspective nationale, la solvabilité peut être définie comme la capacité d'un pays à acquitter ses obligations de manière continue. Il est

relativement facile, mais peu utile, de définir la capacité de paiement théorique d'un pays : en théorie, si l'on suppose que la dette peut être reconduite (renouvelée) à l'échéance, les pays sont solvables si la valeur actualisée des paiements d'intérêts nets ne dépasse pas la valeur actualisée d'autres entrées au titre des transactions courantes (principalement des recettes d'exportation) nettes des importations.

L'analyse de la viabilité de la dette extérieure est généralement effectuée dans le contexte de scénarios à moyen terme. Ces scénarios sont des évaluations chiffrées qui prennent en compte les anticipations concernant le comportement des variables

économiques et d'autres facteurs pour déterminer les conditions dans lesquelles la dette et d'autres indicateurs se stabiliseraient à des niveaux raisonnables, les principaux risques pour l'économie et le besoin et les possibilités d'ajustement des politiques.

Un avantage des scénarios à moyen terme est que l'emprunt y est considéré dans le cadre macroéconomique global. Toutefois, ce type d'approche peut être très sensible aux projections relatives à des variables telles que la croissance économique, les taux d'intérêt et de change et, particulièrement, au comportement des flux de capitaux qui peuvent être sujets à de brusques retournements. Une gamme de scénarios différents peut être élaborée en conséquence. Aussi, des tests ou essais sous contrainte (des scénarios retenant l'hypothèse d'un changement majeur d'une ou de plusieurs variables) peuvent-ils être utiles pour analyser les principaux risques découlant de fluctuations de ces variables dont l'importance est décrite au niveau du solde des transactions courantes qui suivent.

Le solde des transactions courantes est important du fait que, si les déficits persistent, la position extérieure du pays peut devenir

intolérable (ce que reflète une augmentation de la dette extérieure rapportée au PIB). Autrement dit, le financement des déficits des transactions courantes persistant à des niveaux élevés par l'émission d'instruments de dette conduira à un alourdissement de la charge de la dette qui peut compromettre la solvabilité et créer une situation de vulnérabilité extérieure du point de vue de la liquidité en raison de la nécessité de rembourser d'importants montants de la dette.

Pour ce qui est précisément du Gabon, une récente analyse<sup>11</sup> de la soutenabilité de la dette publique du pays insiste sur la nécessité de maintenir la discipline budgétaire même en présence d'une production et de prix à la hausse ; et la nécessité de maintenir une croissance régulière dans le secteur non pétrolier et de convertir cette croissance en recettes fiscales non pétrolières plus élevées. La taille et la structure de la dette du Gabon reflètent le coût des emprunts antérieurs mais représentent également un important manque à gagner fiscal non pétrolier.

Le scénario de base de cette analyse fait l'hypothèse que les profits inespérés tirés du pétrole servent à

---

<sup>11</sup> Voir BM (2006). – Gabon : Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière. - Septembre



réduire la dette publique et à accroître les avoirs du Fonds pour les générations futures. Ce scénario révèle une baisse progressive du ratio dette extérieure / PIB. L'analyse montre qu'entre 2005 et 2008, la dette extérieure en proportion du PIB diminuera de 16,5 points de pourcentage à 23,-% du PIB. Après 2008, le scénario de base projette une diminution plus marquée du ratio dette extérieure / PIB, traduisant ainsi (i) la bonne santé des recettes pétrolières, (ii) la croissance régulière de la production non pétrolière, (iii) un remboursement de la dette supérieur aux nouveaux emprunts, et (iv) la poursuite de la discipline ne fiscale. Ce scénario montre virtuellement, la totalité de la dette intérieure impayée, y compris l'encours d'instances au trésor ainsi que celui existant avec la Banque Centrale régionale, peut être apurée d'ici 2010. La dette extérieure pourrait être totalement apurée d'ici 2015.

Toutefois, malgré ce résultat encourageant, des tests de sensibilité montrent que la soutenabilité de la dette extérieure du Gabon demeure fortement tributaire des chocs extérieurs, de la croissance de la production non pétrolière, des changements dans la production et le prix du pétrole ainsi que du degré de la discipline fiscale. L'analyse de

sensibilité étudie les effets : (i) du choix, pour les taux réels de croissance du PIB et les taux d'intérêt nominal, de leur moyennes historiques ; (ii) d'une forte dépréciation du dollar ; (iii) des variations du solde du compte courants hors intérêt (dépassement de budget dû à des recettes inférieures aux prévisions et/ou à des dépenses imprévues) ; et (iv) de la combinaison des éléments ci-dessus.

Dans chacun des tests, posant pour hypothèses des variations de chaque variable clé prises individuellement et conjointement, le ratio de la dette décline plus lentement et reste à des niveaux plus élevés que dans le scénario de base.

Dans tous les cas, pour assurer une évolution viable du ratio dette de l'Etat/PIB à moyen terme, il est essentiel de mobiliser davantage de recettes non pétrolières ainsi que de contenir et de prioritariser le volume actuel de dépenses.

En somme, le présent chapitre vient d'établir que malgré ses proportions considérables et ses effets néfastes de son remboursement à la fois sur l'activité économique et le développement humain, la dette publique gabonaise peut être soutenable à long terme en cas de

faible dépendance vis-à-vis du pétrole et de forte discipline fiscale et budgétaire. Il s'agit là du grand défi à relever de la diversification de l'économie gabonaise et de la gestion

rigoureuse et efficiente des ressources publiques. A égard, il importe à présent de passer en revue la gestion de la dette publique gabonaise.

### **CHAPITRE 3**

## ***Réponses nationales et internationales au problème de la dette publique du Gabon***

Depuis plus de vingt cinq ans, un nombre important de pays en développement africains en général et le Gabon en particulier sont confrontés à une véritable crise d'endettement qui handicape sérieusement leur développement économique et social. Les programmes d'ajustement structurels n'ont pas permis de résoudre cette question. Bien au contraire, ces programmes ont enfermé ces pays dans un «cercle vicieux d'endettement». Dans leur nouvelle approche axée sur la lutte contre la pauvreté, les institutions de Bretton Woods ont accepté d'assouplir les modalités d'application de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), qui a été renforcée et soutenue par les pays industrialisés depuis 1999.

Ces derniers avaient alors décidé d'aller plus loin dans leur effort d'allègement de la dette. Certains d'entre eux l'ont mis en œuvre (France, Etats-Unis, Canada,

Royaume) en annonçant l'annulation de 100 % des créances commerciales éligibles au traitement du Club de Paris.

Si ces annonces successives de remises de dette font leur effet sur l'opinion internationale, elles permettent aussi de masquer la baisse constante de l'aide publique au développement.

Pays à revenu intermédiaire, le Gabon n'est pas éligible à ces initiatives. Il a pourtant tenté d'appliquer d'autres solutions à son endettement excessif.

Le présent chapitre qui s'articule autour de deux sections va passer en revue toutes les réponses que le Gabon a apportées à cette dette.

A cet effet, la première section s'attache à faire l'inventaire des principales tentatives mises en œuvre pour résorber la dette publique du Gabon. La seconde va principalement mener une analyse critique de ces initiatives.

### 3.1 - L'inventaire des solutions au problème de la dette publique au Gabon

Cette première section est consacrée au recensement des principaux traitements de la dette publique au niveau national, d'une part, et sur le plan international, d'autre part.

#### 3.1.1 - Les réponses nationales

Les réponses nationales au problème de la dette publique du Gabon reposent essentiellement sur le Club

de Libreville. Mis en place depuis le 22 mars 2004, il se préoccupe précisément de la dette intérieure du Gabon. Il s'agit des créances des opérateurs économiques.

#### *Encadré 3.1 : Structure de gestion de la dette publique au Gabon*

Jusqu'à la fin de l'année 1995, la fonction de la gestion de la dette était assumée par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) du Gabon. Depuis janvier 1996, suite à la dissolution de la Caisse Autonome d'Amortissement, la gestion de la dette a été confiée à la Direction de la Dette nouvellement créée comme un département de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) du Ministère de l'Economie et des Finances instituée par le décret n° 0001536/PR du 26 décembre 1995. La Direction de la dette intervient dans la prospection, la négociation et la mobilisation des prêts liés aux différents programmes d'ajustement du pays. Elle assure également l'enregistrement et la gestion de la dette publique en même temps qu'elle assure le règlement du service de la dette due aux différents créanciers de l'Etat

Ainsi, le trésor public a entrepris la première étape. Celle-ci concerne le traitement des créances ayant fait l'objet d'une attestation dûment livrée par le trésor public avant le 12 mars 2004. Ces créances représentent les

sommes dues au 31 décembre 2002. Appliquées au taux de 7 % en 2003, elles étaient de 38,934 milliards Fcfa, payables en dix-huit mensualités à compter du 30 mars 2004.

La deuxième phase prenait effet en avril 2004.

#### *Encadré 3.2 : Conditions d'adhésion au le club de Libreville*

Est membre du Club de Libreville :

1. toute entreprise détenant une ou plusieurs créances sur l'Etat, dont le total est supérieur à 50 millions de francs CFA et certifiée (s) par le trésor public. Sont concernées :
    - les instances au Trésor Public relevant des années antérieures à 2004 ;
    - les échéances des moratoires restant dus au 31 décembre 2003 ;
    - toutes autres créances reconnues par l'Etat.
  2. toute entreprise présentant une attestation d'imposition indiquant le montant des impôts et taxes qu'elle doit au Trésor Public pour l'exercice 2003 et s'engageant à présenter le même document pour les exercices suivants.
- Il appartient à l'entreprise créancière de présenter au Club l'attestation validée du montant de ses créances et des impôts qu'elle doit.

Après cette présentation des principales opérations de Club de Libreville, il importe pour une meilleure appréciation de ce Club de mieux connaître son fonctionnement.

L'existence d'un Club de Libreville est une véritable innovation puisqu'il n'existe nulle part ailleurs un regroupement des créanciers intérieurs d'un Etat. En fait, de façon générale, sous la pression des Clubs de Londres et de Paris et des institutions de Bretton woods, les Etats privilégient plutôt le remboursement de leur dette extérieure et accumulent des retards pour le paiement de leur dette intérieure. C'est le cas du Gabon où de surcroît, le choix des créanciers partiellement ou totalement remboursés n'obéit à aucune logique.

### **3.1.1.1- Les engagements dans le cadre du Club de Libreville**

Devant une situation d'accumulation de la dette publique gabonaise, les opérateurs économiques ont donc décidé d'innover en ayant l'idée d'un Club de Libreville, qui serait l'interlocuteur unique de l'Etat gabonais pour le traitement de la dette intérieure. Ce club assurera pour le

compte de ses membres, le portage de leurs créances. L'Etat versera mensuellement et globalement au Club une somme convenue. Si l'échéance n'est pas respectée, le Trésor procédera, sur demande du Club, à une compensation avec les impôts dus par ses membres. Aussi, l'Etat s'engage-t-il désormais à honorer ses créances à venir dans un délai de 120 jours maximum après la présentation de la créance, tous les 5, 15 et 25 de chaque mois.

Le paiement de l'ensemble de ces dettes sera étalé sur deux ans au minimum ou sur trois ans au maximum. Les créances antérieures à 2003 porteront intérêt au taux de 7 % l'an. Toutefois, le club ne devient pas le créancier de l'Etat à la place de ses membres. Il les remplace et ne se substitue pas à eux. Le club se chargera de répartir les créances de l'Etat entre ses membres au prorata du montant de leurs créances.

C'est depuis le 02 février 2004 que la Commission de certification des créances a vu le jour. Cette structure renforce en fait, la Direction Générale des services du Trésor chargée de la gestion de la trésorerie générale de l'Etat en deniers et en valeurs.

### **3.1.1.2- Le règlement de la dette intérieure**

Le Gouvernement et le Club de Libreville ont signé le lundi 22 mars 2004, à Libreville, une convention par laquelle l'Etat s'engage à payer, via le Trésor Public, les dettes dues à ses principaux créanciers intérieurs membres du Club. Autrement dit, le Club de Libreville est un moyen pour l'Etat gabonais de régulariser sa situation auprès des opérateurs économiques, et de rassurer les institutions bancaires désireuses d'accompagner lesdits opérateurs dans leur activité.

La première étape concerne le traitement des créances ayant fait l'objet d'une attestation de reconnaissance délivrée par le Trésor public et clôturé le 12 mars 2004. Ces créances représentent les sommes dues au 31 décembre 2002 et portant intérêt aux taux de 7 % l'an et de 31,957 milliards de francs CFA en 2003, soit un total de 38,934 milliards de francs CFA payables en dix-huit mensualités à compter du 30 mars 2004.

Les créanciers sont informés de l'ouverture de la seconde phase du club (Club de Libreville II) qui, en accord avec le Ministre de Finances du Gabon, prenait effet à compter d'avril 2004. Cette phase concerne les

instances au Trésor Public non prises en compte dans la première étape. A l'issue de celle-ci, des discussions sont ouvertes sur les engagements pris par les différents administrateurs de crédits et non pris en compte par la chaîne budgétaire.

En fin 2005, les règlements de la dette intérieure se chiffrent à 193,1 milliards pour une dotation budgétaire de 276,3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 70%. Les arriérés constatés à fin décembre 2004 ont été totalement apurés de même que la plupart des échéances courantes 2005.

### **3.1.2 - Réponses internationales à la dette du Gabon**

Les réponses internationales au problème de la dette auxquelles le Gabon a recourues reposent principalement sur le traitement traditionnel de la dette publique à travers les rééchelonnements avec le Club de Paris et la mise en place des programmes d'ajustement structurels. A cela s'ajoutent également les initiatives africaines de règlement de la crise d'endettement.

#### **3.1.2.1 - Le Club de Paris**

En ce qui concerne les rééchelonnements, le Gabon a

entrepris depuis sa date butoir<sup>12</sup> le 1<sup>er</sup> juillet 1986 à ce jour, huit (8) accords de rééchelonnement de sa dette avec les créanciers. Le premier a été signé le 21 janvier 1987 avec ses créanciers (Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse) en la présence des observateurs (Afrique du Sud, Finlande, Banque Mondiale CNUCED, Commission Européenne, FMI, OCDE). Le montant traité était de 330 millions de dollars américains (M\$). Ainsi, le tableau 16 ci- après présente les différents traitements de la dette publique du Gabon.

---

<sup>12</sup> C'est la date à laquelle un pays débiteur rencontre pour la première fois ses créanciers au sein du Club de Paris pour trouver une réponse à sa dette. Par conséquent, cette date permet de restaurer l'accès au crédit.

**Encadré 3.3: Fonctionnement du Club de Paris**

Qui est "membre" du Club de Paris ? Tous les pays créanciers qui garantissent les crédits à l'exportation contre les risques de transfert et les troubles politiques (mais non l'insolvabilité). Les grands pays de l'OCDE en sont membres actifs mais d'autres pays qui garantissent les crédits à l'exportation y participent aussi. Le Brésil, par exemple, a été partie prenante dans 18 accords signés avec 12 pays depuis 1980.

Les pays socialistes (l'ex-Union soviétique, les pays d'Europe de l'Est et la Chine) en sont absents. Tous ont rééchelonné leur dette par négociation bilatérale corrélativement au Club (les conditions n'étant pas identiques) chaque fois qu'un pays débiteur l'a sollicité.

Depuis 1979, le Trésor français a mis à la disposition du Club de Paris un secrétariat permanent et un Président, créant ainsi un groupe informel, sans statuts ni règlement intérieur et sans membres permanents. Cependant, la participation régulière des grands pays membres de l'OCDE fait en sorte que les précédents sont bien respectés dans le traitement de toute demande d'allègement de dette. Les décisions du Club sont prises par consensus.

Le Club reçoit un pays endetté uniquement pour éviter l'insolvabilité. L'aménagement de la dette concerne habituellement le service de la dette exigible à court terme : 12-18 mois (période de consolidation). Le principal et l'intérêt peuvent être rééchelonnés, parfois même les arriérés dus au titre du principal et de l'intérêt font également l'objet de restructuration.

Au début du Club de Paris, seulement 80-85 pour cent de la dette éligible étaient rééchelonnés, or depuis peu la couverture est passée à 100 pour cent. Les dettes éligibles doivent avoir été contractées avant une date limite convenue. Aujourd'hui, les prêts d'Etat à Etat en font partie, aussi bien que les crédits à l'exploitation garantis par l'Etat. La dette à court terme et celle contractée après la date limite est normalement exclue. Les intérêts moratoires (intérêt grevant la dette rééchelonnée) devraient rembourser les coûts engagés par chaque institution de financement des crédits à l'exploitation pour refinancer la dette rééchelonnée. Les réunions du Club de Paris sont courtes, elles durent rarement plus d'une journée. A la fin des travaux, un procès verbal approuvé *ad referendum* est signé. Pour mettre en marche l'allègement de la dette, le pays endetté doit négocier un accord avec le gouvernement du pays de chaque institution créancière.

Ces accords referment les conditions générales d'aménagement convenues au Club de Paris et précisent par ailleurs (a) la liste des prêts et les échéances rentrant dans le cadre de l'allègement et (b) le taux de l'intérêt moratoire.

**Tableau 3.1 : Conditions générales des rééchelonnements de la dette du Gabon au Club de Paris**

	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	CP6	CP7	CP8
<b>Date de signature</b>	21/01/87	21/03/88	19/09/89	24/10/91	15/04/94	12/12/95	15/12/00	11/06/04
<b>Montant traité</b>	330M\$	235 M\$	545 M\$	481 M\$	1359 M\$	1031 M\$	532 M\$	716 M\$
<b>Date de maturité</b>	15/0/97	30/06/98	31/12/00	31/12/02	30/09/09	01/06/09	30/09/12	31/01/19
<b>Période de consolidation</b>	12 mois	12 mois	16 mois	15 mois	12 mois	44 mois		
<b>Catégorie de dettes</b>	Non précédemment rééchelonné (NPR)	NPR	NPR	NPR, CP1	NPR, CP1 à 3	NPR, CP1 à 3	NPR, CP2 à 5 CP 6	NPR, CP5 et 6
<b>Type de dette</b>	Arriérés et échéances courantes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés	Arriérés et échéances courantes

**Source :** Procès verbal Club de Paris

Le tableau 3.1 montre que les rééchelonnements de la dette obtenus par le Gabon auprès du Club de Paris ont accentué son endettement. Celui-

ci repose en grande partie sur les arriérés dont la valeur est déterminée au taux d'intérêt du marché. C'est dire que, si les modalités sont respectées,



le dernier remboursement de cette dette s'étale jusqu'au 31 janvier 2019.

En réalité, depuis 2004, le traitement de la dette du Gabon se fait de façon différente selon que les créanciers sont membres du Club de Paris ou pas.

En effet, s'agissant de la dette bilatérale des créanciers du Club de Paris, le Gabon a obtenu le traitement de sa dette selon les termes assimilables à ceux de Houston. Conformément aux conditions de Houston, le pays n'a pas pu bénéficier

d'une annulation partielle de sa dette. La dette éligible au traitement du Club de Paris a porté sur les arriérés au 30 avril 2004 ainsi que les échéances du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 30 juin 2005 au titre de la dette pré date butoir. Elle a été réaménagée comme suit :

- rééchelonnement de la dette non concessionnelle (non APD) et de la dette concessionnelle (APD) selon les mêmes conditions, c'est-à-dire sur 14 ans dont 3 ans de différé ;

- paiement des arriérés sur la dette non éligible avant le 31 décembre 2004.

**Tableau 3.2: Accords de restructuration de la dette du Gabon dans le cadre du Club de Paris**

Date de traitement	Montant traité Millions USD	Type de traitement	Réduction en VAN
11/06/2004	858	Classique	0 %
12/12/2000	532	Classique	0 %
12/12/1995	1031	Classique	0 %
15/04/1994	1359	Classique	0 %
24/10/1991	481	Classique	0 %
19/09/1989	545	Classique	0 %
21/03/1988	235	Classique	0 %
21/01/1987	330	classique	0 %

**Source : U. Eya'a Ngoua (2006).** – Rapport thématique provisoire sur l'analyse de la dette, rédigé dans le cadre du processus de production du RNDH du Gabon

La dette traitée a été estimée à USD 858 millions représentant 29 % de la dette totale due par le Gabon aux créanciers membres du Club de Paris au moment du traitement.

Pour ce qui est de la dette bilatérale des créanciers non membres du Club de Paris, le Gabon devrait chercher à obtenir un traitement comparable à celui du Club de Paris de la part de ces créanciers qui détiennent des créances similaires.

Quant aux programmes d'ajustements structurels préconisés par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale ensuite, on recense principalement à ce jour quatre

réponses à la dette publique du Gabon.

Ces programmes constituent un ensemble de mesures permettant de pallier les déséquilibres économiques. Ils ont eu un impact sur la dette publique du Gabon. Le premier programme fit l'objet d'un accord le 22 décembre 1986 pour une période de

deux ans, et un montant de 98,7 millions de DTS fut alloué au Gabon. L'évolution de la dette publique durant cette période montre que la dette n'a pas fléchi. Elle s'est accrue de plus en plus comme l'illustre le tableau 3.3 ci-après.

**Tableau 3.3 : Evolution de la dette pendant le premier PAS**

	1986	1987	1988	Taux de variation 87/86	Taux de variation 88/86
Dette au 31/12	536	650,4	777,5	21,34 %	45 %

**Source:** DGB

La mise en place du deuxième PAS avec l'assistance du FMI a été décidée sur la base des résultats non satisfaisants du premier. Ce deuxième fut approuvé en septembre 1989 par

le FMI, le Gabon a obtenu 85 milliards Fcfa. L'évolution de la dette relative à ce programme est appréciée dans le tableau 3.4 ci-dessous.

**Tableau 3.4 : Evolution de la dette pendant le deuxième PAS**

	1989	1990	1991	Taux de variation 90/89	Taux de variation 91/89
Dette au 31/12	911,8	937,1	960,8	2,77 %	5,37 %

**Source :** DGB

Quant au troisième PAS, il a été signé le 30 mars 1994 entre le FMI et le Gabon pour un montant de 38,6 milliards Fcfa pour une durée d'un an.

Il s'agissait précisément de soutenir les effets de la dévaluation de 1994. Son impact peut être perçu dans le tableau 3.5 suivant.

**Tableau 3.5 : Evolution de la dette pendant le troisième PAS**

	1994	1995	Taux de variation 95/94
Dette au 31/12	2014	2197	9,08 %

**Source:** DGB

Enfin, le quatrième programme nouvellement approuvé le 28 mai 2004 par le FMI pour un montant de 69,44 DTS (environ 102 millions de dollars) devant répondre au besoin de

financement du Gabon, ne semble pas appréciable du fait de l'indisponibilité des données cadrant la période 2004 à 2006.

Au regard de ces différents programmes, il ressort que le problème de la dette publique n'a pas connu de solution véritable. L'endettement a plutôt augmenté.

En dehors de ces principales réponses évoquées précédemment, il importe de mentionner que le Gabon a également bénéficié de quelques annulations partielles de sa dette.

### **3.1.2.2 – Les initiatives africaines quant à la question de la dette**

Les responsables politiques africains ont maintes fois attiré l'attention de la communauté des nations nanties sur la gravité des problèmes de surendettement de leurs pays, conséquence de l'effondrement des recettes d'exportation:

- ❖ la Déclaration d'Addis-Abeba de 1984 des Ministres des Finances;
- ❖ la recommandation de la Conférence des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique, toujours à Addis-Abeba en 1985;
- ❖ la position commune africaine sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique adoptée à la 3ème session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en 1987;
- ❖ les engagements des Etats africains en faveur du programme des Nations Unies pour le Redressement

Economique et le Développement de l'Afrique 1986-90 ;

- ❖ les conclusions du séminaire de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur la conversion de la dette tenu à Abidjan en avril 1989 ;

La résolution de l'union des Parlements Africains lors de sa 12ème conférence à Yaoundé en mars 1989 contient autant de propositions faites par les dirigeants africains pour un meilleur équilibre des relations Nord-Sud et un traitement équitable du problème de la dette africaine.

En plus de ces initiatives susmentionnées, l'on peut également relever l'initiative de Dakar. En effet, annoncée par la France en 1989 au sommet de la Francophonie de Dakar, cette initiative prévoit exclusivement l'annulation de la dette publique française (crédits commerciaux garantis exclus) de 35 pays africains. Cette décision n'est sous-tendue par aucune condition et aucun accord préalable avec le FMI n'est requis. Le geste de la France porte sur 16 milliards de francs français et marque une évolution dans les principes. En outre, ce plan est unilatéral et, par conséquent, vise à encourager les autres pays industrialisés à suivre cette voie.

Toutefois, toutes ces initiatives africaines n'ont pas produit des

résultats concrets pour la grande majorité des pays africains, y compris le Gabon. Elles sont inopérantes même pour la plupart du temps.

Après avoir fait l'inventaire des réponses essentielles de la dette publique du Gabon, il est apparaît opportun à présent de faire un examen critique de ces réponses.

### **3.2- L'examen critique des solutions jusque-là proposées**

La plupart des solutions proposées par les autorités gabonaises en collaboration avec leurs partenaires méritent d'être examinées. Cela devra permettre de juger de leur efficacité ou non quant aux objectifs préalablement fixés. Cet examen portera aussi bien sur les réponses nationales que sur les réponses internationales.

#### **3.2.1- L'examen critique des réponses nationales**

Sur le plan national, les solutions reposent fondamentalement sur l'action du Club de Libreville. A ce niveau deux principales limites peuvent être évoquées : celle liée à la crédibilité de l'engagement du trésor public du Gabon et celle qui porte sur le comportement des opérateurs économiques.

S'agissant de la crédibilité, il faut établir que l'engagement du trésor public repose sur les recettes de l'Etat. Or, celles-ci relèvent en grande partie

des recettes fiscales dont le recouvrement pose de difficultés (évasion fiscale, exonération fiscale pour certaines sociétés,...etc.). Par ailleurs, les fluctuations des cours des principales matières premières (pétrole, bois tropicaux manganèse, ...etc.) ne permettent pas d'assurer le règlement de la dette intérieure tel que le préconise le Club de Libreville.

Pour ce qui est des comportements des opérateurs économiques qui sont pour la plupart des sociétés étrangères, il semble difficile qu'ils s'engagent à ne pas transférer, pendant au moins un an, les sommes reçues de l'Etat tel que le Club de Libreville le prescrit..

#### **3.2.2- L'examen critique des réponses internationales**

Sur le plan international, les mesures de rééchelonnement et les PAS ne sont pas des réponses appropriées au problème de la dette publique du Gabon.

Pour les réponses relevant du rééchelonnement, elles consistent seulement à repousser dans le futur (éventuellement en alourdissant son coût) le service de la dette pendant une période donnée. Il s'agit d'un simple report dans le temps. Cette attitude n'est pas de nature à rassurer les générations futures. En effet, reporter à plus tard le remboursement

de la dette conduit à alourdir la charge financière de notre progéniture. Cela signifie que les autorités budgétaires du Gabon sont peu altruistes.

En ce qui concerne les mesures des PAS, deux principaux reproches peuvent être évoqués : les approches d'ordre théorique, d'une part, et les approches liées aux effets sociaux, politiques et économiques, d'autre part.

Sur le plan théorique, les programmes d'ajustement structurels sont basés sur un diagnostic discutable et sont de surcroît stéréotypés aux pays connaissant les difficultés de la Balance des paiements. Or, l'endettement extérieur peut plutôt être un facteur causal du déséquilibre de la balance des paiements. Ainsi, une intervention monétaire et financière ne saurait-elle être la composante centrale d'une solution au problème de la dette au Gabon.

Sur les effets sociaux, politiques et économiques, l'une des conséquences immédiates des mesures d'ajustement les plus critiquées est l'appauvrissement des plus défavorisés.

De plus, la contribution de l'emprunt au développement dépend de la rentabilité atteinte dans l'utilisation des ressources empruntées et du coût

de remboursement. Il reste que l'Etat a surtout financé de projets d'infrastructure de transport à faible rentabilité ou à rentabilité différée. Ces projets sont facilement identifiables lorsque les financements proviennent des créanciers multilatéraux. En revanche, les projets financés par les créanciers bilatéraux et privés ne le sont pas. En outre, on note une inefficacité et une absence de décollage des principaux secteurs bénéficiaires des emprunts. Par ailleurs, la faible concessionnalité de la dette gabonaise laisse à penser que les projets réalisés dans ces secteurs ont été financés à un coût relativement élevé. Il faut également noter que les divers rééchelonnements représentant plus de 60 % de l'encours de la dette, le portefeuille des projets financés ne peut être que faible. Le coût de remboursement ne peut demeurer qu'une charge qui pèse sur les ressources propres de l'Etat, ce qui limite la réalisation d'autres projets. Il apparaît dès lors que la dette publique gabonaise a, tant dans sa composition que dans son affectation, une incidence mitigée sur la croissance et le développement du pays.

Les limites des réponses apportées jusque-là à l'endettement justifient que nous fassions des propositions

plus originales. Ce sera l'objet du chapitre IV qui suit.

## **CHAPITRE 4**

### **Options pour une gestion et une négociation efficaces de la dette publique au Gabon**

L'analyse de la situation d'endettement a montré que nonobstant les traitements traditionnels qu'a bénéficié le Gabon en terme d'allègement de la dette, celle-ci constitue un poids dans l'économie nationale. En effet, la configuration actuelle de la dette occupe une place importante dans les dépenses du gouvernement au point qu'elle est devenue un « fardeau ».

La dette soulève ainsi plusieurs problèmes. D'abord, le problème d'équité intergénérationnelle. Celui-ci semble être l'argument qui milite le plus en faveur de la réduction de la dette. L'endettement public a, par définition, des effets dynamiques en termes d'équité. Lorsqu'il est utilisé de façon appropriée, l'endettement public comme mode de financement pour les investissements publics est un facteur d'équité. Il peut toutefois devenir un facteur d'iniquité lorsqu'il sert à reporter le fardeau de la dette sur les générations futures de contribuables. L'endettement a aussi des impacts distributifs potentiellement importants entre les générations.

Ensuite, le problème de la croissance économique est soulevé. Il est

indiscutablement la condition première d'une politique de réduction du fardeau de la dette. En effet, seule une économie dynamique et en croissance peut permettre au Gabon de soutenir son niveau élevé d'endettement et éventuellement de le soutenir.

Une politique appropriée pour le gouvernement pourrait comprendre la création d'une réserve annuelle pour parer à toute éventualité et d'un fonds de stabilisation. On pourrait utiliser ce fonds pour rembourser la dette tout comme on peut utiliser la vente de certains actifs publics pour accélérer la réduction de la dette.

Cette proposition présente un triple avantage :

- accroître la crédibilité et la prudence de la politique budgétaire ;
- reconnaître la nécessité de certains investissements publics à court terme ;
- et être une réponse efficace aux pressions à venir.

Il est en effet fondamental aujourd'hui de prévenir de nouvelles crises d'endettement, d'obtenir des ressources à des conditions

concessionnelles appropriées et de faire en sorte que les nouveaux emprunts financent des projets à rendement économique et social élevé et soient compatibles avec les plans nationaux de développement, notamment le DSCRCP qui se veut un outil de planification opérationnel.

Aussi la passation de nouveaux contrats de prêt doit-il se faire avec plus de transparence et dans de meilleures conditions de responsabilité pour permettre à la société civile et éventuellement au parlement de participer véritablement

à leur réglementation et à leur contrôle.

Le présent chapitre cherche donc à proposer des options susceptibles de rendre plus efficaces la gestion et la négociation de la dette publique gabonaise. A cet effet, il serait judicieux d'agir sur les facteurs qui expliquent l'endettement au Gabon. Faciliter le service de la dette publique du Gabon est une autre proposition susceptible de réduire la dette publique gabonaise. Enfin, la troisième option possible est la réforme du système de gestion de la dette gabonaise.



#### **4.1 – Des actions sur les facteurs de l'endettement au Gabon**

Les propositions que nous faisons ici s'inscrivent dans une approche globale de développement économique qui prend en compte la politique économique, les institutions, les facteurs exogènes et la gestion interne de la dette. Ces différents éléments jouent un rôle important pour créer un environnement favorable à un endettement tolérable sur le long terme. S'il faut réduire la dette, l'objectif ne peut être de la ramener à zéro : l'endettement est utile pour financer les dépenses à fort potentiel dont les bénéfices s'étendent sur plusieurs générations. Il faut rechercher un niveau raisonnable d'endettement compatible avec la capacité de remboursement futur de l'Etat, surtout lorsqu'on sait que la principale source de revenus de l'Etat, le pétrole décroît d'environ 6% par an et risque de prendre fin en 2033 en dehors de toute nouvelle découverte majeure<sup>13</sup>.

##### **4.1.1 – Les facteurs directs de l'endettement au Gabon**

Le premier axe de propositions s'appuie sur les facteurs, révélés par la modélisation économétrique, qui influencent le niveau d'endettement du Gabon : la croissance économique, le service de la dette rapporté aux

exportations, les déficits budgétaires et les termes de l'échange.

D'abord, pour réduire son niveau d'endettement, la solution la plus réaliste pour le Gabon demeure la mise en œuvre des mesures pour stimuler la croissance économique. La recherche d'une croissance économique durable passe par la mise en place d'un environnement favorable au développement du secteur privé, l'élargissement de l'espace économique gabonais par l'intégration régionale, l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la diversification de la base productive<sup>14</sup>. Le développement du secteur privé exige une bonne gestion macroéconomique jumelée à un environnement législatif et réglementaire favorable et au développement d'un partenariat secteur public-secteur privé. Ainsi, la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles intégrant les politiques commerciales, fiscales et sectorielles contribuent à un environnement stable de l'activité économique. Ces réformes économiques influencent davantage les incitations à investir. Il est

---

<sup>13</sup> Voir Joseph Ntamatungiro *op. Cit.*

---

<sup>14</sup> Les stratégies de diversification de l'économie ont fait l'objet de nombreux travaux. Voir à cet effet, Barro Chambrier, *op. cit.* ; Zomo Yebe, *Comprendre la crise de l'économie, l'Harmattan 1993*; Mabika Mouyama, *op. cit.* ; *Réflexion stratégique à long terme Gabon 2025*.

reconnu que les pays qui entreprennent de bonnes politiques macroéconomiques et ayant des structures économiques favorables au fonctionnement du marché peuvent connaître une croissance relativement stable. Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer les investissements publics par le développement des infrastructures de base et la fourniture des services sociaux<sup>15</sup>, d'améliorer la compétitivité de l'économie afin d'attirer les financements non générateurs de dette<sup>16</sup>. Cela est possible si les flux de capitaux en faveur du Gabon sont utilisés de manière efficace, auxquels on peut ajouter les avoirs financiers détenus à l'étranger par les résidents. En s'inspirant de l'expérience de nouveaux pays émergents, en faisant preuve d'ingéniosité et de perspicacité dans un espace régional intégré, générer un taux de croissance réel soutenu sur une longue période peut être à la portée du Gabon et des pays de la région. Toutefois, les financements en matière de recherche et développement étant limités, il faudrait d'une manière ou d'une autre, trouver des partenaires pouvant assurer le transfert de technologie.

---

<sup>15</sup>Aucune croissance n'est possible en ignorant ces secteurs (les nouveaux modèles de la croissance endogène accordent une place particulière au capital humain et aux infrastructures) qui constituent le moteur de la croissance.

<sup>16</sup> Il s'agit des investissements directs extérieurs, des investissements de portefeuille, de dons.

Ensuite, l'accroissement et la diversification du volume des exportations sont liés à la mise en place des conditions nécessaires pour stimuler une croissance économique durable. Des exportations en croissance et diversifiées permettront de se prémunir contre les chocs résultant de la fluctuation des cours de matières premières et les termes de l'échange. La diversification des exportations pourra également jouer un rôle de soutien efficace à la croissance économique.

La recherche d'une croissance et d'une diversification des exportations ne conduit pas à des résultats immédiats, mais constitue le préalable pour restaurer le crédit auprès des créanciers.

Enfin, la politique financière de l'Etat doit chercher à réduire les déficits budgétaires. L'assainissement des finances associé au soutien à la croissance déjà initié dans le cadre des programmes d'ajustement structurel doit être fermement poursuivi. La mise en place d'une telle politique requiert de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des finances publiques en accroissant le rendement fiscal et en réduisant les coûts des missions de l'Etat tout en améliorant leur qualité. Par ailleurs, l'Etat doit chercher à rendre ses

finances publiques soutenables. Ce faisant, le renforcement et la mise en oeuvre de certaines mesures s'avèrent nécessaires : l'amélioration du rendement fiscal doit se faire par le développement de la fiscalité sur le secteur hors pétrole, les dépenses courantes doivent être financées par les ressources propres de l'Etat et les ressources d'emprunts devront être allouées d'une manière prioritaire aux dépenses d'investissement ; l'existence de mécanismes institutionnels qui garantissent à l'organe législatif et au public la qualité des données et des informations budgétaires communiquées par les administrations publiques.

Parallèlement, cette soutenabilité des finances publiques doit s'inscrire dans une vision de moyen et long terme en s'exécutant dans un cadre budgétaire pluriannuel.

#### **4.1.2 – Sur les facteurs indirects**

Bien que faisant partie de la gestion des finances publiques, la gestion de la dette se distingue de la politique budgétaire. Si la politique budgétaire a pour objectif de déterminer le niveau du déficit budgétaire, elle est destinée à en assurer le financement.

La mise en place d'une politique rationalisée d'endettement fondée sur des perspectives de long terme constitue un autre préalable pour se

rendre crédible auprès de la communauté financière. Une telle politique demande que l'évolution de la dette publique suive une trajectoire maîtrisable, notamment grâce à l'inscription de l'objectif de soutenabilité à moyen terme de la dette dans un cadre d'une programmation pluriannuelle des finances publiques. Ainsi, la recherche de la soutenabilité prend alors la forme d'un objectif de stabilisation du poids de la dette, à l'échelle d'un cycle économique. Elle sera encore mieux assurée si l'on assigne à la gestion de la dette des objectifs bien précis. En outre, l'importance de la gestion de la dette et la transparence doivent être réaffirmées et mises effectivement en pratique par le Gabon. La transparence et la responsabilité doivent résider dans l'information des acteurs situés sur la chaîne de la dette. En outre, un intérêt particulier doit être porté sur les emprunts. Cet intérêt nécessite d'analyser régulièrement la viabilité de la dette pour mesurer l'impact de tout nouvel emprunt sur le portefeuille de la dette et les agrégats macroéconomiques. Cela implique que le problème de l'endettement ne peut être traité isolément et indépendamment de la politique économique générale : d'où l'importance de la coordination des politiques macroéconomique et

d'endettement. Par ailleurs, cette dernière politique ne peut être efficace sans une centralisation du pouvoir d'emprunt et un plafonnement annuel de nouveaux emprunts. A cet égard, le dispositif institutionnel de la gestion de la dette doit être modifié pour se rapprocher des standards internationaux. S'agissant de nouveaux emprunts contractés, ils doivent être analysés sérieusement, notamment sous l'angle de leur incidence actuelle et future sur le budget de l'Etat, et l'allocation de ces fonds à des emplois doit tenir compte de leur impact sur les activités économiques. En effet, il apparaît inopportun d'emprunter alors que les activités entreprises ne présentent qu'un impact diffus ou aléatoire sur la croissance, sans générer en contrepartie des ressources budgétaires. Il faut donc réserver le financement par emprunt aux investissements publics qui contribueront à augmenter le potentiel de croissance de l'économie et les recettes fiscales futures. Il convient également d'identifier les secteurs vers lesquels seront canalisés en priorité les emprunts en distinguant les investissements générateurs de revenus directs de ceux qui seraient porteurs d'un flux de retour différé, voir diffus.

En fin de compte, pour éviter l'accumulation des arriérés de paiement et des impayés sur la dette, une gestion active de la trésorerie publique s'avère d'une importance capitale. Cette gestion active requiert le développement d'un marché de titre public performant. Les programmes de conversion de dette, «dette contre nature» et «les négociations de droit à polluer» forment également une piste à explorer pour réduire le fardeau de la dette, notamment en exploitant les clauses de conversion de dette contenues dans certains accords de rééchelonnement du Club de Paris.

En fait, les mesures relatives aux déterminants directs et indirects ne seront crédibles que si elles s'inscrivent dans une stratégie de désendettement claire et formelle en prenant en compte la stratégie de lutte contre la pauvreté.

En effet, la pauvreté constitue un obstacle majeur au développement par l'exclusion d'une large frange de la population du circuit de production.

Il appartient alors aux autorités gabonaises de convaincre d'abord par une politique de désendettement cohérente traitée en liaison avec sa politique économique générale et partant de son développement économique, politique et social.

## **4.2 – Faciliter le service de la dette**

Il ne s'agit pas ici de réduire le stock effectif de la dette, mais plutôt de réduire directement le montant annuel des paiements de service qui incombent au Gabon. Pour y parvenir, l'on peut recourir à plusieurs techniques<sup>17</sup>: (i) réduire les taux d'intérêt; (ii) plafonner les paiements au titre du service de la dette; et (iii) rembourser en monnaie locale ; (iv) effectuer les paiements anticipés

### **4.2.1 – Réduire les taux d'intérêt**

Dans le cadre d'un accord de réaménagement ou de restructuration de la dette, le taux d'intérêt peut être fixé à un niveau flottant à quelques points. La différence entre le taux effectivement versé et le « vrai » taux peut être soit ajoutée aux arriérés, soit capitalisée (ajoutée au stock de la dette comme s'il s'agissait d'un prêt), soit enfin remise purement et simplement.

### **4.2.2 – Plafonner les paiements au titre du service de la dette**

Plutôt que d'agir sur le taux d'intérêt, il s'agit de plafonner le montant des paiements de service à un certain pourcentage des paiements d'exportation. La différence entre le montant échu et le montant

effectivement versé peut être traitée selon les mêmes options que dans le cas de la réduction des taux d'intérêt.

### **4.2.3 – Rembourser en monnaie**

#### **locale**

Les recettes ingénieuses de change des pays débiteurs peuvent être conservées à d'autres fins (investissements ou importations de première nécessité) si le pays peut rembourser soit en monnaie locale, soit en nature. Certains créanciers ont réinvesti ces remboursements en monnaie locale dans le développement, les secours ou dans des projets de conservation à l'intérieur du pays débiteur. Ceci permet d'obtenir dans leurs pays d'origine l'abattement d'impôt auquel donnent droit les dons caritatifs.

### **4.2.4 – Effectuer les paiements anticipés**

Il s'agit pour le Gabon, en tant pays exportateur du pétrole, d'utiliser les surplus de recettes pétrolières issues des hausses successives et inattendues des prix du pétrole, pour les paiements anticipés de sa dette extérieure. De tels paiements réduiront considérablement le stock de la dette du pays et le poids du service annuel de la dette.

L'Algérie a récemment recouru à cette technique en consacrant les recettes

<sup>17</sup> Voir entre autres : Département de l'Information des Nations Unies (1990). – La dette: Crise pour le développement. – New-York.

pétrolières exceptionnelles engrangées pour apurer sa dette extérieure et effacer la dette des entreprises publiques.

Une autre possibilité se présente pour le Gabon, pays non éligible à l'initiative PPTE, c'est la conversion de sa dette.

#### **4.3 – La conversion des créances**

Il est établi que le poids de la dette publique gabonaise a des effets défavorables sur le fonctionnement et l'entretien des infrastructures et des services publics sociaux. En effet, la dette extérieure excessive générée par un usage peu efficace des ressources à la fin des années 70, joue un rôle considérable pour décourager l'investissement domestique ou étranger, raréfier l'épargne locale disponible pour le développement des entreprises et aggraver considérablement les problèmes de pauvreté.

Une possibilité, pour y remédier est de convertir cette dette en aide au financement des projets d'investissement à caractère social. Cette opération consiste en la cession de la dette par le créancier à un investisseur qui, en retour, vend la dette au pays débiteur en échange de parts dans une entreprise locale ou en échange de monnaie locale utilisée

pour des projets dans le pays concerné.

Cette opération pourrait permettre au Gabon d'utiliser le montant des fonds convertis en financement des projets sociaux. L'objectif principal étant en fait de mener, au travers de cette conversion de dettes, une lutte efficace contre la pauvreté, grâce à un accroissement des dépenses publiques à caractère social (éducation, santé, notamment) en compensation de la diminution ou du retardement du paiement de la dette extérieure.

Une telle proposition ne préconise pas une annulation de la dette ni un rééchelonnement de type classique de la dette publique gabonaise. En effet, l'endettement n'étant pas en lui-même nocif, c'est son usage insuffisamment productif ou trop risqué des fonds qui est le problème fondamental. Cela a été le cas dans le passé, dans la mesure où l'aide publique était largement concessionnelle et généralement liée ; ce qui a facilité les surfacturations et les mauvais choix économiques, eux-mêmes naturellement générateurs d'un endettement insupportable et de pauvreté accrue.

Si l'on veut réellement tirer les leçons de l'expérience passée et prévenir le retour à un endettement

insupportable du Gabon, il serait souhaitable d'examiner:

- la possibilité d'un nouveau rôle pour l'aide publique au développement (APD) en matière de financement des secteurs capables de s'autofinancer au Gabon.
- l'opportunité de convertir la fraction résiduelle de la dette en instruments de promotion financiers ou non financiers des entreprises locales.

#### **4.3.1 – financer le développement des secteurs productifs et rentables**

Cette optique demande pour les bailleurs un changement d'attitude profond vis-à-vis des pays en développement comme le Gabon pour les aider à s'auto développer et à dépendre de moins en moins de l'aide extérieure à fonds perdus.

Il s'agit pour cela et en plus du déliement de l'aide de :

- donner désormais priorité au développement et à la diversification des capacités locales et régionales de production et de commercialisation plutôt qu'à la promotion des exportations des pays développés vers les pays comme le Gabon ;
- développer en priorité de nouveaux modes de financement orientés vers le renforcement et la

diversification de capacités et systèmes locaux ou régionaux de financement ou de garantie à court et à long termes des entreprises, des investissements et des exportations. En d'autres termes, il s'agit de créer, renforcer et diversifier les capacités institutionnelles locales et en particulier le système financier de manière à ce qu'ils puissent mieux contribuer au développement d'un tissu d'entreprises performantes, notamment au niveau des PME, en les aidant à participer sur des bases compétitives au commerce local, régional et international.

L'avantage de cette approche est de créer au niveau du Gabon un puissant stimulant à la bonne gestion, aux choix économiques rationnels et au développement des secteurs productifs en évitant tout risque de nouvel endettement insupportable.

Sans constituer une conditionnalité préalable, elle contribuerait à garantir de plus en plus de ressources en faveur du pays, et par conséquent, la bonne gouvernance et les bons choix économiques tout en les rendant de plus en plus apte à assumer son propre développement

**4.3.2 – convertir la dette en projets et programmes de renforcement des capacités institutionnelles locales d'appuis financiers et non financiers aux entreprises (PME et micro entreprises).**

Alors que des formes variées de conversion de dettes en actifs ont été expérimentées ces dernières années, et souvent avec succès, au niveau purement privé comme au niveau de certaines agences d'aide (rachats de créances et conversions en projets de développement), il s'agit en général d'opérations isolées et de dimensions limitées. Peu d'information systématique existe, y compris au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, sur les formules les plus efficaces et les bonnes pratiques en la matière.

A condition de prendre place dans un cadre multi-bailleurs et d'avoir l'envergure et la transparence voulues, de telles opérations sont pourtant susceptibles, grâce à leur souplesse et flexibilité, de répondre de manière bien plus efficace et adaptée que les seules annulations de dettes aux besoins de "capacity building", partenariats et mise en place de conditions de bonne gouvernance publique et privée dans les PED concernés.

Les avantages de la formule schématisée ci-dessus sont multiples et devraient notamment être les suivants :

- **Pallier les insuffisances de l'Etat entrepreneur** et la faiblesse des institutions locales sur les plans de financement et gestion des investissements ;
- **Éviter les risques de privatisations hâtives** et de bradage éventuel des entreprises et propriétés de l'État ;
- **Restaurer rapidement la crédibilité internationale** du Gabon sur le marché des capitaux et face aux investisseurs étrangers ;
- **Faciliter le développement de partenariats Public-Privés** en permettant la relance rapide des entreprises les plus prometteuses de l'actuel portefeuille de l'état gabonais, ainsi que des approches décentralisées de développement et d'intégration régionale ;
- **Créer des conditions de développement d'un marché local des capitaux ;**
- **Contribuer au remboursement de la dette**



**intérieure** de l'état gabonais vis à vis des entreprises locales.

- **Permettre le développement de filiales spécialisées:** sectorielles ou régionales, notamment pour les PME et les organismes de micro-crédits et favoriser l'émergence d'un marché diversifié de services financiers et non financiers aux entreprises.

La dernière proposition sur laquelle peut s'appuyer le présent Rapport est la réforme du système de gestion de la dette publique du Gabon.

#### **4.4 – La réforme du système de gestion de la dette publique du Gabon**

Le service de la dette publique du Gabon est géré par un service spécifique de la DGCP (Direction Générale de la Comptabilité Publique) du Ministère de l'Economie et des Finances, à l'aide du progiciel SIGAV mis en place en 2000 avec l'appui de la CNUCED. Les échéances annuelles de cette dette sont payées selon la procédure exceptionnelle de paiement sans ordonnancement préalable, puis régularisées par ordonnance de paiement.

Cependant, la dette inscrite dans les comptes du Trésor public ne coïncide pas exactement avec le montant qu'en connaît le DGCP. En pratique, il n'existe pas de suivi exhaustif des

tirages de prêts. Cette insuffisance d'informations financières et comptable est liée à l'absence d'intégration des opérations sur financements extérieurs. Pour pallier à cette insuffisance et bien d'autres limites structurelles, la réforme du système de gestion de la dette publique s'avère nécessaire.

Cette réforme pourrait reposer sur la création d'une Agence de Gestion de la Dette Publique (AGDP) qui fonctionnerait selon des modalités bien précises et ce dans un cadre juridique et institutionnel bien défini.

##### **4.4.1 – La création d'une Agence de Gestion de la Dette Publique (AGDP)**

Les besoins de financement du Gabon et son niveau d'endettement sont en constante croissance.

En réponse à cette augmentation de la dette, l'Etat se doit d'entreprendre un effort de modernisation de la gestion de sa dette. L'enjeu en est double :

(i) assurer la couverture des besoins financiers de l'Etat gabonais en toute circonstance, dans un contexte où le financement monétaire du déficit budgétaire est limité par les critères de convergence de la CEMAC ;

(ii) limiter autant que possible les charges induites par une telle dette en améliorant le niveau relatif de son coût de financement.

La croissance de la dette et l'effort pour en améliorer sa gestion apparaissent ainsi indissociables.

Aussi, l'effort de modernisation de la gestion de la dette de l'Etat peut-il se traduire par la création d'une Agence de gestion. Cette structure, si elle est dotée de moyens renforcés, peut être organisée de façon spécifique, au sein de l'administration du Trésor pour mieux répondre aux missions et au contexte de l'action d'un émetteur souverain.

Cette modernisation doit aller de paire avec une forte innovation en matière de principes, mettant en relief les constances de l'action publique dans le domaine de la gestion de la dette. La première des missions de l'Agence est de veiller à ce que l'Etat puisse honorer ses engagements financiers en toute circonstance, objectif qui doit être atteint au meilleur coût. Toutefois, il est important de connaître les modalités de fonctionnement de la structure et d'indiquer les conditions de son efficacité.

#### **4.4.2 - Les modalités de fonctionnement de l'AGDP**

Pour mettre en œuvre une telle structure, l'Etat doit s'adjoindre un ensemble de partenaires financiers aussi bien gabonais qu'étrangers qui seront désignés comme étant les

spécialistes en valeurs du trésor (SVT)<sup>18</sup>.

En pratique, ces spécialistes doivent être les intervenants les plus actifs sur le marché de la dette de l'Etat. Ils doivent participer aux adjudications, c'est-à-dire à la mise aux enchères des titres de dette émis par l'Etat (valeurs du trésor) et ils doivent déployer les efforts commerciaux nécessaires pour placer ces titres auprès des investisseurs ayant vocation à les conserver directement et durablement.

Par ailleurs, les SVT doivent veiller à la liquidité du marché secondaire des titres d'Etat, c'est-à-dire du marché sur lequel ces titres sont vendus et rachetés après émission. Le bon fonctionnement de ce marché permettrait aux investisseurs de disposer en permanence d'une cotation des titres qu'ils détiennent et donc de pouvoir décider d'opérations de revente ou d'achat. Cette valorisation et **cette possibilité d'échange** sont des conditions nécessaires pour **assurer l'attractivité de la dette gabonaise et de son financement au moindre coût pour le contribuable.**

Les SVT devraient ainsi constituer un des relais essentiels de la gestion de la dette du Gabon. Ils doivent être en

---

<sup>18</sup> L'Algérie a tenté cette expérience. Les résultats ont été significatifs.

liaison quotidienne avec l'Agence, lui faisant part de leurs analyses sur l'évolution du marché obligataire et de leur conseil sur la stratégie de la gestion de la dette.

Dans un contexte où les modes de financement administrés de l'Etat ne représentent plus qu'un encours marginal et en déclin constant, la couverture des besoins financiers de l'Etat doivent reposer sur les titres négociables, essentiellement des obligations. En ce sens, le premier acte de la gestion de la dette de l'Etat doit être la **traduction du besoin de financement annuel en instruments financiers** conformes aux attentes des investisseurs.

De façon plus originale, l'Agence pourrait émettre des titres indexés sur l'inflation. Il s'agit de prendre en compte la demande spécifique d'investisseurs tels que les compagnies d'assurances ou les fonds de pensions qui doivent conduire une gestion de leurs investissements en cohérence avec leurs engagements, qui sont souvent de long terme et en partie corrélés à l'inflation.

Emetteur récurrent et stable, l'Etat gabonais devrait adopter un certain nombre de principes pour la gestion de sa dette et s'y conformer pour éviter les comportements

opportunistes jugés plus coûteux à long terme.

**Simplicité** et **liquidité** de la dette gabonaise sont les deux premiers maîtres mots de ces engagements.

Le souci de **transparence** et le respect des engagements devrait également guider l'action de l'Agence. Cela devrait se traduire par le recours prioritaire à la technique d'adjudication ou encore par l'annonce chaque année d'un programme d'émission à moyen et long terme auquel l'Etat se tient en cours d'année.

Cette fidélité à quelques principes structurants, qui doivent devenir les pratiques usuelles ne doit pas empêcher l'Etat de mettre en œuvre une gestion active de sa dette dont on peut retenir trois critères :

- une politique de rachat de certains titres qu'il s'agisse de profiter d'une amélioration de la situation budgétaire, comme en 2005 avec un accroissement du prix du pétrole, ou d'un effort pour lisser le profil de remboursement dans le futur ;
- une stratégie de réduction de la durée de vie de la dette menée par conclusion de contrats d'échange de taux (« swaps ») pour tirer parti du fait que les taux associés à des horizons courts sont inférieurs en moyenne à ceux d'échéance plus longue, en

acceptant en contre-partie d'augmenter a priori la variabilité de la charge de la dette. L'Etat devrait ainsi réduire ainsi cette charge ;

- un placement des excédents de trésorerie présents sur le compte de l'Etat pour lequel l'Agence de gestion est autorisée à réaliser avec les SVT des opérations de prêt et de pension.

L'Agence pourrait également négocier le non paiement de certains arriérés de la dette. En effet, il a été démontré et admis que le paiement des arriérés de la dette évince le développement durable et obstrue les canaux de la croissance. Dans ces conditions, l'Agence pourrait obtenir des créanciers une **réorientation du montant des arriérés de la dette** (*en lieu et place du remboursement*) vers le financement des secteurs jugés véritablement vitaux pour l'économie.

Cette démarche aura au moins deux avantages :

1- elle va soulager la pression sur les finances publiques de l'Etat en ce sens qu'il ne restera plus que les intérêts à rembourser ;

2- elle permettra à l'Etat de retrouver sa crédibilité en utilisant cette fois-ci les fonds prêtés au financement effectif des projets d'investissements productifs.

Les modalités de fonctionnement ainsi définies ne suffisent cependant pas à rendre une telle Agence opérationnelle. Encore faut-il définir un cadre juridique précis permettant d'énoncer clairement les conditions d'efficacité de ladite Agence.

#### **4.4.3 - Le cadre juridique et institutionnel de l'AGDP**

L'examen du cadre juridique et institutionnel de la gestion de la dette publique du Gabon et son appréciation par rapport aux meilleures pratiques internationales pourraient être l'un des moyens les plus pertinents pour juger de l'efficacité de la gestion de l'endettement dans ce pays.

En se référant aux meilleures pratiques internationales en matière d'organisation juridique et institutionnelle de la gestion de la dette, on se rend compte que l'expérience de plusieurs pays qui ont su concevoir et mettre en œuvre avec succès leur politique d'endettement et la vaste documentation actuellement disponible en la matière montrent que le cadre juridique et institutionnel indispensable à une bonne gestion de la dette publique devrait disposer des caractéristiques minimales suivantes : fixation des objectifs généraux en matière d'endettement, définition claire des responsabilités et des rôles

en matière de gestion de la dette et séparation des fonctions, limitation et contrôle des responsabilités en matière d'engagements contractuels directs ou conditionnels de l'Etat, transparence et information du public, évaluation et contrôle.

#### **4.4.3.1 - Fixation des objectifs généraux en matière d'endettement**

D'après les « Directives Internationales pour la Gestion de la Dette Publique » de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, « l'objectif de la gestion de la dette est de pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau satisfaisant, tout en réalisant les autres objectifs des autorités, tels que le développement durable, la réduction de la pauvreté ou le développement des marchés financiers entre autres ».

Conformément à cette définition, la gestion de la dette publique consiste à établir une stratégie permettant à l'Etat de mobiliser les ressources dont il a besoin et de réaliser ses objectifs de coûts et de risques ainsi que tous les autres objectifs que les autorités peuvent avoir fixés à la gestion de la dette. De la sorte, pour être crédible, la stratégie de gestion de la dette publique devrait s'assurer que le

niveau et le rythme de croissance de la dette sont tolérables, que le service de la dette publique sera régulièrement payé et que les objectifs de coûts et de risques des autorités seront réalisés.

Cette stratégie devrait également s'assurer que le programme du Gouvernement en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté à long terme sera financé. Toute stratégie de gestion de la dette qui ne respecte pas ces fondamentaux expose le pays à un ensemble de risques dont les plus importants sont de porter l'endettement public à un niveau excessif, de renchérir les coûts des emprunts publics, de peser sur la production réelle du secteur privé et de nourrir une instabilité financière aux conséquences multiples, notamment les sorties massives de capitaux à court terme, les pressions sur les taux d'intérêts intérieurs et les réserves officielles ainsi que le déclenchement et la propagation des crises économiques et financières.

#### **4.4.3.2 Définition claire des responsabilités et des rôles en matière de gestion de la dette et séparation des fonctions**

Le cadre juridique devrait comporter une séparation des responsabilités de gestion de la dette de celles relatives aux politiques budgétaire et monétaire et permettre une définition claire des

compétences en matière de négociation et de conclusion des nouveaux financements, d'émission et de gestion de la dette et des titres publics. Lorsque les fonctions de gestion de la dette ne sont pas regroupées au sein d'une même structure, les rôles, les responsabilités et les objectifs des organismes financiers composant la chaîne de la dette devraient être clarifiés. En l'occurrence, cette clarification est indispensable pour éviter des duplications de fonctions et de responsabilités, pour réduire les incertitudes et les risques administratifs et financiers, pour renforcer la crédibilité de la gestion de la dette à travers une bonne information sur les orientations des pouvoirs publics et pour éviter les conflits d'objectifs et de responsabilités à divers niveaux de la gestion de la dette.

#### **4.4.3.3 - Limitation et contrôle des responsabilités en matière d'engagements contractuels directs ou conditionnels de l'Etat**

Le cadre juridique devrait fixer les limites et les modalités de contrôle des responsabilités en matière d'engagement contractuel direct de l'Etat ou de fourniture par l'Etat de son aval pour favoriser l'endettement d'autres institutions publiques. Les limites imposées à l'endettement public pourraient prendre la forme de

plafond d'endettement annuel exprimé en pourcentage du PIB, de recettes budgétaires ou de recettes d'exportation, de limites minimales en matière de concessionnalité ou de maturité des nouveaux emprunts, etc.

#### **4.4.3.4 - Flux d'informations**

Une bonne organisation des flux d'informations entre les différents acteurs de la chaîne de la dette devrait être mise en place car elle est indispensable à une gestion prudente et efficace de la dette. Il conviendrait donc dans ce contexte que la circulation des informations repose sur des procédures claires de suivi, de contrôle et de communication des résultats et favorise la réalisation des objectifs de la politique d'endettement.

#### **4.4.3.5 - Exhaustivité**

Le cadre juridique devrait s'intéresser à toutes les catégories de dons et de dettes, notamment la dette directe du Gouvernement ou la dette avalisée par lui, la dette directe des entreprises publiques, la dette privée non garantie, la dette extérieure à court, moyen et long terme, la dette intérieure et les passifs conditionnels ou obligations passives.

#### **4.4.3.6- Transparence et information du public**

Les aspects matériels importants des

opérations de gestion de la dette publique, lorsque celles-ci se développent par l'intermédiaire des marchés financiers, devraient être rendus publics. Il s'agit notamment des réglementations et des procédures applicables à la distribution des titres publics. La transparence des opérations est indispensable pour améliorer la qualité de la gestion de l'endettement du fait de l'obligation accrue de rendre compte imposée aux différentes structures intervenant dans la chaîne de la dette publique. En effet, une définition claire des objectifs, des orientations et des résultats de la gestion de la dette ainsi que leur diffusion auprès des marchés, du public et des partenaires sont fondamentales pour le développement harmonieux du marché des titres publics, pour permettre aux intervenants sur ce marché d'apprécier les risques financiers inhérents au pays et pour encourager une plus grande participation des investisseurs et aider à terme l'Etat à abaisser le coût du service de la dette publique. La transparence des opérations est un des éléments les plus importants de la réforme d'un système de gestion de la dette. Cette transparence doit être appréciée à plusieurs niveaux, notamment :

- la formalisation du cadre

juridique qui clarifie les rôles, les responsabilités et les objectifs des organismes financiers chargés de la gestion de la dette ;

- la formalisation et la clarté des procédures qui organisent les flux d'informations entre les différents acteurs de la chaîne de la dette ;

- l'information du public sur les orientations et les objectifs de la gestion de l'endettement ainsi que sur les aspects matériels importants des opérations de gestion de la dette telles que les réglementations et les procédures applicables à la distribution des titres publics à travers le marché financier ;

- l'information de tous les partenaires du pays sur les résultats de la politique d'endettement. Dans ce contexte, et selon le Manuel sur la transparence en matière de finances publiques publié par le Département des finances publiques du FMI, les gestionnaires de la dette devraient publier régulièrement des informations sur l'encours, la composition de la dette publique et les actifs financiers de l'Etat, notamment leur ventilation par monnaies, la structure de leurs échéances et leurs taux d'intérêt ainsi que des informations sur les mouvements financiers.

Les informations sur la politique d'endettement devraient être

présentées dans un cadre permettant une lecture facile et claire.

#### **4.4.3.7 - Evaluation et contrôle**

Les activités des structures de gestion de la dette devraient faire l'objet d'une évaluation constante pour vérifier leur conformité avec les objectifs des pouvoirs publics, l'évolution de l'environnement institutionnel et les changements intervenus au niveau des pratiques internationales. Cette évaluation devrait, d'une part, être à la fois interne et permanente pour permettre d'apporter plus de souplesse aux dispositifs existants, de réduire le coût des réformes institutionnelles et d'identifier les nouveaux domaines prioritaires pour le renforcement des capacités et, d'autre part, être externe pour accroître la transparence et la gouvernance sur la gestion de la dette publique.

L'évaluation de la gestion de la dette peut se faire dans un premier temps à travers les informations qui sont fournies par les structures de gestion de la dette comme indiqué ci-dessus. Toutefois, étant donné que la gestion de la dette couvre un aspect de la gestion des deniers publics et représente en même temps l'exécution d'un mandat du Parlement donné au Pouvoir Exécutif, elle devrait faire l'objet d'un double audit, interne et

externe. L'audit de la gestion de la dette est complémentaire des règles de transparence auxquelles devraient se soumettre tous les acteurs économiques qui financent certaines de leurs activités par appel public à l'épargne.

#### **- Audit interne de la dette publique**

L'audit interne est une autoévaluation par la structure de gestion de la dette publique. Cette autoévaluation permanente du système devrait, dans un premier temps, porter sur le respect des normes prescrites par le cadre juridique. L'audit interne devrait ensuite s'assurer de l'adaptabilité du cadre juridique et institutionnel aux meilleures pratiques internationales pour une bonne gestion de la dette.

Cet exercice devrait ainsi apporter plus de souplesse aux dispositifs existants, contribuer à réduire le coût des réformes institutionnelles et à identifier les nouveaux domaines prioritaires pour le renforcement des capacités.

L'auditeur interne devrait en conséquence avoir une très bonne connaissance de l'organisation institutionnelle de la gestion de la dette, avoir une vision globale du processus d'endettement ainsi que de ses interrelations avec les différentes politiques macro-économiques et financières et enfin disposer lui-même



d'une expérience de gestionnaire de la dette. L'auditeur interne devrait par ailleurs participer aux programmes de formation des gestionnaires de la dette à l'instar de celui plus spécifique qui est destiné aux auditeurs de la dette.

#### **- Audit externe de la dette publique**

Selon le Manuel sur la transparence en matière de finances publiques du

FMI, un élément clé de la transparence budgétaire réside dans l'existence de mécanismes institutionnels qui garantissent à l'organe législatif et au public la qualité des données et des informations budgétaires communiquées par les administrations publiques.

#### ***Encadré 4.1 : Importance de la qualité des politiques et des institutions des pays à faible revenu dans le maintien de la viabilité de leur dette publique***

La Banque Mondiale et le FMI ont mis en place à partir de 2003 un nouveau cadre opérationnel d'évaluation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu. Ce cadre a pour objectif de guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu pour leur permettre de couvrir leurs besoins de financement en tenant compte des moyens dont ils disposent pour assurer le service de leur dette présente et à venir, ainsi que de leur situation particulière étant donné que ces pays sont confrontés au double défi d'atteindre leurs objectifs de développement pour le Millénaire, tout en maintenant leur endettement dans des limites supportables.

Le nouveau cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu est également utile pour guider les décisions des créanciers et bailleurs de fonds publics en matière d'aide publique au développement afin que les ressources destinées aux pays pauvres soient fournies à des conditions idéales permettant de maintenir leur endettement dans des limites supportables à long terme et de progresser dans la voie de la réalisation de leurs objectifs de développement.

Dans ce contexte, une instance nationale d'audit, ou un organisme analogue, devrait être nommée par le Parlement avec pour mission de lui remettre, ainsi qu'au public, des rapports récents sur l'intégrité financière des comptes des administrations financières en général, et des administrations gestionnaires de la dette en particulier.

Dans ce dernier cas, le contrôle d'intégrité financière devrait couvrir à la fois les faits générateurs de la dette (toute la chaîne de la gestion des projets) et la gestion de la dette

proprement dite (toute la chaîne de la dette).

La vérification de la régularité est la principale composante de l'audit des administrations publiques gestionnaires de la dette, en attestant la responsabilité financière de chacune des administrations et de l'ensemble des administrations, en formulant des opinions sur les relevés et états financiers, en vérifiant les transactions et les systèmes financiers ainsi que les systèmes de contrôle et d'audit internes et en évaluant la conformité des opérations par rapport aux règles et normes diverses. Il est important que la Chambre des

Comptes ait accès sans restriction à tous les dossiers et documents dont elle a besoin (des dispositions légales doivent être prévues à cet effet) et qu'elle soit dotée du personnel

nécessaire. Les pratiques en matière d'audit externe doivent également être conformes aux normes internationales définies par la Banque Mondiale et le FMI.

## **CONCLUSION GENERALE**

Le Gabon agit généralement comme un « Etat Providence ». Il compense les chocs extérieurs en s'endettant pour maintenir le niveau de vie des agents intérieurs. Et comme ces agents ne sont pas forcément bien informés, ils maintiennent dans tous les cas leur niveau de consommation. Ce qui accroît davantage l'endettement extérieur. L'approche en terme d'absorption est ainsi confirmée. Mais dans ces conditions, la question qui se pose est de savoir si une politique de relance de l'économie, par les déficits budgétaires successifs ne risque pas finalement de maintenir le Gabon dans un cercle vicieux d'endettement excessif.

En réalité, la dette publique gabonaise est un frein pour son développement et les causes sont liées à la structure de son économie et à la culture de sa population. Le Gabon est un pays à économie d'endettement évoluant dans un contexte de répression financière. Les pays créanciers, organismes multilatéraux et ONGs reconnaissent les potentialités économiques du Gabon d'où sa position « de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ».

Les problèmes de finances publiques sont étroitement liés à la question de gouvernance. Chaque fois qu'un problème ancien ou nouveau se présente, le pays a toujours répondu par une dépense supplémentaire, sans remettre en cause la routine des dépenses engagées précédemment sur des sujets antérieurs. La « culture de la dépense » est ainsi substituée à la recherche d'une efficacité en profondeur et à la fixation d'objectifs en termes d'utilité pour les citoyens et pour l'économie. Ce faisant, le Gabon a peu à peu accumulé les déficits publics, sans parvenir à résoudre les problèmes élémentaires de base pour réduire la pauvreté. Il s'est endetté dans des conditions qui restreignent ses marges de manoeuvre pour la régulation conjoncturelle et qui hypothèquent son avenir à moyen terme.

Poursuivre sur cette tendance conduirait à une paralysie durable de l'action publique et mettrait à rude épreuve les ambitions de croissance dans les années qui viennent.

Ceci dit, ce n'est pas une fatalité. En faisant le choix d'une analyse lucide et d'une méthode rationnelle, il est possible de rendre à l'action publique son efficacité, au service de la

croissance et de l'emploi, et de construire pour le pays l'avenir qu'il mérite.

Le Gabon a de bonnes chances de se remettre dans un cercle vertueux de croissance et de prospérité partagée, à condition que toute la société prenne collectivement conscience de l'urgence de la situation. Un effort de tous est indispensable.

Ce sont les habitudes collectives qu'il faut changer. L'enclenchement rapide

d'une dynamique de désendettement et l'amélioration volontariste de l'efficacité de l'appareil administratif sont indispensables. Rompre avec les routines destructives pour relever les défis du futur et préserver le modèle de société dynamique auquel aspirent les citoyens : tel doit être l'enjeu décisif de la gestion des finances publiques dans les prochaines années.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARTUS P. (1989), « Efficacité et Limites de l'Emploi de la Politique Budgétaire », *Revue Française d'Economie*, Vol. 4, automne pp.24-46.
- \_\_\_\_\_, LEGROS et NICOLAÏS J. P. (1990), « Cycle de vie et Consommation : Quelques Tests Empiriques », *Revue d'Economie Politique*, pp. 463-588.
- AZAM J. P. (1996), « Dette Publique et Taux de Change dans la Zone Franc », *Revue d'Economie du Développement*, 4, décembre, pp. 63-93.
- BABEAU A. (1988), « Le Comportement d'Épargne et d'Endettement des ménages en 1987 », *Revue d'Economie Financière*, n° 7, décembre.
- \_\_\_\_\_(1990), « Le Patrimoine des Ménages », *Les Cahiers Français*, n° 240
- BAJD/OCDE (2006), « Perspectives économiques en Afrique », document internat.
- BALASSA (1994), « La Théorie de la Parité de Pouvoir d'Achat : un Réexamen », *Revue d'Economie du Développement*, 1, mars.
- BARRO (1974), « Are Government Bonds Net Wealth ? », *Journal of Political Economy*, Vol. 81, pp. 1095-1117.
- BERNHEIM et BAGWELL (1988), « Is Everything Neutra ? », *J.P.E.*, pp. 308-338.
- BLANCHARD O. (1985), « Debt, Deficits and Finite Horizon », *J.P.E.*, Vol. 93, N° 2, avril, pp. 223-243.
- BONGO ONDIMBA O. (2005). – Mon Projet, des Actes pour le Gabon. – Novembre, Libreville : Multipress Gabon
- BUCHANAN J. (1976), « Barro on Ricardian Equivalence Theorem », *J.P.E.*, pp. 337-342.
- CARROLL and SUMMERS (1991), « Consumption Growth Parallels Income Growth : Some New Evidence » in *National Saving and Economic Performance*, university of Chicago Press, pp. 305-343.
- \_\_\_\_\_(1992), « The Buffer-stock Theory of Saving : Some Macroeconomics Evidence », *Brooking papers on Economic Activity*.
- \_\_\_\_\_(1997), « Buffer-stock Saving and Life-Cycle Permanent Income Hypothesis », *the Quaterly Journal of Economics*, n° 2, pp. 3-35.
- CHAMBAS (1994), « Fiscalité et Développement en Afrique Subsaharienne », *Economica*, Paris, Ministère de la Coopération.
- \_\_\_\_\_, et COMBES (1995), « Déficit Public et Epargne Privée dans les Pays Africains de la Zone Franc », *Revue Canadienne d'Etudes du Développement*, Vol. 26, n°2.
- CORBO et SCHMIDT-HEBBEL (1991), « Public Policies and Saving in Development Countries », *Journal of development Economics*, 36, pp. 89-115.
- DEATON (1991), « Saving and Liquidity Constraints », *Econometrica*, n° 59, pp.1221-48.
- De BOISSIEU Ch. (1980), « Principes d'Economie Politique », *Economica*, Paris.
- DIAMOND (1965), « National Debt in a Neoclassical Growth Model », *American review*, pp. 1125-1150.
- DESCAMPS et PAGE Mc. (1994), « Dette Publique : Neutralité ou Effet de Richesse ? », *Revue d'Economie Politique*, 5, sept-octobre, pp. 623-768.
- EBOUE Ch. (1998), « Le Franc CFA à l'heure de l'Euro », *Symposium International sur l'avenir de la zone franc*, CODESRIA, Dakar, novembre.
- EYA'A NGOUA U. (2006). – Rapport provisoire Analyse de la dette. – Processus RNDH 2005 du Gabon ;
- FRIEDMAN M. (1957), « A Theory of Consumption Function », *Princetown University Press*.
- GALAVIELLE J. P. (1993), « Impôt ou Emprunt : Suggestions pour une révision du Financement Public », *Problèmes Economiques*, n°. 2327, mai, pp. 16-25.
- GUILLAUMONT P. et S. (1994), « Ajustement et Développement, l'expérience des ACP.
- HENNER H. F. (1989), « Dette et Ajustement », *Revue d'Economie Politique*, 3, mai-juin, pp.
- HICKS (1974), « The Crisis in Keynesian Economics », *Basil Blackwell, Oxford*, pp. 50...
- MODIGLIANI et BRUMBERG (1954), « utility Analysis and the Consumption Function : an Interpretation of Cross-section Data », in *Post Keynesian Economics*, Kenneth K Kurihassa, Nex Bronswick N.J. Rutgers University Press, pp. 388-436.
- NICOLETTI (1988), « Une Analyse Internationale de la Consommation Privée, de l'Inflation et de l'Hypothèse de la

- Neutralité de la Dette », *Revue Economique de l'O.C.D.E.*, 11, pp. 275-320.
- NDO NDONG J-S. (2001), « Dette publique et effet de richesse au Gabon », *Economie & Gestion, la Revue du LEA*, Vol. 2, n° 1, pp. 53-74.
- NDONG NTAH M. (2006), « Regards rétrospectif et prospectif sur l'Aide Publique au Développement en Afrique Sub-Saharienne » in *Mondialisation, Exclusion et Développement Africain: Stratégies des acteurs publics et privés*, Maisonneuve et Larousse, Coll. *Economie d'Afrique*.
- OBAME EMANE V. (2006). – Rapport provisoire Statistique du développement humain. – Processus RNDH 2005 du Gabon.
- OJO K. O. (1989) "Debt capacity model of Sub-saharan African : Economic Issues and Perspectives" *Development Policy Review*, vol 7. Washington
- ONDO OSSA A. (1999), « *Economie Monétaire Internationale* », ESTEM, Paris, 245 pages.
- PATINKIN D. (1965), « *Money, Interest and Price* », Harper and Row.
- PECHA et SICSIC (1988), « Développement du Crédit à la Consommation et Economie réelle », *revue Economique financière*, n° 5/6, juin-septembre.
- Perspectives Economiques en Afrique 2005-2006*  
[www.oecd.org/dev/publications/perspectives\\_africaines](http://www.oecd.org/dev/publications/perspectives_africaines).
- PIGOU A. C. (1941), « *A Study of Public Finance* », Macmillan.
- PNUD-GABON (2006), « *Profil Pays du Gabon* », Département des Politiques et des Stratégies, janvier.
- RAFFINOT M. (1991) "Dette extérieure et ajustement structurel" *Universités francophones, EDICEF/AUPELF*, Paris.
- Banque Mondiale (1999) "World debt Tables" Washington.
- STEIN J.C. (1996), « *Private Consumption and Public Debt* », NBER, Vol. 2, pp. 1115-1133.
- ST. ETIENNE (1990), « *Financement de l'Economie et Politique Financière* », Hachette Supérieure, pp. 105-132.
- TOBIN J. (1952), « *Asset Holding and Spending decisions* », *American Economic Review*, paper and Proceeding, Vol. 42, pp. 109-123.
- VAROUDAKIS A. (1999), « *La Politique Macroéconomique* », Dunod, Paris.
- VESPIRINI J. P. (1981), « *Economie Politique, Théories et Modèles de l'Economie Contemporaine* », *Economica*, pp. 272-90.
- VILLA P. (1996), « *La Richesse des Ménages* », *Revue Economique*, n°1, janvier, p. 142.
- ZELDES (1989), « *Optimal Consumption with Stochastic Income : Deviations from Certainty Equivalence* », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 104, pp. 275-298.
- YAPO L.(2001), *Research Assistant - Les Déterminants de l'Endettement Extérieur des PPTE : Cas de la Côte d'Ivoire*

## ANNEXES

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Total</b>	273,4	270,3	327,3	180,4	100,5	368,9	553,4	195,1	305,9	307,1	356,3
Principal	130,8	142,2	183,6	101,2	57,8	261,3	316,8	149,6	225,9	256,2	270,3
Intérêt	142,6	128,1	143,6	79,2	42,7	107,6	236,6	45,5	80,0	50,9	85,9
<b>Dette extérieure</b>	197,3	171,5	217,2	121,7	80,6	247,9	459,5	130,6	218,0	225,2	245,3
Principal	71,9	58,7	86,8	53,0	48,2	149,6	234,8	93,9	147,4	184,5	165,7
Intérêt	125,5	112,7	130,4	68,7	32,4	98,3	224,8	36,7	70,7	40,7	79,5
<b>dette bilatérale</b>	155,3	131,8	171,8	96,5	42,5	170,1	372,0	91,3	156,1	179,7	203,3
Principal	54,7	42,1	66,1	40,3	30,2	107,2	184,4	73,8	102,8	153,4	135,6
Intérêt	100,5	89,8	105,7	56,2	12,3	63,0	187,6	17,5	53,2	26,3	67,7
<b>dette multilatérale</b>	42,1	39,6	45,4	25,1	38,1	77,8	87,6	39,3	62,0	45,5	41,9
Principal	17,1	16,7	20,7	12,7	18,0	42,4	50,4	20,1	44,5	31,1	30,1
Intérêt	24,9	23,0	24,7	12,5	20,1	35,3	37,2	19,2	17,4	14,4	11,8
<b>Dette intérieure</b>	76,1	98,9	110,1	58,8	19,8	121,0	93,9	64,5	87,9	82,0	111,0
Principal	58,9	83,5	96,9	48,3	9,6	111,7	82,1	55,7	78,6	71,7	104,6
Intérêt	17,2	15,4	13,2	10,5	10,2	9,3	11,8	8,8	9,4	10,3	6,4
<b>Bancaire</b>	33,4	30,5	29,8	18,0	10,9	45,2	19,0	10,9	19,0	22,2	21,9
Principal	20,7	19,4	20,4	11,0	1,8	37,6	15,5	8,6	14,2	18,3	19,3
Intérêt	12,7	11,1	9,4	6,9	9,1	7,6	3,5	2,3	4,8	3,9	2,5
<b>Moratoires</b>	38,4	64,5	79,8	38,8	8,2	65,8	68,3	37,9	24,3	22,7	16,6
Principal	34,1	60,4	75,9	35,3	7,1	64,9	60,8	32,0	21,4	18,8	15,1
Intérêt	4,2	4,1	3,9	3,4	1,1	0,8	7,5	5,9	2,9	3,8	1,5
<b>Divers</b>	4,3	3,8	0,5	2,0	0,7	10,0	6,6	15,6	44,6	37,1	72,5
Principal	4,1	3,6	0,5	1,9	0,7	9,1	5,8	15,1	43,0	34,6	70,1
Intérêt	0,2	0,2	0,0	0,1	0,0	0,9	0,8	0,5	1,6	2,5	2,4

Source : Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptabilité Publique

**Tableau N°2 : Dette Publique du Gabon - Arriérés cum ulés de 1995 à 2005**

(en milliards de francs CFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Total</b>	39,8	36,5	25,2	263,6	311,9	0,0	73,6	308,2	351,0	6,1	5,1
Principal	36,6	33,6	23,0	173,8	163,1	0,0	44,7	197,6	207,8	4,9	4,4
Intérêt	3,2	2,9	2,2	89,8	148,7	0,0	28,9	110,6	143,2	1,2	0,7
<b>Dette extérieure</b>	0,0	0,0	0,0	161,3	311,9	0,0	61,1	278,3	326,0	4,4	5,1
Principal	0,0	0,0	0,0	80,2	163,1	0,0	34,5	171,0	186,6	4,0	4,4
Intérêt	0,0	0,0	0,0	81,0	148,7	0,0	26,6	107,3	139,4	0,5	0,7
<b>dette bilatérale</b>	0,0	0,0	0,0	138,6	278,4	0,0	60,0	264,7	325,0	4,4	5,1
Principal	0,0	0,0	0,0	69,8	146,2	0,0	33,7	158,5	185,8	4,0	4,4
Intérêt	0,0	0,0	0,0	68,8	132,2	0,0	26,3	106,2	139,2	0,5	0,7
<b>dette multilatérale</b>	0,0	0,0	0,0	22,7	33,4	0,0	1,1	13,6	1,0	0,0	0,0
Principal	0,0	0,0	0,0	10,4	16,9	0,0	0,8	12,5	0,8	0,0	0,0
Intérêt	0,0	0,0	0,0	12,3	16,5	0,0	0,3	1,1	0,2	0,0	0,0
<b>Dette intérieure</b>	39,8	36,5	25,2	102,4	0,0	0,0	12,5	30,0	25,0	1,7	0,0
Principal	36,6	33,6	23,0	93,6	0,0	0,0	10,2	26,6	21,2	0,9	0,0
Intérêt	3,2	2,9	2,2	8,8	0,0	0,0	2,3	3,3	3,8	0,8	0,0
<b>Bancaire</b>	0,0	0,0	3,3	14,8	0,0	0,0	2,9	6,2	4,6	0,0	0,0
Principal	0,0	0,0	2,6	12,5	0,0	0,0	2,6	4,5	3,7	0,0	0,0
Intérêt	0,0	0,0	0,7	2,2	0,0	0,0	0,3	1,7	0,9	0,0	0,0
<b>Moratoires</b>	37,0	33,8	20,3	82,5	0,0	0,0	9,4	13,2	12,8	1,7	0,0
Principal	33,7	31,0	19,1	76,1	0,0	0,0	7,5	11,9	10,4	0,9	0,0
Intérêt	3,2	2,8	1,2	6,4	0,0	0,0	1,9	1,3	2,5	0,8	0,0
<b>Divers</b>	2,9	2,7	1,6	5,1	0,0	0,0	0,1	10,6	7,5	0,0	0,0
Principal	2,9	2,6	1,3	4,9	0,0	0,0	0,1	10,2	7,1	0,0	0,0
Intérêt	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	0,0	0,0

Source : Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptabilité Publique



**Tableau N°3 : Dette Publique du Gabon - Service de la dette de 1995 à 2005**  
 (en milliards de francs CFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Total</b>	383,7	371,7	239,3	320,4	425,8	406,5	627,1	453,2	399,3	294,7	370,6
Principal	230,4	229,9	110,6	160,5	269,7	259,1	361,6	323,2	277,6	245,1	287,8
Intérêt	153,3	141,8	128,7	159,9	156,1	147,4	265,5	130,0	121,7	49,5	82,9
<b>Dette extérieure</b>	313,2	305,0	195,5	271,5	315,4	337,9	520,7	361,0	309,7	224,0	246,0
Principal	176,6	176,3	77,1	120,6	172,2	200,8	269,3	243,6	198,6	183,6	168,8
Intérêt	136,6	128,7	118,4	150,9	143,1	137,1	251,4	117,4	111,1	40,4	77,2
<b>dette bilatérale</b>	264,4	246,5	145,2	209,7	254,1	267,9	421,5	298,7	251,9	176,0	195,4
Principal	156,4	144,4	52,9	87,9	139,3	160,3	209,7	202,1	158,3	150,5	130,2
Intérêt	107,9	102,1	92,3	121,8	114,7	107,6	211,8	96,6	93,6	25,5	65,1
<b>dont consolidée Club de Paris</b>	211,5	199,8	106,8	164,1	193,4	206,0	323,0	171,3	178,6	109,8	55,4
Principal	116,9	112,3	28,0	55,8	93,2	111,9	129,8	87,2	91,0	92,6	20,9
Intérêt	94,6	87,5	78,8	108,3	100,2	94,1	193,3	84,2	87,6	17,2	34,5
<b>dette bancaire</b>	10,1	21,1	10,2	12,6	11,9	12,2	10,5	10,5	8,8	1,7	8,6
Principal	4,7	16,4	7,1	9,3	9,2	9,8	8,4	9,7	8,5	1,7	8,4
Intérêt	5,4	4,7	3,1	3,4	2,8	2,4	2,1	0,8	0,2	0,0	0,2
<b>dette multilatérale</b>	38,8	37,4	40,1	49,2	49,4	57,7	88,7	51,8	49,0	46,3	42,1
Principal	15,5	15,5	17,1	23,5	23,7	30,7	51,2	31,8	31,8	31,4	30,2
Intérêt	23,3	21,9	23,0	25,7	25,7	27,1	37,5	20,0	17,2	14,8	11,9
<b>Dette intérieure</b>	70,4	66,7	43,8	49,0	110,5	68,7	106,4	92,1	89,6	70,6	124,6
Principal	53,8	53,5	33,5	39,9	97,5	58,3	92,3	79,6	78,9	61,5	119,0
Intérêt	16,6	13,2	10,3	9,1	13,0	10,3	14,1	12,6	10,6	9,1	5,6
<b>Bancaire</b>	29,8	26,9	27,9	25,5	22,7	19,0	21,9	14,1	17,2	18,0	22,0
Principal	17,6	16,6	19,0	18,1	16,5	14,0	18,1	10,5	13,4	14,9	19,4
Intérêt	12,2	10,2	8,9	7,5	6,2	5,0	3,8	3,7	3,8	3,0	2,5
<b>Moratoires</b>	32,2	33,5	13,8	21,9	86,3	44,8	77,8	41,8	23,9	18,0	16,6
Principal	28,2	30,9	12,6	20,5	79,6	40,4	68,3	36,0	19,8	15,0	15,1
Intérêt	4,0	2,6	1,1	1,5	6,7	4,4	9,5	5,8	4,1	2,9	1,5
<b>Divers</b>	8,4	6,3	2,1	1,5	1,4	4,8	6,7	36,2	48,5	34,7	86,0
Principal	8,0	6,0	1,9	1,3	1,3	3,9	5,9	33,1	45,7	31,5	84,4
Intérêt	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,9	0,8	3,1	2,8	3,2	1,6

Source : Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptabilité Publique

**annexe 4 : Dette Publique du Gabon - Tirages réels de 1995 à 2005**

(en milliards de francs de francs CFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Dette extérieure</b>	0,8	45,7	74,1	11,6	0,0	22,7	9,3	17,7	15,4	60,3	8,9
dette bilatérale	0,4	12,5	73,5	0,0	0,0	15,5	7,7	14,9	6,8	14,1	5,0
dette multilatérale	0,4	33,2	0,6	11,6	0,0	7,1	1,6	2,8	8,6	46,1	3,9

Source : Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptabilité Publique

**Annexe 5 : Dette Publique du Gabon - Encours de 1995 à 2005 (en milliards de francs CFA)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Total</b>	2196,4	2202,7	2211,0	2382,2	2442,8	2274,3	2310,2	2374,6	2145,4	2021,2	1894,5
<b>Dette extérieure</b>	1955,7	1987,3	2030,7	1993,1	2079,8	2001,8	2117,0	2095,4	1906,1	1852,2	1770,1
<b>Dette bilatérale</b>	1585,4	1618,2	1638,0	1623,9	1668,1	1627,2	1781,7	1798,1	1676,9	1620,2	1558,8
<b>Consolidée Club de Paris</b>	1317,6	1320,8	1327,2	1288,5	1318,2	1312,4	1439,0	1471,2	1443,2	1440,7	1383,6
<b>Dette bancaire</b>	77,1	62,8	59,5	47,4	54,7	38,2	26,8	21,1	18,6	18,0	12,3
<b>Dette multilatérale</b>	293,2	306,3	333,2	321,8	357,0	336,4	308,5	276,2	210,6	214,0	199,0
<b>Dette intérieure</b>	240,7	215,4	180,3	389,1	363,0	272,5	193,2	279,2	239,3	169,0	124,4
Bancaire	133,3	120,7	105,9	100,2	109,7	49,7	38,3	58,1	43,1	30,4	31,3
Moratoires	75,0	68,1	48,4	262,7	216,8	176,6	141,5	104,2	84,0	63,4	23,0
Divers	32,5	26,6	26,1	26,2	36,6	46,2	13,4	116,9	112,3	75,2	70,1

Source : Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptabilité Publique

**annexe 6 : Service de la dette en millions dollars US**

Country Name	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Angola	388,5	248,7	154,6	259,1	463,9	994,1	1011,2	1565,6	1483	1751,9	1865,3
Burkina Faso	45,9	33,4	38	43,6	48,6	48,7	51,4	53,9	64,2	46,8	37,9
Cameroon	427,2	393,5	470,9	384,8	431,2	509,8	509,4	527,8	548,1	557,5	342,2
Centrafrique	15,1	15,5	9,2	23,1	15,7	12,9	15,6	33,3	18,7	14,1	13,3
Chad	10,5	10,8	17	18,1	15,8	30,1	35,2	34,9	32,4	26,3	23,3
Cote d'Ivoire	1279,5	1159,6	1093,9	1244,2	1046,1	1374,7	1359,7	1383,5	1449,1	1020,3	618,3
Gabon	309,2	432,9	156,8	267,8	456,2	383,6	432,7	307	537,9	353,5	455,8
Morocco	2377,7	3891,3	3325,8	3639,4	3763,7	3351,8	3190,3	2782,4	3048,7	2574,6	2627,5
Nigeria	2944,8	3749	1491	1871,7	1832,9	2509,1	1415,8	1331,9	1063,4	1844,9	2561,9
Senegal	311,3	210	122,5	234,1	281,1	288,5	247	320,8	236,9	217,2	214,2
Tunisia	1364,4	1341,6	1352,3	1456,9	1479,7	1465,6	1412,6	1430,2	1534,4	1900	1354,9
Congo, Dem. Rep.	177,4	77,4	27,5	15,7	25	48,4	12,5	19,3	20,5	24,8	17,8
Congo, Rep.	298,4	162,3	128	535,3	180,9	338,7	112,3	41	25	42,8	92,4

**annexe 7 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage**

	Pétrole	Electricité SEEG	Electricité voisin	Electricité privé	Autre
<b>Quintile</b>					
Plus pauvre	39.9	37.4	19.1	2.6	1.0
Moyen pauvre	25.0	51.4	20.1	3.2	0.3
Moyen	20.8	55.7	19.3	2.8	1.3
Moyen riche	14.3	58.8	23.7	2.6	0.6
Plus riche	8.8	63.6	24.6	2.8	0.3
<b>Milieu/Résidence</b>					
Urbain	6.1	66.2	26.8	0.3	0.7
Rural	65.0	17.6	3.9	13.1	0.4
<b>Région</b>					
Libreville	1.8	66.5	31.0	0.1	0.6
Port Gentil	1.9	72.6	24.7		0.8
Nord	50.9	32.9	9.5	6.4	0.3
Sud	54.3	34.7	9.1	1.2	0.8
Est	24.6	58.2	11.6	5.0	0.7
Ouest	21.8	48.0	21.0	8.7	0.5
<b>National</b>	17.7	56.6	22.3	2.8	0.6

Sources : Données de l'EGEP

**Annexe 8 : Répartition des ménages selon le mode de cuisson**

	Pétrole	Bois et dérivés	Gaz	Autre
<b>Quintile</b>				
Plus pauvre	39.9	59.4	39.4	1.2
Moyen pauvre	25.0	37.8	59.8	2.4
Moyen	20.8	30.8	66.9	2.3
Moyen riche	14.3	21.4	73.6	5.0
Plus riche	8.8	13.8	77.8	8.3
<b>Milieu/Résidence</b>				
Urbain	6.1	14.4	79.6	6.0
Rural	65.0	76.6	22.6	0.8
<b>Région</b>				
Libreville	1.8	3.7	89.5	6.8
Port Gentil	1.9	2.8	92.4	4.8
Nord	50.9	69.3	25.9	4.8
Sud	54.3	73.4	25.6	1.0
Est	24.6	48.3	46.5	5.2
Ouest	21.8	30.7	67.5	1.8
<b>Ensemble</b>	<b>17.7</b>	<b>26.8</b>	<b>68.3</b>	<b>5.0</b>

Sources : Données de l'EGEP

## ANNEXE 9 - Note technique sur le calcul de l'IDH

L'Indice de développement Humain (IDH) est un outil synthétique de mesure du développement humain. Il chiffre le niveau moyen atteint par chaque pays, sous trois aspects essentiels :

- Longévité et santé, représentés par l'espérance de vie à la naissance.
- Instruction et accès au savoir, représentés par le taux d'alphabétisation des adultes (pour deux tiers), et par le taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus (pour un tiers).
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent, représenté par le PIB par habitant (en PPA).

### I. Démarche et formules

Avant de calculer l'IDH lui-même, il faut établir un indice pour chacune de ces dimensions. La détermination de ces indices dimensionnels -c'est-à-dire correspondant à l'espérance de vie, au niveau d'instruction et au PIB- passe à chaque fois par la définition d'une fourchette de variation, avec un minimum et un maximum.

Les résultats obtenus dans chaque dimension sont exprimés par une valeur comprise entre 0 et 1 selon la formule générale suivante :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{\text{valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

L'IDH correspond à la moyenne arithmétique de ces indices dimensionnels.

#### Valeurs minimales et maximales pour le calcul de l'IDH

Critère	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance (années)	85	25
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	100	0
Taux brut de scolarisation combiné (%)	100	0
PIB par habitant (en PPA)	40 000	100

### II. Pour Illustration

Pour illustrer le calcul de l'IDH, nous utiliserons des données concernant l'Afrique du Sud.

#### 1. Calcul de l'indice d'espérance de vie

L'indice d'espérance de vie mesure le niveau atteint par le pays considéré en terme de d'espérance de vie à la naissance. Pour l'Afrique du Sud, l'espérance de vie était de 48,4 ans en 2003, soit un indice d'espérance de vie de 0,391.

$$\text{Indice d'espérance de vie} = \frac{48,4 - 25}{85 - 25} = \mathbf{0,391}$$

#### 2. Calcul de l'indice de niveau d'instruction

L'indice de niveau d'instruction mesure le niveau atteint par le pays en terme d'alphabétisation des adultes et d'enseignement (taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur). La procédure consiste tout d'abord, à calculer un indice pour l'alphabétisation des adultes et un autre pour la scolarisation. Ces deux indices sont ensuite fusionnés pour donner l'indice de niveau d'instruction, dans lequel l'alphabétisation des adultes reçoit une pondération des deux tiers et le taux brut de scolarisation d'un tiers. En Afrique du Sud, où le taux d'alphabétisation des adultes atteignait 82,4% en 2003 et le taux brut de scolarisation combiné 78% pour l'année scolaire 2002/03, l'indice de niveau d'instruction est de 0,809.

$$\text{Indice d'alphabétisation des adultes} = \frac{82,4 - 0}{100 - 0} = 0,809$$

$$\text{Indice de scolarisation} = \frac{78 - 0}{100 - 0} = 0,780$$

$$\begin{aligned}\text{Indice de niveau d'instruction} &= 2/3 (\text{indice d'alphabétisation des adultes}) + 1/3 (\text{indice de} \\ & \hspace{15em} \text{scolarisation}) \\ &= 2/3 (0,824) + 1/3 (0,780) = \mathbf{0,809}\end{aligned}$$

### 3. Calcul de l'indice de PIB

L'indice de PIB est calculé sur la base du PIB par habitant corrigé (en PPA). Le revenu intervient dans l'IDH afin de rendre compte de tous les aspects du développement humain qui ne sont pas représentés par la longévité, la santé et l'instruction. Son montant est corrigé parce qu'un revenu illimité n'est pas nécessaire pour atteindre un niveau de développement humain acceptable. Le calcul s'effectue donc à partir d'un logarithme du revenu. L'Afrique du Sud, dont le PIB par habitant était de 10 346 dollars en 2003, l'indice de PIB s'établit à 0,774.

$$\text{Indice de PIB} = \frac{\log(10\,346) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = \mathbf{0,774}$$

### 4. Calcul de l'IDH

Une fois les trois indices dimensionnels calculés, il ne reste plus qu'à déterminer leur moyenne arithmétique pour parvenir à l'IDH.

$$\begin{aligned}\text{IDH} &= 1/3 (\text{indice d'espérance de vie}) + 1/3 (\text{indice niveau d'instruction}) \\ & \quad + 1/3 (\text{indice de PIB}) \\ &= 1/3 (0,391) + 1/3 (0,809) + 1/3 (0,774) = \mathbf{0,658}\end{aligned}$$

**Source :** PNUD (2006). – RMDH 2005

**Annexe 10 : Tendances de l'ISDH**

Année	Indicateur sexospécifique du développement humain	Espérance de vie à la naissance des filles (ans)	Espérance de vie à la naissance des garçons (ans)	Taux brut d'alphabétisation des femmes (%)	Taux brut d'alphabétisation des hommes (%)	Taux combiné de scolarisation des filles (%)	Taux combiné de scolarisation des garçons (%)	Revenu estimé du travail des femmes (par tête en PPA)	Revenu estimé du travail des hommes (par tête en PPA)
1993	0,6403	55,40	53,70	65,70	79,40	70,73	74,37	4571,22	12654,13
1994	0,6461	55,70	53,90	67,10	80,30	70,87	74,40	4602,02	12674,15
1995	0,6515	55,80	54,20	68,50	81,20	70,97	74,43	4631,62	12707,08
1996	0,6567	56,00	54,40	69,80	82,10	71,10	74,43	4657,64	12717,26
1997	0,6622	56,20	54,60	71,20	83,00	71,23	74,43	4691,88	12751,25
1998	0,6675	56,40	54,80	72,60	83,90	71,33	74,43	4707,10	12774,44
1999	0,6701	56,70	55,00	74,00	84,80	71,43	74,47	4477,76	12090,95
2000	0,6774	56,90	55,30	75,40	85,70	71,33	74,48	4648,30	12517,43
2001	0,6803	56,90	55,80	76,70	86,60	71,47	74,47	4479,50	12011,12
2002	0,6901	57,10	55,70	78,10	87,50	71,57	74,45	4932,37	13203,15
2003	0,6928	57,40	55,50	79,50	88,40	71,87	74,63	4797,28	12807,92
2004	0,6953	57,60	55,40	80,60	88,90	71,41	74,72	4743,19	12611,69
2005	0,6990	57,80	55,40	81,60	89,40	70,82	74,90	4796,52	12702,26

**Source :** V. Obame Emane. – (2006). – Rapport thématique provisoire sur les statistiques du développement humain, rédigé dans le cadre du processus de production du RNDH du Gabon

**Annexe 11**

 Capacité de suivi et de compte-rendu concernant  
 les progrès accomplis dans la réalisation des OMD

Objectif	Quantité & régularité des informations d'enquêtes			Qualité des informations d'enquêtes			Analyse statistique			Statistiques relatives à l'élaboration des politiques			Rapports et diffusion l'information		
	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible
Pauvreté & Faim			x			x			x			x			x
Éduc. Primaire pour tous		x			x			x			x				x
Égalité des sexes			x			x			x			x			x
Mortalité infantile et juvénile		x			x			x			x				x
Santé Maternelle		x			x			x			x				x
Eau & Assainissement			x		x			x			x				x
VIH/sida			x		x			x			x				x
Lutte contre le paludisme			x			x			x			x			x
Assurer un environnement durable			x			x		x			x				x

**Source:** Gouvernement du Gabon (2003). - 1<sup>er</sup> Rapport National de progrès sur les OMD. - Libreville

**Annexe 12 : Structure et évolution de la Dette extérieure de 1995 à 2005**

(en milliards de francs de francs CFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moy.
<b>Service de la dette</b>	383,7	371,7	239,3	320,4	425,8	406,5	627	453,2	399,3	294,7	370,6	390,2
Principal	230,4	229,9	110,6	160,5	269,7	259,1	362	323,2	277,6	245,1	287,8	250,5
Intérêt	153,3	141,8	128,7	159,9	156,1	147,4	266	130	121,7	49,5	82,9	139,7
<b>dette bilatérale</b>	<b>264,4</b>	<b>246,5</b>	<b>145,2</b>	<b>209,7</b>	<b>254,1</b>	<b>267,9</b>	<b>422</b>	<b>298,7</b>	<b>251,9</b>	<b>176</b>	<b>195,4</b>	<b>248,3</b>
Principal	156,4	144,4	52,9	87,9	139,3	160,3	210	202,1	158,3	150,5	130,2	144,7
Intérêt	107,9	102,1	92,3	121,8	114,7	107,6	212	96,6	93,6	25,5	65,1	103,5
<b>Club de Paris</b>	<b>211,5</b>	<b>199,8</b>	<b>106,8</b>	<b>164,1</b>	<b>193,4</b>	<b>206</b>	<b>323</b>	<b>171,3</b>	<b>178,6</b>	<b>109,8</b>	<b>55,4</b>	<b>174,5</b>
Principal	116,9	112,3	28	55,8	93,2	111,9	130	87,2	91	92,6	20,9	85,4
Intérêt	94,6	87,5	78,8	108,3	100,2	94,1	193	84,2	87,6	17,2	34,5	89,1
<b>dette bancaire</b>	<b>10,1</b>	<b>21,1</b>	<b>10,2</b>	<b>12,6</b>	<b>11,9</b>	<b>12,2</b>	<b>10,5</b>	<b>10,5</b>	<b>8,8</b>	<b>1,7</b>	<b>8,6</b>	<b>10,7</b>
Principal	4,7	16,4	7,1	9,3	9,2	9,8	8,4	9,7	8,5	1,7	8,4	8,5
Intérêt	5,4	4,7	3,1	3,4	2,8	2,4	2,1	0,8	0,2	0	0,2	2,3
<b>dette multilatérale</b>	<b>38,8</b>	<b>37,4</b>	<b>40,1</b>	<b>49,2</b>	<b>49,4</b>	<b>57,7</b>	<b>88,7</b>	<b>51,8</b>	<b>49</b>	<b>46,3</b>	<b>42,1</b>	<b>50,0</b>
Principal	15,5	15,5	17,1	23,5	23,7	30,7	51,2	31,8	31,8	31,4	30,2	27,5
Intérêt	23,3	21,9	23	25,7	25,7	27,1	37,5	20	17,2	14,8	11,9	22,6
<b>Encours</b>	<b>1955,7</b>	<b>1987,3</b>	<b>2030,7</b>	<b>1993,1</b>	<b>2079,8</b>	<b>2001,8</b>	<b>2117</b>	<b>2095,4</b>	<b>1906,1</b>	<b>1852,2</b>	<b>1770,08</b>	<b>1980,8</b>
<b>dette bilatérale</b>	<b>1585,4</b>	<b>1618,2</b>	<b>1638</b>	<b>1623,9</b>	<b>1668,1</b>	<b>1627,2</b>	<b>1782</b>	<b>1798,1</b>	<b>1676,9</b>	<b>1620,2</b>	<b>1558,8</b>	<b>1654,2</b>
<b>Club de Paris</b>	<b>1317,6</b>	<b>1320,8</b>	<b>1327,2</b>	<b>1288,5</b>	<b>1318,2</b>	<b>1312,4</b>	<b>1439</b>	<b>1471,2</b>	<b>1443,2</b>	<b>1440,7</b>	<b>1383,6</b>	<b>1369,3</b>
<b>dette bancaire</b>	<b>77,1</b>	<b>62,774</b>	<b>59,495</b>	<b>47,4</b>	<b>54,721</b>	<b>38,2</b>	<b>26,8</b>	<b>21,093</b>	<b>18,6</b>	<b>17,999</b>	<b>12,266</b>	<b>39,7</b>
<b>dette multilatérale</b>	<b>293,17</b>	<b>306,28</b>	<b>333,2</b>	<b>321,8</b>	<b>357</b>	<b>336,4</b>	<b>308</b>	<b>276,19</b>	<b>210,61</b>	<b>213,95</b>	<b>198,98</b>	<b>286,9</b>
<b>Tirage</b>	<b>0,822</b>	<b>45,728</b>	<b>74,11</b>	<b>11,598</b>	<b>0</b>	<b>22,674</b>	<b>9,28</b>	<b>17,677</b>	<b>15,352</b>	<b>60,266</b>	<b>8,927</b>	<b>24,2</b>
<b>dette bilatérale</b>	<b>0,4</b>	<b>12,542</b>	<b>73,543</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15,546</b>	<b>7,7</b>	<b>14,87</b>	<b>6,775</b>	<b>14,136</b>	<b>4,994</b>	<b>13,7</b>
<b>dette multilatérale</b>	<b>0,422</b>	<b>33,186</b>	<b>0,567</b>	<b>11,598</b>	<b>0</b>	<b>7,128</b>	<b>1,58</b>	<b>2,807</b>	<b>8,577</b>	<b>46,13</b>	<b>3,933</b>	<b>10,5</b>
<b>Règlements</b>	<b>197,34</b>	<b>171,46</b>	<b>217,18</b>	<b>121,66</b>	<b>80,626</b>	<b>247,91</b>	<b>460</b>	<b>130,61</b>	<b>218,03</b>	<b>225,18</b>	<b>245,26</b>	<b>210,4</b>
Principal	71,855	58,739	86,781	52,994	48,197	149,64	235	93,864	147,37	184,53	165,72	117,7
Intérêt	125,49	112,72	130,4	68,667	32,429	98,266	225	36,748	70,662	40,654	79,535	92,8
<b>dette bilatérale</b>	<b>155,28</b>	<b>131,82</b>	<b>171,83</b>	<b>96,543</b>	<b>42,495</b>	<b>170,15</b>	<b>372</b>	<b>91,314</b>	<b>156,08</b>	<b>179,69</b>	<b>203,35</b>	<b>161,0</b>
Principal	54,734	42,07	66,103	40,344	30,206	107,19	184	73,793	102,84	153,44	135,61	90,1
Intérêt	100,55	89,752	105,72	56,199	12,289	62,952	188	17,521	53,245	26,252	67,734	70,9
<b>dette multilatérale</b>	<b>42,058</b>	<b>39,641</b>	<b>45,358</b>	<b>25,118</b>	<b>38,131</b>	<b>77,762</b>	<b>87,6</b>	<b>39,298</b>	<b>61,952</b>	<b>45,491</b>	<b>41,915</b>	<b>49,5</b>
Principal	17,121	16,669	20,678	12,65	17,991	42,448	50,4	20,071	44,535	31,089	30,114	27,6
Intérêt	24,937	22,972	24,68	12,468	20,14	35,314	37,2	19,227	17,417	14,402	11,801	21,9
<b>Arriérés</b>	<b>39,8</b>	<b>36,5</b>	<b>25,2</b>	<b>263,6</b>	<b>311,9</b>	<b>0</b>	<b>73,6</b>	<b>308,2</b>	<b>351</b>	<b>6,1</b>	<b>5,149</b>	<b>129,2</b>

**Source** : Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation /Direction Générale de la Comptabilité Publique



**Annexe 13 : Dette Publique du Gabon - Encours de 1995 à 2005**  
(en milliards de francs CFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Dette</b>	2196,4	2202,7	2211,0	2382,2	2442,8	2274,3	2310,2	2374,6	2145,4	2021,2	1894,5
<b>1. Dette extérieure</b>	1955,7	1987,3	2030,7	1993,1	2079,8	2001,8	2117,0	2095,4	1906,1	1852,2	1770,1
Dette bilatérale	1585,4	1618,2	1638,0	1623,9	1668,1	1627,2	1781,7	1798,1	1676,9	1620,2	1558,8
	1317,6	1320,8	1327,2	1288,5	1318,2	1312,4	1439,0	1471,2	1443,2	1440,7	1383,6
Dette bancaire	77,1	62,8	59,5	47,4	54,7	38,2	26,8	21,1	18,6	18,0	12,3
Dette multilatérale	293,2	306,3	333,2	321,8	357,0	336,4	308,5	276,2	210,6	214,0	199,0
<b>2. Dette intérieure</b>	240,7	215,4	180,3	389,1	363,0	272,5	193,2	279,2	239,3	169,0	124,4
Bancaire	133,3	120,7	105,9	100,2	109,7	49,7	38,3	58,1	43,1	30,4	31,3
Moratoires	75,0	68,1	48,4	262,7	216,8	176,6	141,5	104,2	84,0	63,4	23,0
Divers	32,5	26,6	26,1	26,2	36,6	46,2	13,4	116,9	112,3	75,2	70,1

**Source :** Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptabilité Publique

**Annexe n°14 : Ratio de la dette extérieure**

Année	Encours/ PIB courant	Encours/ PIB nom Pét	PIB nominal/ sans Pétrole	Encours/ PIB réel,	Encours/ Recettes Budg	Encours/ Export.	Service Effectif/ Recettes budgétaires
1995	88,7	226,5	145,9	226,5	300,6	161,3	37,4
1996	75,6	172,3	134,8	172,3	291,7	129,1	35,8
1997	71,1	173,5	120,5	173,5	214,6	124,9	31,8
1998	90,1	333,7	123,4	333,7	261,1	211,7	19,8
1999	85,1	232,8	134,1	232,8	309,3	158,8	12,7
2000	63	133,6	119,3	133,6	188,3	96,2	30,5
2001	66,9	166,1	111,9	166,1	196,8	120,4	47,2
2002	69,1	174,3	114,5	174,3	233,2	126,4	19,2
2003	61	150,3	102,6	150,3	204,3	113,4	29,1
2004	53,3	122,0	94,6	122,0	200,7	108,9	30,5

**Source :** U. Eya'a Ngoua (2006). – Rapport thématique provisoire sur l'analyse de la dette, rédigé dans le cadre du processus de production du RNDH du Gabon

**Annexe 15: Composition de la dette extérieure par secteur d'activité de 1985 à 1999**

Année	1985	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1999	Moy.	%
<b>Bilatérale non cons.</b>	278	308	291	239	241	167	258	255	351	314	310	368	423	293	100
Octra	150	176	167	126	112	56,3	109	79,9	51,2	22	21,2	18,4	9,7	84,6	28,9
Agriculture	21,7	37,6	34,1	43,7	56,1	48,1	42,5	60,8	115	93,3	93,6	96,6	110	65,6	22,5
Energie	25,4	19,9	18,7	15,2	13,3	6,5	9,3	10,4	10,2	9,1	7,1	18	19,6	14,1	4,81
Défense nationale	29,6	28,6	24,6	23,8	25,7	19,4	31,4	30,5	36,3	26,5	7,3	4,4	10,8	23	7,86
Tourisme,Hotellerie	12,7	10,4	5,7	3,4	3,4	1,2	3,5	3,4	0,3	0,5	0,5	0,5	0,6	3,5	1,21
Télécom	0,9	0,3	0,5	0,4	0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,07
Routes	11,8	5,7	6,6	4,6	6,5	15	19,3	29,2	66	85,9	106	135	146	49	16,8
Transport	5	7,5	4,6	2,6	2,7	0,9	0,9	2,2	0,1	0,4	0,5	0	6,8	2,6	0,9
Infrastruc.diverses	3,9	3,4	7,9	3,8	4	4	7,9	9,9	9,8	14,4	11,6	26,9	30,3	10,6	3,62
Santé	1,5	2,6	4,3	2,9	1	1,2	4	4,9	6,3	5,3	5,9	6,6	19,5	5,1	1,74
Mines	1,1	3,3	1,7	1,3	1,7	0,4	0,4	0,4	0,2	0	0	0	0	0,8	0,28
Educ nationale	10,5	10,2	12,8	9,8	11,4	12,6	26,8	19,8	33,3	36,6	29,8	34,6	39,5	22,1	7,57
Forêt Environnement	0,4	0,9	1	1	1	1	1,7	1,5	13	12,5	12,1	12,2	13,5	5,5	1,89
Restruct./Privatis.	0	0	0	0,3	1,9	0,5	0,5	1,8	3,5	1,5	1,1	0,9	0,9	1	0,34
Infrastruc. portuaires	0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,02
Assainissement	1,7	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,2	0,05
PME/PMI	1,3	0,8	1	0	0	0	0	0	5,9	5,9	13,7	14,3	15,2	4,5	1,53

**Source :** Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptabilité Publique

**Annexe 16 : Financement par secteur de 2001 à 2005 en pourcentage (%)**

	2001	2002	2003	2004	2005	Ensemble
<b>Secteur productif</b>	<b>15,7</b>	<b>1,3</b>	<b>6,9</b>	<b>0,5</b>	<b>8,3</b>	<b>3,3</b>
<i>Agriculture</i>	0,0	0,0	6,6	0,4	8,3	1,7
<i>Economie forestière</i>	15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3
<i>Privatisations</i>	0,0	1,3	0,0	0,1	0,0	0,3
<i>Economie</i>	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
<b>Secteur Socio-Educatif</b>	<b>31,5</b>	<b>37,9</b>	<b>2,9</b>	<b>0,6</b>	<b>2,1</b>	<b>9,5</b>
<i>Education Nationale</i>	0,0	0,0	1,5	0,6	0,0	0,5
<i>Santé</i>	31,5	37,9	1,4	0,0	2,1	9,0
<b>Secteur des infrastructures de base</b>	<b>52,8</b>	<b>60,9</b>	<b>90,2</b>	<b>29,1</b>	<b>89,6</b>	<b>48,6</b>
<i>Equipements&amp;construction</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Assemblée Nationale</i>	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
<i>SENAT</i>	0,0	0,7	2,0	0,0	0,0	0,4
<i>Routes</i>	2,8	59,1	43,4	29,1	89,6	37,6
<i>Transport et aviation civile</i>	0,0	0,0	44,1	0,0	0,0	6,2
<i>Défense Nationale</i>	47,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0
<i>Télécommunication</i>	0,0	1,1	0,8	0,0	0,0	0,3
<b>Autres Secteurs</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>69,8</b>	<b>0,0</b>	<b>38,6</b>
<i>PAS</i>	0,0	0,0	0,0	69,8	0,0	38,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Source :** DGCP

**Annexe 17 : Structure de la dette publique intérieure de 1995 à 2005 (en milliards Fcfa)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Service de la dette</b>	<b>70,4</b>	<b>66,7</b>	<b>43,8</b>	<b>49,0</b>	<b>110,5</b>	<b>68,7</b>	<b>106,4</b>	<b>92,1</b>	<b>89,6</b>	<b>70,6</b>	<b>124,6</b>
Principal	53,8	53,5	33,5	39,9	97,5	58,3	92,3	79,6	78,9	61,5	119,0
Intérêt	16,6	13,2	10,3	9,1	13,0	10,3	14,1	12,6	10,6	9,1	5,6
<i>Bancaire</i>	<i>29,8</i>	<i>26,9</i>	<i>27,9</i>	<i>25,5</i>	<i>22,7</i>	<i>19,0</i>	<i>21,9</i>	<i>14,1</i>	<i>17,2</i>	<i>18,0</i>	<i>22,0</i>
Principal	17,6	16,6	19,0	18,1	16,5	14,0	18,1	10,5	13,4	14,9	19,4
Intérêt	12,2	10,2	8,9	7,5	6,2	5,0	3,8	3,7	3,8	3,0	2,5
<i>Moratoires</i>	<i>32,2</i>	<i>33,5</i>	<i>13,8</i>	<i>21,9</i>	<i>86,3</i>	<i>44,8</i>	<i>77,8</i>	<i>41,8</i>	<i>23,9</i>	<i>18</i>	<i>16,615</i>
Principal	28,2	30,9	12,6	20,5	79,6	40,4	68,3	36,0	19,8	15,0	15,1
Intérêt	4,0	2,6	1,1	1,5	6,7	4,4	9,5	5,8	4,1	2,9	1,5
<i>Divers</i>	<i>8,4</i>	<i>6,3</i>	<i>2,1</i>	<i>1,5</i>	<i>1,4</i>	<i>4,8</i>	<i>6,7</i>	<i>36,2</i>	<i>48,5</i>	<i>34,7</i>	<i>86,0</i>
Principal	8,0	6,0	1,9	1,3	1,3	3,9	5,9	33,1	45,7	31,5	84,4
Intérêt	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,9	0,8	3,1	2,8	3,2	1,6
<b>Arriéré</b>	<b>39,8</b>	<b>36,5</b>	<b>25,2</b>	<b>102,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>12,5</b>	<b>30,0</b>	<b>25,0</b>	<b>1,7</b>	<b>0,0</b>
Principal	36,6	33,6	23,0	93,6	0,0	0,0	10,2	26,6	21,2	0,9	0,0
Intérêt	3,2	2,9	2,2	8,8	0,0	0,0	2,3	3,3	3,8	0,8	0,0
<i>Bancaire</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>3,3</i>	<i>14,8</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>2,9</i>	<i>6,2</i>	<i>4,6</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Principal	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>	<b>12,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>	<b>4,5</b>	<b>3,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Intérêt	0	0,03	0,7	2,22	0	0	0,32	1,67	0,9	0	0
<i>Moratoires</i>	<i>37</i>	<i>33,8</i>	<i>20,3</i>	<i>82,5</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9,42</i>	<i>13,2</i>	<i>12,8</i>	<i>1,65</i>	<i>0</i>
Principal	33,7	31	19,1	76,1	0	0	7,48	11,9	10,4	0,89	0
Intérêt	3,23	2,76	1,22	6,4	0	0	1,94	1,34	2,5	0,76	0
<i>Divers</i>	<i>2,85</i>	<i>2,74</i>	<i>1,6</i>	<i>5,09</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,11</i>	<i>10,6</i>	<i>7,53</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Principal	2,85	2,6	1,34	4,94	0	0	0,11	10,2	7,11	0	0
Intérêt	0	0,14	0,26	0,15	0	0	0	0,31	0,41	0	0
<b>Encours</b>	<b>241</b>	<b>215</b>	<b>180</b>	<b>389</b>	<b>363</b>	<b>273</b>	<b>193</b>	<b>279</b>	<b>239</b>	<b>169</b>	<b>124,396</b>
<i>Bancaire</i>	<i>133</i>	<i>121</i>	<i>106</i>	<i>100</i>	<i>110</i>	<i>49,7</i>	<i>38,3</i>	<i>58,1</i>	<i>43,1</i>	<i>30,4</i>	<i>31,328</i>
<i>Moratoires</i>	<i>75</i>	<i>68,1</i>	<i>48,4</i>	<i>263</i>	<i>217</i>	<i>177</i>	<i>142</i>	<i>104</i>	<i>84</i>	<i>63,4</i>	<i>22,953</i>
<i>Divers</i>	<i>32,5</i>	<i>26,6</i>	<i>26,1</i>	<i>26,2</i>	<i>36,6</i>	<i>46,2</i>	<i>13,4</i>	<i>117</i>	<i>112</i>	<i>75,2</i>	<i>70,115</i>
<b>Règlements</b>	<b>76,1</b>	<b>98,9</b>	<b>110</b>	<b>58,8</b>	<b>19,8</b>	<b>121</b>	<b>93,9</b>	<b>64,5</b>	<b>87,9</b>	<b>82</b>	<b>110,998</b>
Principal	58,9	83,5	96,9	48,3	9,6	112	82,1	55,7	78,6	71,7	104,61
Intérêt	17,2	15,4	13,2	10,5	10,2	9,33	11,8	8,79	9,35	10,3	6,388
<i>Bancaire</i>	<i>33,4</i>	<i>30,5</i>	<i>29,8</i>	<i>18</i>	<i>10,9</i>	<i>45,2</i>	<i>19</i>	<i>10,9</i>	<i>19</i>	<i>22,2</i>	<i>21,878</i>
Principal	20,7	19,4	20,4	11	1,76	37,6	15,5	8,61	14,2	18,3	19,332
Intérêt	12,7	11,1	9,35	6,94	9,15	7,63	3,5	2,32	4,77	3,9	2,546
<i>Moratoires</i>	<i>38,4</i>	<i>64,5</i>	<i>79,8</i>	<i>38,8</i>	<i>8,21</i>	<i>65,8</i>	<i>68,3</i>	<i>37,9</i>	<i>24,3</i>	<i>22,7</i>	<i>16,615</i>
Principal	34,1	60,4	75,9	35,3	7,14	64,9	60,8	32	21,4	18,8	15,137
Intérêt	4,23	4,12	3,88	3,44	1,08	0,84	7,53	5,94	2,95	3,83	1,478
<i>Divers</i>	<i>4,28</i>	<i>3,82</i>	<i>0,53</i>	<i>2,05</i>	<i>0,71</i>	<i>10</i>	<i>6,63</i>	<i>15,6</i>	<i>44,6</i>	<i>37,1</i>	<i>72,505</i>
Principal	4,08	3,61	0,53	1,91	0,71	9,14	5,83	15,1	43	34,6	70,141
Intérêt	0,2	0,21	0	0,14	0	0,87	0,8	0,54	1,63	2,54	2,364

Source : Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptabilité Publique

**ANNEXE 18 : L'estimation du modèle**

Le modèle estimé se présente comme suit :

$$C_t = a_0 + a_1 D_t + a_2 CP_t + a_3 R_t + \mu_t, \quad (1)$$

avec  $C_t$ , la consommation des ménages à l'instant  $t$  ;

$D_t$ , la dette publique du Gabon au temps  $t$  ;

$CP_t$ , la consommation publique au temps  $t$  ;

$R_t$ , le revenu disponible ;

$\mu_t$ , le terme erreur.

La dette publique est une variable exogène du modèle. Les post-keynésiens considèrent qu'elle exerce bien un effet de richesse. Mais, depuis le théorème de l'équivalence ricardienne, la dette publique est neutre. Cette variable est rapportée au Produit Intérieur Brut (PIB).

Le déficit public est mesuré par la consommation publique rapportée au PIB en volume (C. Eboué, 1998). Son effet sur la consommation privée a donné lieu à plusieurs travaux (notamment Chambas, 1994 ; Buchanan et Diamond, 1976). Selon ces travaux, le déficit budgétaire agit positivement sur la consommation des agents et crée par ce biais, un effet de richesse. Mais pour les autres, le déficit n'a pas d'effet sur la consommation (Evans, 1989).

Le revenu disponible, pris au sens de la comptabilité nationale, a un effet positif sur la consommation des ménages, en dépit de la traditionnelle controverse théorique entre les keynésiens et les monétaristes (Vespirini, 1981).

**Les résultats du Modèle proposé**

Les variables sur lesquelles nous travaillons ici sont observées dans le temps. La plupart des séries économiques dans les pays en développement ont une tendance géométrique. Nous tentons de la corriger ici en les transformant à l'aide du logarithme. L'avantage de cette démarche est que nos séries sont linéarisées, d'une part, et la différence première du logarithme est le taux de croissance de la série originale, d'autre part.

Le recours au test de stationnarité pour savoir si le temps n'exerce pas une influence anormale sur nos variables, abstraction faite des autres phénomènes au Gabon, nous indique que toutes nos séries ont, en niveau, une tendance stochastique. En effet, les séries obtenues par différence première sont stationnaires [I(1)].

L'examen du tableau 2 (en annexe) nous révèle qu'il existe au moins une combinaison linéaire stationnaire entre nos variables transformées<sup>19</sup>  $LC_t$ ,  $LD_t$ ,  $LCP_t$  et  $LR_t$ . Les variables du modèle convergent donc vers un équilibre de long terme. Par ailleurs, la visualisation du tableau 3 (en annexe) met en exergue les interrelations entre toutes les variables de notre modèle.

La relation entre la consommation privée et ses déterminants peut être saisie par un mécanisme à correction d'erreur. Celui-ci se met sous la forme suivante :

$$\Delta LC_t = \alpha_0 + \alpha_1 \Delta LD_t + \alpha_2 \Delta LCP_t + \alpha_3 \Delta LR_t + \alpha_4 LC_{t-1} + \beta_1 LD_{t-1} + \beta_2 LCP_{t-1} + \beta_3 LR_{t-1} + \varepsilon_t$$

avec :

- $\alpha_1$ ,  $\alpha_2$  et  $\alpha_3$ , les élasticités de court terme par rapport à la dette publique, à la consommation publique et au revenu disponible ;
- $\alpha_4$ , le coefficient de correction d'erreur à long terme ;
- $\beta_1$ ,  $\beta_2$ , et  $\beta_3$ , les élasticités de long terme.

L'estimation de cette relation donne les résultats suivants :

la relation de longue période

$$\Delta LC_t = -0,759 [LC_{t-1} - 0,168 / D_{t-1} - 0,513 / CP_{t-1} \quad (-7,03) \quad (-3,43) \quad (-5,21)$$

<sup>19</sup> Le L devant la variable indique qu'il s'agit d'un logarithme népérien.

$$-0,935/R_{t-1} + 3,16]$$

$$(-43,02)$$

la relation dynamique

$$\Delta I C_t = -0,178 \Delta I C_t - 0,191 \Delta I D_t - 0,108 \Delta I C P_t \quad (-1,63) \quad (-3,21) \quad (-1,45)$$

$$-0,208 \Delta I R_t + 0,12$$

$$(-1,34) \quad (4,39)$$

$$R^2 = 0,71 ; R^2 \text{ ajusté} = 0,65 ;$$

L'examen des résultats montre que l'équation estimée a un pouvoir explicatif globalement satisfaisant puisque le coefficient de détermination,  $R^2$ , est égal à 0,71 malgré la perte d'information liée aux différentes transformations des variables.

Les chiffres entre parenthèses sont des valeurs du test de Student.

### Annexe 19 : Johansen Cointegration Test Summary sur les variables du modèle.

Date: 24/06/06 Time: 08:49

Sample: 1970 2005

Included observations: 36

Series: LC LD LCP LR

Lags interval: 1 to 1

Data Trend:	None	None	Linear	Linear	Quadratic
Rank or	No Intercept	Intercept	Intercept	Intercept	Intercept
No. of CEs	No Trend	No Trend	No Trend	Trend	Trend
	Log	Likelihood	By Model	and Rank	
0	22.42866	22.42866	34.75303	34.75303	35.13970
1	37.22413	44.23674	55.36339	60.58551	60.97080
2	41.20098	57.48209	60.96911	68.85789	69.14042
3	42.97468	61.11533	62.73886	73.18877	73.45433
4	43.41449	62.87142	62.87142	74.51035	74.51035
	Akaike	Information	Criteria by	Model and	Rank
0	-0.414752	-0.414752	-0.951809	-0.951809	-0.718690
1	-0.853169	-1.241080	-1.765380	-2.037775	-1.869084
2	-0.593611	-1.514974	-1.610911	-1.990832	-1.880027
3	-0.191915	-1.168731	-1.208959	-1.689598	-1.642215
4	0.295839	-0.701382	-0.701382	-1.194216	-1.194216
	Schwarz	Criteria by	Model and	Rank	
0	0.325370	0.325370	-0.026656	-0.026656	0.391493
1	0.257014	-0.084639	-0.470166	-0.696303	-0.388839
2	0.886633	0.057787	0.054365	-0.233041	-0.029721
3	1.658391	0.820348	0.826378	0.484511	0.578152
4	2.516207	1.704016	1.704016	1.396212	1.396212
L.R. Test:	Rank = 1	Rank = 2	Rank = 1	Rank = 1	Rank = 1

**Annexe 20 : Vector Error Correction Estimates**

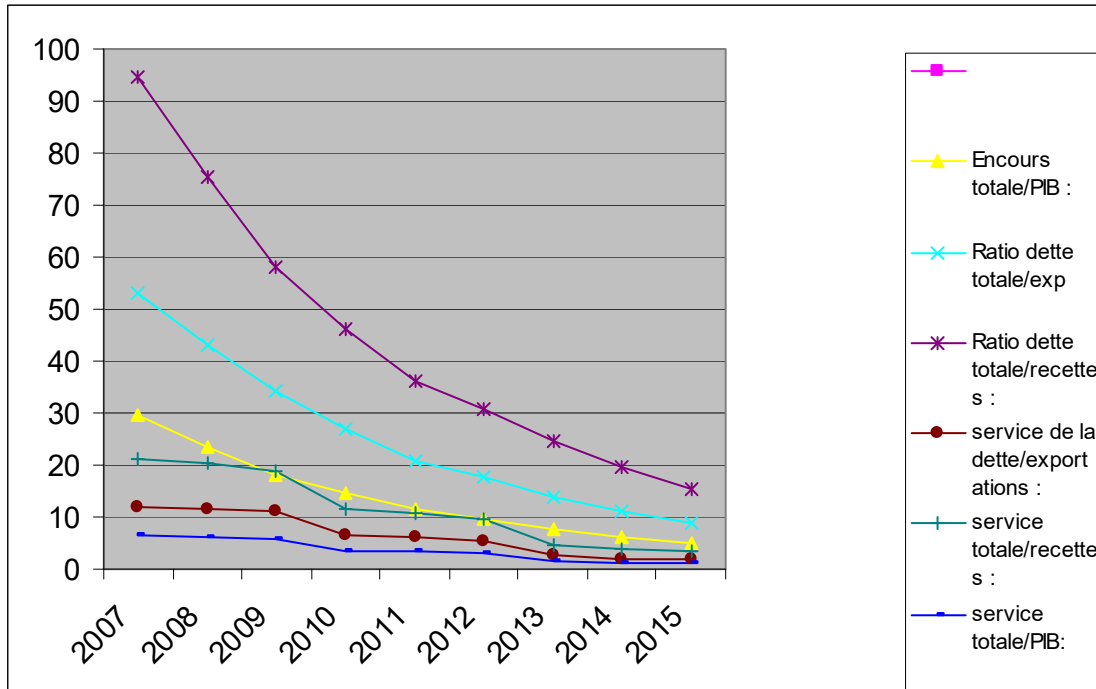
Date: 24/06/06 Time: 09:00  
 Sample(adjusted): 1970 2005  
 Included observations: 35 after adjusting endpoints  
 Standard errors & t-statistics in parentheses

Cointegrating Eq:	CointEq1			
LC(-1)	1.000000			
LD(-1)	-0.169717			
	(0.04943)			
	(-3.43343)			
LCP(-1)	-0.513569			
	(0.09847)			
	(-5.21540)			
LR(-1)	-0.935685			
	(0.02175)			
	(-43.0203)			
C	3.161444			
Error Correction:	D(LCONS)	D(LDET)	D(LCPUB)	D(LREV)
CointEq1	-0.759786	-0.057050	0.208063	0.247853
	(0.10798)	(0.36506)	(0.30979)	(0.14414)
	(-7.03606)	(-0.15627)	(0.67162)	(1.71949)
D(LC(-1))	-0.178257	-1.291184	-0.827606	-0.074850
	(0.10932)	(0.36957)	(0.31362)	(0.14592)
	(-1.63061)	(-3.49371)	(-2.63888)	(-0.51294)
D(LD(-1))	-0.191792	-0.327528	-0.164291	0.001646
	(0.05971)	(0.20185)	(0.17129)	(0.07970)
	(-3.21226)	(-1.62264)	(-0.95915)	(0.02066)
D(LCP(-1))	-0.108341	0.345695	0.155496	0.128906
	(0.07450)	(0.25187)	(0.21374)	(0.09945)
	(-1.45417)	(1.37249)	(0.72750)	(1.29618)
D(LR(-1))	-0.208945	0.154773	1.142989	0.237314
	(0.15594)	(0.52718)	(0.44737)	(0.20816)
	(-1.33991)	(0.29359)	(2.55493)	(1.14008)
C	0.117249	0.123893	-0.049479	0.086728
	(0.02670)	(0.09025)	(0.07659)	(0.03564)
	(4.39190)	(1.37274)	(-0.64603)	(2.43373)
R-squared	0.711176	0.416634	0.432994	0.149600
Adj. R-squared	0.653411	0.299960	0.319593	-0.020480
Sum sq. resids	0.265587	3.035395	2.185848	0.473228
S.E. equation	0.103070	0.348448	0.295692	0.137583
Log likelihood	29.78981	-7.970585	-2.881353	20.83648
Akaike AIC	-1.534826	0.901328	0.572991	-0.957192
Schwarz SC	-1.257280	1.178874	0.850536	-0.679646
Mean dependent	0.078150	0.020898	-0.007077	0.103661
S.D. dependent	0.175076	0.416463	0.358472	0.136195
Determinant Residual Covariance		3.30E-07		
Log Likelihood		55.36339		
Akaike Information Criteria		-1.765380		
Schwarz Criteria		-0.470166		

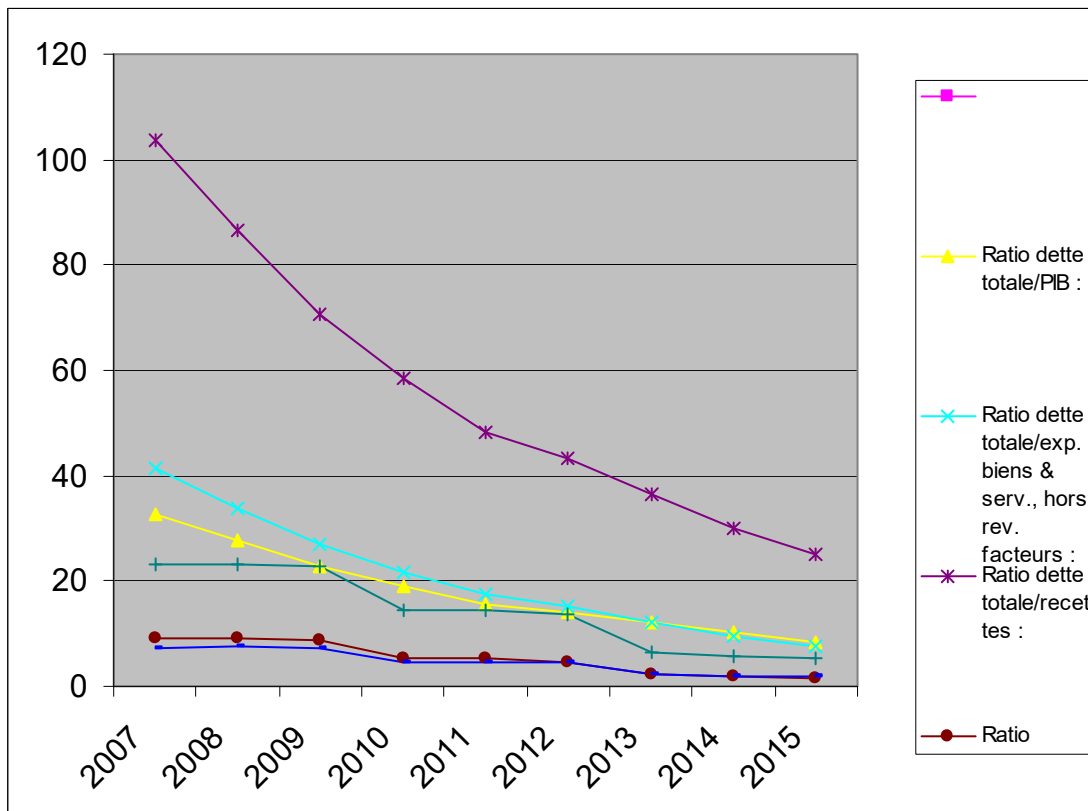
**Annexe 21** : Scénario de soutenabilité de la dette – Scénario N° dit de référence (Extrait du DSCR)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Stock total de la dette	1969,6	1894,5	1785,5	1604	1415,2	1233,6	1045,4	900,7	773,6	723,6
Encours (hors arriérés)	1642,6	1391,1	1182,5	969,9	754,5	536,7	322,3	215,3	90,1	26,3
Stock des nouveaux emprunts	0	503,4	603	634,1	660,7	696,9	723,2	685,5	683,5	693,5
Stock des arriérés 2/	326,9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de la dette : total	318,8	347,5	325,6	318,6	314,2	331,8	336,7	223,4	233,2	224,4
Service de la dette : encours exigible	318,8	343,4	288	283,3	273,2	262,5	254,5	146,8	153,2	135,9
Service de la dette : nouveaux emprunts	0	4,1	37,6	35,3	41	69,2	82,2	76,5	80	88,5
Amortissement total	206,8	225,2	217,3	219,5	226,4	255	272	169,5	187	185,5
Amortissement : dette courante	206,8	223,2	208,6	212,6	215,4	217,8	223,7	127	140,1	130,2
Amortissement exigible : nouveaux emprunts	0	1,9	8,7	7	11	37,1	48,3	42,5	46,9	55,3
Paievements d'intérêt : total	112	122,3	108,3	99,1	87,9	76,8	64,7	53,9	46,1	39,3
Paievements d'intérêt : dette courante	112	120,2	79,4	70,8	57,8	44,7	30,8	19,9	13,1	5,3
Paievements d'intérêts exigibles : nouveaux emprunts	0	2,1	28,9	28,3	30,1	32,1	33,9	34	33,1	33,3
<b>Ratios de l'analyse de viabilité de la dette</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Ratio dette totale/PIB :	56	49,6	43,0	40,1	31,1	25,4	20,1	16,1	12,9	11,4
ratio dette courante/PIB	46,7	36,4	28,5	24,2	16,6	11,0	6,2	3,9	1,5	0,9
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/PIB	9,3	13,2	14,5	15,9	14,5	14,3	13,9	12,3	11,4	10,9
Ratio dette totale/exp. biens & serv., hors rev. facteurs :	103,3	82,2	68,3	67,1	43,4	34,8	27,1	21,2	16,4	14,5
ratio dette courante/exportations	86,1	60,4	45,2	40,6	23,1	15,1	8,3	5,1	1,9	0,9
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/exportations	17,1	21,8	23,1	26,5	20,2	19,7	18,7	16,2	14,5	13,6
Ratio dette totale/recettes :	187,7	170,4	142	133,6	97,3	79,1	62,4	50,0	39,8	34,5
ratio dette courante/recettes	156,6	125,2	94	80,8	51,9	34,4	19,2	12,0	4,6	1,9
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/recettes	31,2	45,3	47,9	52,8	45,4	44,7	43,2	38,1	35,2	33,6
Ratio service de la dette/exportations :	16,7	15,1	12,4	13,3	9,6	9,4	8,7	5,3	5,0	4,8
ratio service de la dette courante/exportations	16,7	14,9	11	11,8	8,4	7,4	6,6	3,5	3,3	2,9
ratio service de la nouvelle dette/exportations	0	0,2	1,4	1,5	1,3	2,0	2,1	1,8	1,7	1,7
Ratio service de la dette totale/recettes :	30,4	31,3	25,9	26,5	21,6	21,3	20,1	12,4	12,0	10,9
ratio service de la dette courante/recettes	30,4	30,9	22,9	23,6	18,8	16,8	15,2	8,2	7,9	6,5
ratio service de la nouvelle dette/recettes	0	0,4	3	2,9	2,8	4,4	4,9	4,2	4,1	4,1
Ratio service de la dette totale/PIB:	9,1	9,1	8,1	7,5	6,9	6,8	6,5	4,0	3,9	3,8
Exportations biens & services, hors rev. des facteurs	1907	2304,5	2616	2391,7	2189,3	1988	1865,7	1745,2	1633	1543,2
Exportations de biens	2244,7	2556,2	2547	2961	3264	3544	3862	4240	4705	5133,2
Recettes bydg.taures hors dons	1049,1	1111,5	1255	1350	1455	1560	1675	1801	1942	2098,2
PIB nominal	3518,9	3818	4033	4272	4553	4863	5203	5578	5991	6443,2

**Annexe 22 : Scénario N° 2 dit Scénario des OMD** (Evolution des ratios dette et service de la dette)



**Annexe 23 : Scénario N° 3 dit Scénario tendanciel** (Evolution des ratios)





**Annexe 24 : Ratios de variabilité de la dette sur 20 ans (2003-2023) scénario référentiel**

Ratio dette totale/PIB :	ratio dette courante/PIB	ratio nouvelle dette & arriérés apurés/PIB	Ratio dette totale/exportation	ratio dette courante/exportations	ratio nouvelle dette & arriérés apurés/exportations	Ratio dette totale/recettes :	ratio de courante
56,0	46,7	9,3	103,3	86,1	17,1	187,7	
49,6	36,4	13,2	82,2	60,4	21,8	170,4	
43,0	28,5	14,5	68,3	45,2	23,1	142,0	
40,1	24,2	15,9	67,1	40,6	26,5	133,6	
36,5	19,5	17,1	64,6	34,5	30,2	124,7	
32,7	14,2	18,5	62,1	27,0	35,1	112,9	
27,9	8,6	19,3	56,0	17,3	38,8	98,2	
24,1	5,8	18,4	51,6	12,3	39,3	87,2	
20,7	2,4	18,3	47,4	5,5	41,9	77,3	
19,3	0,7	18,6	46,9	1,7	45,2	73,7	
16,6	0,6	16,0	42,6	1,6	41,0	64,6	
14,1	0,6	13,5	38,4	1,5	36,8	55,4	
12,0	0,5	11,5	34,5	1,5	33,0	48,1	
10,3	0,5	9,8	30,9	1,5	29,5	41,8	
8,7	0,4	8,3	27,6	1,4	26,2	36,4	
7,5	0,4	7,0	24,5	1,4	23,2	31,5	
6,8	0,4	6,5	23,2	1,3	21,9	29,4	
6,8	0,3	6,5	23,9	1,2	22,7	30,0	
6,8	0,3	6,5	24,6	1,1	23,5	30,6	
6,8	0,3	6,5	25,3	1,1	24,1	31,1	
6,8	0,3	6,5	25,7	1,1	24,6	31,4	

**ANNEXE 25 – Liste des membres du Comité de Pilotage du processus de production du présent RNDH**